

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

1 MARS 2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 1ER MARS 2005

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	4
1 Excusés	4
2 Composition du jury du prix littéraire du parlement de la Communauté française pour la session 2004-2005	4
3 Questions écrites (article 63 du règlement)	4
4 Cour d'arbitrage	4
5 Ordre du jour	4
6 Prise en considération de propositions de décret	4
7 La prévention de l'obésité chez l'enfant – Débat (article 35bis)	5
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	 27
1 Excusés	27
2 Accueil d'une délégation étrangère	27
3 Modifications de la composition des commissions	27
4 Décès d'un ancien membre du parlement	27
5 Questions d'actualité (article 65 du règlement)	28
5.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Lanaan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « diverses spéculations sur le musée Jijé »	28
5.2 Question de M. Yves Reinkin à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, relative à « l'entrée en vigueur de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et son impact sur les compétences de la Communauté française » .	28
6 La prévention de l'obésité chez l'enfant (article 35bis) – Reprise du débat	29
7 Ordre des travaux	38
8 Questions orales (article 64 du règlement)	38
8.1 Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, portant sur « la kinésithérapie et l'organisation de l'éventuel examen » .	38
8.2 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, ayant pour objet « le risque de fermeture de la section normale technique moyenne de Morlanwelz »	39

8.3	Question de Mme Isabelle Lissens à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, ayant pour objet « le Comité olympique et interfédéral belge »	41
8.4	Question de M. Laurent Devin à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, concernant « la diffusion de chèques-sport »	42
8.5	Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, portant sur « les 27 fréquences supplémentaires sollicitées par la RTBF »	43
8.6	Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la politique culturelle en collaboration avec la Région flamande »	45
8.7	Question de M. Léon Walry à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi du rapport « Recherche-pilote sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants rom » »	46
8.8	Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, ayant pour objet « la scolarité des enfants rom »	46
8.9	Question orale de M. Jacques Gennen à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la santé, relative à « l'adoption »	48
8.10	Question orale de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi et l'encadrement post-adoptifs »	48
8.11	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « la politique de la Communauté française face à la problématique de la fugue »	52
9	Annexes	53
9.1	Questions écrites (article 63 du règlement)	53
9.2	Cour d'arbitrage	53

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Barvais, Genen et Roelants du Vivier, retenus par d'autres devoirs ; MM. Severin et Taminiaux, pour raisons de santé ; M. Meureau, empêché.

2 Composition du jury du prix littéraire du parlement de la Communauté française pour la session 2004-2005

M. le président. – Je porte à la connaissance de l'assemblée, conformément au décret instituant un prix littéraire du parlement de la Communauté française, que le jury pour la session 2004-2005, qui sera présidé par M. Jeholet, président de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma, sera constitué comme suit : pour l'Académie royale de langue et de littérature française, MM. Jacques De Decker et Georges-Henri Doumont, Mme Liliane Wouters et M. Jean Tordeur ; pour l'Association des écrivains belges de langue française, Mme Marie Nicolai et MM. Joseph Bodson, André Gascht et Jean Lacroix ; pour le Pen Club d'expression française, Mmes Huguette de Broqueville, Eugénie De Keyser et Anne Richter et M. Vincent Malacor ; pour le Conseil de la jeunesse d'expression française, Mmes Marie-Christine Pironnet, Marie-France Florquin, Angélique Tasiaux et Emmanuelle De Bock.

3 Questions écrites (article 63 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

4 Cour d'arbitrage

M. le président. – Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

5 Ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 24 février 2005, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières des mardi 1er et mercredi 2 mars 2005.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

6 Prise en considération de propositions de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 31 mars 2004 relatif « aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire » et visant à favoriser la visite de journalistes professionnels dans les classes de l'enseignement secondaire, déposée par M. Reinken (doc. 75 (2004-2005) n°1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'aide à la Presse et du Cinéma. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret relative à la réhabilitation des travaux à domicile dans l'enseignement fondamental modifiant le décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, déposée par Mme Cornet (doc. 76 (2004-2005) n°1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

7 La prévention de l'obésité chez l'enfant – Débat (article 35bis)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur la prévention de l'obésité chez l'enfant, document 77 (2004-2005) n°1.

Je passe avec beaucoup de plaisir la parole à M. Cheron, rapporteur, qui a initié ce débat.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Le gouvernement n'est-il pas attendu ?

M. le président. – Le gouvernement sera présent. Mme la ministre Fonck compte nous rejoindre, mais je rappelle qu'il s'agit d'un débat parlementaire. Le gouvernement n'est donc pas appelé à répondre même s'il reste attentif au problème et pourra intervenir s'il le souhaite.

Vous avez la parole, monsieur Cheron.

M. Marcel Cheron, rapporteur. – Le présent rapport introductif, relatif à la prévention de l'obésité chez l'enfant, est né de débats qui ont suivi l'annonce de l'interdiction des distributeurs de sodas et d'en-cas sucrés à l'intérieur de l'école. Le parlement, après plusieurs discussions relatives à l'offre alimentaire et à la présence des firmes privées dans l'école, a souhaité recentrer ce débat sur la question, plus large, de santé publique, de la prévention de l'obésité chez l'enfant.

Le rapporteur a abordé sans a priori l'analyse de la question et les pistes de solution à proposer après le diagnostic. Il a beaucoup lu et beaucoup écouté. Il a notamment lancé un appel à contributions qui a été largement entendu. Les contributeurs ont permis une approche fouillée de la question. Toutes ces notes, au nombre de 22, sont bien entendu à la disposition du parlement. Je les confierai au président à l'issue de ce débat.

M. Benoît Dadoumont, diététicien, licencié en nutrition et travaillant dans le secteur de la promotion de la santé, a grandement contribué, en tant qu'expert, à notre tâche. Sa disponibilité, son souci de dépasser les frontières sectorielles et sa préoccupation à s'entourer des avis autorisés ont été d'une aide précieuse dans la rédaction du rapport.

Cette possibilité que se donne notre parlement de mener des débats pour faire le point sur un sujet en dehors de toute actualité pressante, contribue à revaloriser l'institution parlementaire et lui permet de travailler de manière approfondie sur ce sujet. Le travail du parlement ne peut cependant s'arrêter à la rédaction d'un rapport et à un débat, aussi intense et intéressant soit-il.

Le présent rapport anticipe sur des décisions

qui seront prises par la Communauté française et par l'État fédéral. On peut tout d'abord souhaiter qu'il contribuera, à sa manière, à la justesse des décisions qui seront prises dans le cadre du Plan national « nutrition-santé » ou du Plan stratégique de la Communauté française pour une alimentation saine. Mais notre objectif sera atteint s'il peut aussi inviter le parlement à se saisir davantage de la question, en organisant par exemple des auditions d'acteurs de terrain à l'occasion de la discussion du plan du gouvernement de la Communauté française. Puisque, dans ce domaine, il s'agit aussi de tendre vers la modification de certains comportements, les débats les plus larges sont nécessaires si l'on veut que les décisions politiques soient vraiment appropriées et suivies d'effets positifs.

J'en viens au cœur du sujet. L'obésité chez l'enfant est un phénomène de santé publique aux causes multiples. L'épidémie d'obésité, ou plutôt la prise de conscience de cette épidémie, est relativement récente. En 1997, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié un rapport au titre choc : « Obésité : prévention et gestion de l'épidémie globale ». Il a pourtant fallu attendre l'an 2000 pour qu'un groupe de travail composé de l'International Obesity Task Force (IOTF) et du Child Obesity Working Group, réunis sous l'égide de l'OMS, élaborent une définition internationale de l'obésité chez l'enfant. En 2002, Philip James, de l'IOTF de Londres, a prédit une augmentation annuelle moyenne d'un pour-cent du taux d'obésité des enfants à travers le monde. Sur cette base, 30 à 50 % d'entre eux souffriront d'une surcharge pondérale en 2020. Le rapport montre bien, chiffres à l'appui, que la Communauté française n'échappe pas à cette tendance inquiétante. Ainsi, une enquête menée dans 26 écoles par l'Observatoire de la santé du Hainaut indique que 26 % des jeunes présentaient un excès de poids en 2001 alors qu'ils n'étaient « que » 21 % en 1997.

Parler de l'obésité de l'enfant implique de parler de l'obésité – ou à tout le moins de l'alimentation et du mode de vie – de l'adulte. Il apparaît de plus en plus évident que, dès la vie *in utero*, le devenir pondéral de l'enfant est conditionné par l'alimentation de sa mère. Après la naissance, les offres alimentaires des parents, les traditions familiales nutritionnelles et plus globalement le parcours de vie des parents vont avoir une incidence cruciale sur les liens entre l'enfant et la nourriture. Par ailleurs, parler de l'alimentation de l'enfant, et éventuellement de son obésité, c'est aussi anticiper sur le statut pondéral de l'adulte qu'il va devenir et des pathologies associées qu'il risque de développer. Pour schématiser, l'alimentation de l'adulte « prédit » celle de son enfant qui déterminera à son

tour son statut pondéral, et par conséquent, son état de santé à l'âge adulte, mais aussi l'alimentation de ses futurs enfants. Il s'agit donc réellement d'une dynamique d'histoire familiale.

Je poursuivrai ce diagnostic épidémiologique par une approche de l'impact du phénomène sur la santé. Les chiffres sont d'autant plus inquiétants que la survenance de l'obésité chez l'enfant entraîne des problèmes de santé mais aussi des troubles psychosociaux. Les principales pathologies associées sont des complications respiratoires, orthopédiques, endocriniennes et le diabète de type II, qui était nommé jusqu'il y a peu diabète de l'âge mûr tant on le croyait réservé à l'adulte. L'ensemble des études épidémiologiques disponibles sur le devenir de la santé d'enfants obèses révèle aussi une augmentation du risque de mortalité à l'âge adulte, surtout d'origine cardiovasculaire, de l'ordre de 50 à 80%. Je reprendrai les propos du Dr Marie-Christine Lebrethon du centre hospitalier régional de la Citadelle de Liège : « L'obésité est complexe dans ses causes, elle ne l'est pas moins dans ses effets. Être gros dans une société qui « hypervalorise » la minceur peut entraîner un préjudice moral et psychologique important. Pour un enfant obèse, l'appartenance, l'intégration aux groupes de pairs est problématique. Plus on est gros, plus c'est dur de bouger, plus faible est le niveau de performance physique. Sarcasmes et moqueries renforcent une image négative de soi. »

Les causes de ce phénomène sont multiples. Chez l'enfant comme chez l'adulte, le développement de l'obésité résulte d'un bilan d'énergie positif prolongé. Parmi les principaux facteurs environnementaux, la diminution progressive de l'activité physique joue un rôle très important. S'y ajoutent d'autres déterminants, nutritionnels, métaboliques, psychologiques et sociaux, corollaires de l'évolution de notre alimentation et de nos modes de vie. Ainsi, une situation familiale socio-économique défavorisée pour l'enfant et, plus tard, la fréquentation de l'enseignement professionnel pour l'adolescent semblent être liés à l'apparition du surpoids et de l'obésité. Que ce soit dans une famille marginalisée, coupée de ses repères culturels, privée de support social ou encore dans une famille monoparentale, toute difficulté est susceptible de se traduire dans le mode alimentaire de l'enfant.

Les facteurs psychologiques ne doivent pas davantage être négligés pour le sujet qui nous occupe. L'enfant qui présente des problèmes d'intégration scolaire aura parfois tendance à trouver refuge dans son alimentation. Les facteurs comportementaux résultent en quelque sorte des fac-

teurs que nous venons de citer. Ils vont à leur tour conditionner la manière dont l'enfant sera nourri ou se nourrira.

Parmi les comportements des parents, les cliniciens de l'obésité notent des corrélations avec une alimentation au lait artificiel, un excès de protéines dans la petite enfance et des habitudes alimentaires inadéquates. En ce qui concerne les comportements de l'enfant, la sédentarité et le manque, voire l'absence, d'activité physique sont les causes majeures de l'obésité. Les heures passées devant la télévision font dire à certains praticiens qu'il s'agit d'une véritable assuétude. En Communauté française, 20 % des jeunes regardent la télévision ou des vidéos au moins 4 heures par jour durant la semaine. Si 63 % des garçons et 36,5 % des filles font du sport au moins trois fois par semaine, ce sont les filles, les élèves les plus âgés et ceux de l'enseignement technique et professionnel qui sont les plus nombreux à ne jamais pratiquer un sport.

Ces derniers chiffres, qui datent de 2003, sont issus de l'enquête menée pour le compte de la Communauté française par ULB-Promes. Cette recherche, qui a pour vocation d'étudier l'évolution des comportements de santé, démontre qu'en matière d'alimentation, la consommation quotidienne de fruits et de légumes – comportement de protection – se réduit d'année en année. De 77 % en 1986, la consommation régulière de fruits et légumes tombe à 50 % en 2002. Par contre, la consommation au moins une fois par jour de frites, de hamburgers, de coca ou autres limonades sucrées, de bonbons, de sucreries et de chocolat – comportement à risque – augmente. Plus de 50 % des jeunes déclarent boire des boissons sucrées gazeuses, 60 % des élèves consomment quotidiennement des friandises sucrées. La consommation régulière de frites diminue dans le temps tandis que celle de hamburgers (ou hot-dogs) reste plus stable. En outre, 24 % des filles et 20 % des garçons ne prennent jamais de petit-déjeuner avant de se rendre à l'école.

Terminons en citant les facteurs environnementaux, trop peu souvent pris en compte, qui vont favoriser ou renforcer les modes de vie favorables ou défavorables à la santé de l'enfant. On peut citer le marketing nutritionnel à la maternité, la publicité alimentaire autour de la petite enfance, l'offre alimentaire à l'école, les modes de restauration rapide et industrielle mais aussi l'aménagement du territoire et la politique de mobilité.

J'en viens au problème crucial de la non-stigmatisation. Des études démontrent qu'un certain nombre d'attitudes négatives à l'égard des

obèses peuvent se transformer en véritables discriminations. Ainsi, on relève des liens statistiquement significatifs entre obésité et accès à l'enseignement supérieur, accès à l'emploi, niveau de revenu, promotion professionnelle, filière d'enseignement en défaveur des élèves qui fréquentent l'enseignement technique et professionnel. Si la condition socio-économique détermine l'obésité, l'obésité détermine aussi la condition socio-économique.

La lutte contre la stigmatisation est donc prioritaire. Elle se justifie non seulement au nom de la reconnaissance des droits fondamentaux, mais aussi parce qu'elle peut briser le cercle infernal dans lequel s'enferment certains obèses. La stigmatisation entraîne la dévalorisation de soi, des comportements alimentaires compensatoires et donc une aggravation de l'obésité.

Le faible niveau de preuve et d'argumentation scientifique font que trop souvent s'entremêlent, dans le discours médicalisé sur l'obésité, connaissances scientifiques et représentations morales. La communauté médicale doit être consciente du rôle de « grand stigmatisateur », pour reprendre l'expression de Sobal en 1995, qu'elle risque de jouer et en percevoir les conséquences. Le plus grave inconvénient de la médicalisation est de donner une forme de légitimité scientifique à la stigmatisation des obèses et de les enfermer dans un nouveau ghetto diétético-psychologique.

Le docteur Arnaud Basdevant, chef de service de l'unité d'endocrinologie à l'Hôtel-Dieu à Paris, un des auteurs des recommandations françaises en matière d'alimentation, écrivait en 1999 : « La majorité des personnes ayant recours aux traitements de l'obésité ne sont pas obèses, et la majorité de celles qui présentent une obésité morbide ne sont pas prises en charge. Il y a donc tout à la fois surmédicalisation et sous-médicalisation : on passe de la cosmétologie à la non-assistance. En fait, la prévention de l'obésité doit être démedicalisée. La prévention relève de la promotion de la santé, de la politique des villes, de la formation des jeunes consommateurs. . . »

Il importe également de ne pas stigmatiser les comportements alimentaires. Notre souci de ne pas montrer du doigt les obèses doit s'étendre à celui de ne pas stigmatiser les comportements alimentaires à l'emporte-pièce, sans avoir évalué, au cas par cas, le contexte dans lequel ils sont posés.

Dresser une liste des bons et mauvais comportements alimentaires n'est qu'une illusion, un rêve qu'il existerait une solution magique susceptible de nous débarrasser à moindre coût de ce problème, décidément très complexe, de l'individu et

de la consommation.

Si les spécialistes de la nutrition peuvent parfois s'affronter au sujet de certaines options méthodologiques, stratégiques ou de recherche fondamentale, ils sont unanimes pour considérer que l'équilibre et la variété sont les deux critères de base de toute politique nutritionnelle. Cela ne signifie évidemment pas qu'une intervention sur les offres alimentaires, l'environnement nutritionnel et le contexte global de vie en société n'est pas nécessaire et ne peut pas guider l'individu et l'aider à faire des choix. À ce propos, il est, par exemple, inadmissible que des firmes privées puissent, pour quelque raison que ce soit, avoir le dernier mot dans la définition de l'offre alimentaire – repas, collation, boissons, etc. – dans un établissement scolaire. Dans ce cas particulier, le choix devrait être posé par l'école et par ses partenaires privilégiés.

J'en viens aux recommandations contenues dans le rapport, qui visent à élaborer un projet mobilisateur pour les acteurs de terrain et les citoyens. Ces recommandations n'ont pas la prétention de constituer un catalogue de propositions à mettre en œuvre. Nous soumettons plutôt à la réflexion et au débat quelques grands axes fondamentaux à respecter afin de créer une politique globale, concertée et non stigmatisante de prévention de l'obésité chez l'enfant.

La prévention peut s'appuyer sur l'expérience et l'évaluation des politiques menées jusqu'à présent et susciter ainsi l'adhésion autour d'un nouveau projet, au-delà de la communauté éducative, de toutes celles et de tous ceux qui travaillent dans les domaines relevant de la compétence de la Communauté, des Régions et de l'État fédéral.

Tout d'abord, la Communauté française dispose d'un plan quinquennal de promotion de la santé, c'est-à-dire non seulement d'un cadre législatif, mais aussi d'un cadre méthodologique permettant le financement de structures et de programmes de promotion de la santé et de médecine préventive. La description de ce dispositif est détaillée dans la présentation du plan et dans la législation de promotion de la santé de la Communauté française – 2004-2008 – de la Direction générale de la santé. L'application du nouveau plan quinquennal devrait laisser une large place à l'objectif de prévention de l'obésité chez l'enfant.

Nous proposons aussi des programmes à multiples facettes pour mettre fin à la cacophonie alimentaire. Comme l'ont montré les travaux du professeur Walter Burniat, les facteurs qui influencent la prévalence de l'obésité chez l'enfant sont nombreux. Une action efficace à long terme repose

donc sur la mise en œuvre d'actions et de programmes à multiples facettes jouant à la fois sur la promotion d'une alimentation saine, d'une activité physique quotidienne et sur l'éducation du jeune consommateur.

Dans ce cadre, il faut assurer à l'avenir la diffusion conjointe d'informations nutritionnelles valables et cohérentes par l'intermédiaire des différents secteurs d'activité et milieux de vie. L'école, les clubs et les centres sportifs intégrés, l'accueil de la petite enfance, l'aide à la jeunesse, etc., doivent bénéficier des mêmes informations cohérentes et non contradictoires, qui seront à la base de leur action.

Un soutien des écoles et des services chargés de l'accueil extrascolaire dans l'élaboration et la régulation des offres alimentaires est nécessaire. Il devra être pratique et comprendre, notamment, des formations pour le personnel de cuisine ou une aide à la négociation des cahiers de charges avec le secteur privé, mais aussi méthodologique, par le biais de la formation du personnel enseignant. Il devra intégrer la participation de tous : directions, enseignants, personnel de cuisine, parents, élèves, comme le préconisent les recommandations mondiales ainsi qu'europpéennes, relatives à la mise en œuvre d'une politique nutritionnelle à l'école.

Les pistes retenues *in fine*, accompagnées, le cas échéant, de mesures de régulation, doivent favoriser l'équilibre, la qualité et la variété de l'offre alimentaire à l'école plutôt que la stigmatisation et l'interdiction de produits et de comportements alimentaires. Elles doivent également permettre à l'accueil extrascolaire de proposer une offre adaptée de petits-déjeuners et de goûters de qualité à des enfants qui passent parfois plus de douze heures par jour à l'extérieur du domicile familial.

Les programmes à multiples facettes doivent promouvoir l'activité physique quotidienne. Les données épidémiologiques montrent qu'il existe en Communauté française un déficit d'activité physique chez les enfants et adolescents, déficit qui joue un rôle dans la prévalence de la surcharge pondérale. Il faudra donc travailler, par exemple, à la poursuite des activités de psychomotricité à l'école maternelle, à l'amélioration de la mobilité verte pour plus de respect envers les usagers faibles ainsi qu'au développement des Ravel et autres infrastructures propices à l'utilisation de moyens de transport alternatifs.

Pour promouvoir une activité physique régulière des enfants et des adolescents en club ou à titre individuel, l'accès aux infrastructures sportives devra être amélioré, en collaboration avec l'Adeps et l'Association des Établissements Spor-

tifs (AES). Le développement d'infrastructures propices à une pratique sportive dans les quartiers, en dehors des contraintes des clubs et de la compétition, doit également être une piste prioritaire, tout comme la promotion d'une pratique non élitiste et adaptée à la santé. Le carnet du sportif, outil prévu par le décret relatif à la promotion de la santé par le sport, devrait être rapidement finalisé. Un accès facilité ou renforcé aux infrastructures permettra la mise en place de politiques communales de santé pour tous. Dans ce cadre, une collaboration entre le secteur de la promotion de la santé et l'AES doit être envisagée si l'on veut que la deuxième mission des centres sportifs locaux soit bien concrétisée.

Enfin, pour contrer la sédentarité des enfants et des adolescents et renforcer leur rôle de consommateur responsable, la piste d'un programme éducatif doit être privilégiée. Défini en collaboration avec le secteur de la promotion de la santé, la médiathèque, les associations de consommateurs et des acteurs du secteur de la prévention des dépendances, ce programme devrait être intégré dans les différentes matières du cursus scolaire.

Parmi les recommandations, il en est une qui est cruciale, à savoir travailler en priorité avec les populations fragilisées. La mise en place des stratégies spécifiques pour les populations fragilisées doit être une préoccupation transversale de nos politiques. Les populations fragilisées sont en effet celles qui retireront le plus de bénéfices de ces mesures. C'est également à travers elles que la société réalisera les plus grands gains.

Ainsi, l'accès à la pratique sportive devrait être, pour les publics précarisés, facilité par la mise en œuvre de mesures comparables à celles de l'article 27 pour l'accès à la culture. Il s'agit ici de faciliter l'accès, de préférence familial, à une pratique sportive et non à des spectacles sportifs.

Dans le même ordre d'idées, il faudra par exemple accorder la priorité, dans le temps et dans les moyens à y affecter, au travail de dépistage précoce et d'accompagnement de l'Office de la naissance et de l'enfance et des équipes de promotion de la santé à l'école dans les zones et quartiers précarisés. De même, le travail de prévention devrait viser spécifiquement les écoles en discrimination positive, les filières d'enseignement technique et professionnel, les CEFA et les institutions de l'aide à la jeunesse.

Autre recommandation : promouvoir un dépistage précoce, un suivi adapté et non stigmatisant. Lorsque l'enfant ou l'adolescent risque de développer une surcharge pondérale, le dépistage rapide est essentiel. Ce dépistage ne serait cepen-

dant rien sans un suivi adapté et non stigmatisant avec la famille. Ce dépistage et ce suivi doivent pouvoir être assurés par l'ONE, les équipes PSE et les médecins de famille, voire le milieu hospitalier dans les situations les plus graves.

Il y a lieu de mettre en place une concertation qui doit permettre de faire le choix des courbes de corpulence utilisées, de leurs modalités d'utilisation, du mode de recueil informatisé des données. La brochure du plan national français « Nutrition et santé » intitulée « Évaluer et suivre la corpulence des enfants », qui est le seul document annexé à mon rapport, pourrait être une base de travail intéressante. Pourquoi recommencer un travail déjà bien fait ?

Au cours de la croissance, la corpulence varie de manière physiologique. En moyenne, la corpulence augmente la première année de la vie. Le bébé est joufflu, potelé, ce qui est normal. Ensuite, l'enfant commence à marcher, il devient moins rond. La corpulence continue à diminuer jusqu'à six ans. À ce stade, la corpulence augmente à nouveau jusqu'à la fin de la croissance. La remontée de la courbe d'indice de masse corporelle (IMC) qui survient physiologiquement vers l'âge de six ans s'appelle « rebond d'adiposité ». L'âge de survenue de ce rebond est un excellent marqueur prédictif du risque d'obésité. Il s'agit de l'âge auquel la courbe d'IMC est à son niveau le plus bas. Plus le rebond est précoce – avant six ans – plus le risque de devenir obèse est élevé.

Quand un problème est décelé à ce stade, une concertation est nécessaire entre les différents organismes et secteurs pour définir les conditions et les modalités d'un suivi particulier. La brochure du plan national français « Nutrition et santé » est remarquable de ce point de vue.

Enfin, voici une dernière recommandation : travailler entre niveaux de pouvoir et entre secteurs. Le paysage institutionnel de notre pays et le caractère multifactoriel de l'obésité chez l'enfant imposent une concertation intersectorielle qui doit être soutenue par une coopération interministérielle entre les entités fédérées et l'État fédéral. La conférence interministérielle doit rester un lieu où les politiques de santé sont élaborées dans le respect des compétences de chaque niveau de pouvoir.

Le renforcement de la coopération entre les entités politiques doit permettre de promouvoir et de faciliter l'allaitement maternel. La promotion de ce dernier ne pourra aboutir que grâce à une politique interministérielle intense. Les campagnes de promotion doivent être renforcées. De nos jours, les rythmes de vie et de travail sont des

obstacles à la promotion de l'allaitement maternel alors que nous savons que celui-ci est un élément positif pour prévenir l'obésité de l'enfant.

Un projet global de prévention de l'obésité pourrait fournir l'occasion d'organiser des échanges intersectoriels. Il pourrait par exemple s'agir de la création de « passe-murailles », à savoir des travailleurs qui quitteraient momentanément leur secteur d'activité pour apporter leurs compétences, savoirs et techniques à d'autres secteurs. Ce type de collaboration pourrait d'emblée être mis en place entre le secteur de la promotion de la santé et celui du sport, à l'occasion de la mise en oeuvre de l'axe « santé » du décret sur les centres sportifs locaux.

Le renforcement de la coopération devrait aussi stimuler des mesures complémentaires : faire adhérer la Belgique au programme « Fruits » de l'OMS, favoriser l'achat de fruits et légumes par la population en général ou par des publics spécifiques, prendre des mesures pour développer des modes de transport lents qui favorisent l'exercice physique, promouvoir une baisse du coût de l'assurance pour les cyclistes au quotidien ; bref, toute une série de politiques concertées et globales.

Manger est un acte de citoyen libre, étroitement associé à la notion de plaisir. L'oublier serait, à notre sens, vouer toute politique de prévention de l'obésité à l'échec. Un des enjeux majeurs des dix prochaines années sera de lutter contre la « cacophonie alimentaire » ambiante. Dès notre naissance, l'acte alimentaire nous occupe plusieurs heures chaque jour : faire les courses, préparer les repas, manger... Or, notre compétence naturelle autour de ce comportement fondamental paraît, depuis une vingtaine d'années, s'être peu à peu évaporée. Pour beaucoup, s'alimenter semble être un acte technique, voire médicalisé, qui nécessite, pour être réalisé dans les règles, le soutien tant de spécialistes que de produits spéciaux. Les publicitaires nous déboussolent, les médias nous font perdre le nord, les écoles de « spécialistes » s'affrontent. Monsieur et madame « tout le monde » s'y perdent et ne savent plus à quels aliments se vouer. Il devient urgent de rendre la maîtrise aux individus et aux citoyens de ce registre essentiel de leur vie.

Toute décision d'interdiction ne pourra jamais être prise de manière isolée ou apparaître comme le premier signal ou le seul élément du discours de l'autorité. S'il ne faut pas l'exclure, l'interdiction dans le domaine de l'alimentation ne peut que s'insérer dans une démarche globale pour être acceptée et ne pas être perçue comme une stigmatisation. Un enfant ou un adolescent éduqué

à la consommation responsable, au décryptage des médias et évoluant dans un environnement favorable et régulé tant pour l'offre alimentaire que pour l'accès aux infrastructures sportives aura beaucoup moins de risque de devenir obèse.

Un autre élément essentiel de toute politique de prévention de l'obésité chez l'enfant est qu'elle doit impérativement comporter de multiples facettes. Par exemple, il est impératif de consacrer beaucoup d'énergie au retour d'une culture de l'activité physique et sportive régulière chez les jeunes, et à une politique d'éducation du jeune consommateur et du jeune téléspectateur.

Monsieur le président, chers collègues, le défi est imposant. Je vous remercie de m'avoir confié ce travail passionnant. Cela vaut la peine que l'on s'y attaque, dans un projet mobilisateur, pour les citoyens et les acteurs de terrain. (*Applaudissements*)

M. le président. – Monsieur Cheron, je me permets, au nom du parlement et de tous nos collègues, de vous féliciter pour cet excellent rapport qui aborde un véritable problème de société. Je vous remercie non seulement d'en avoir fait le tour, mais aussi d'avoir dégagé des pistes qui méritent chacune un débat, comme vous l'avez souligné.

La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Monsieur le président, mesdames les ministres, chers collègues, je voudrais citer un de mes prédécesseurs et excellent ami, Christian Dupont : « Apprendre pour comprendre, comprendre pour prévoir, prévoir pour vivre mieux ». Ce sont les quelques mots qu'il avait choisis si justement quand il était président de notre groupe socialiste pour résumer les politiques de la Communauté française. Permettez-moi de les reprendre aujourd'hui pour introduire le débat qui nous occupe ce matin. En effet, il faut « apprendre pour comprendre », il faut apprendre aux enfants ce que représente la nourriture et expliquer sa composition, pour qu'ils puissent comprendre l'importance de l'alimentation et acquérir de saines habitudes alimentaires. Pour la sauvegarde de notre santé, dans notre société de consommation – et même de surconsommation –, il faut comprendre l'urgence d'adopter une vraie attitude critique. Christian Dupont nous dit aussi qu'il faut « comprendre pour prévoir et prévoir pour mieux vivre ». Le politique, pour sa part, doit comprendre les enjeux actuels afin de prévoir les dispositions adéquates pour que l'ensemble de nos citoyens vivent mieux. Que nous reste-t-il à faire, sinon agir ?

Il n'est plus à démontrer que le problème de l'obésité chez l'enfant est un phénomène multifactoriel et qu'on ne pourra le combattre efficacement que si l'on s'inscrit dans une dynamique impliquant l'éducation, la recherche, la santé, la prévention et le sport. Par conséquent, nous devons y consacrer tous nos efforts, car il s'agit d'un véritable problème de santé publique et donc d'un problème de société qui concerne le bien-être et l'épanouissement de nos enfants, eux qui seront responsables de la société de demain.

Je remercie M. Cheron de l'excellent rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui. Comme il le souligne, ce rapport a pour objectif d'éclairer le sujet de l'obésité chez l'enfant. Je me dois de le féliciter pour cet excellent travail de recherche et de réflexion. Le débat est posé ; reste à le mener et, si possible, à l'enrichir de nos réflexions.

Nous adhérons à bon nombre des recommandations avancées. J'épinglerai quelques grands axes et laisserai le soin à trois de mes collègues de développer plus brièvement les autres aspects. L'obésité aujourd'hui omniprésente devient préoccupante. D'une part, nous disposons d'une littérature scientifique où abondent études et articles consacrés à la matière. Il suffit, pour s'en convaincre, de reprendre la liste d'ouvrages que notre collègue a consultés pour son rapport. De surcroît, le sujet est explicitement ou implicitement présent partout dans notre environnement. Il est loin d'être épargné par la publicité car les médias ne se privent pas pour accentuer leur pouvoir de séduction en faveur de tel ou tel produit.

D'autre part, les chiffres issus des enquêtes sont tout aussi préoccupants. Un Belge sur dix est atteint d'obésité. Dans la tranche des 9 à 12 ans, près d'un enfant sur cinq souffre de surcharge pondérale. Ces chiffres sont particulièrement interpellants, pour ne pas dire alarmants, avec en toile de fond, la survenance de maladies étroitement liées à l'alimentation et à la sédentarité, comme le diabète, l'hypertension, le cancer, les problèmes cardiovasculaires.

La presse fait état, ce matin, d'une perspective peu réjouissante aux États-Unis, pays de la surconsommation et contre-exemple en matière d'alimentation : sans changement radical de leurs attitudes et habitudes, 80 % des Américains seraient obèses en 2030.

Que faire ? Comment combattre l'obésité considérée aujourd'hui comme un des maux du siècle ? Il faut agir et amorcer des mesures concrètes, visibles et, bien sûr, concertées. C'est pourquoi les différents ministres compétents pour la santé et le bien-être insistent beaucoup sur la

nécessité d'une approche coordonnée et concertée afin de mettre en place un certain nombre de recommandations et d'actions. Nous devons impérativement nous associer à toutes les initiatives et dépasser le stade de la formulation des mesures, mais leur assurer un ancrage réel dans le vécu de chacun, à l'école, dans la structure d'accueil, en famille, au club de sport.

M. Cheron, grâce à son rapport introductif, m'offre l'opportunité d'évoquer l'action gouvernementale en gestation, à propos de cet important problème sociétal. Deux grands chantiers sont ouverts par les gouvernements fédéral et de la Communauté française pour répondre le plus adéquatement possible à cette situation préoccupante.

Dans la promotion d'une alimentation saine, les actions à entreprendre en Communauté française relèvent de trois domaines qui sont à la fois spécifiques et complémentaires : la santé, le sport et l'enseignement. Dans le respect de cette nécessaire complémentarité, Mme la ministre-présidente, Marie Arena, pilote ce projet et assure la coordination avec ses excellents collègues, M. Eerdekens pour le sport et Mme Fonck pour les matières de santé.

En outre, ce projet a des prolongements bien au-delà de la Communauté française, puisqu'il s'inscrit pleinement dans le plan national « Nutrition et Santé 2005-2010 » de M. Demotte. La synergie ainsi développée permettra une approche plus riche, plus adéquate et plus précise de ce problème complexe qu'est l'obésité.

Grâce au travail réalisé par M. Cheron et par l'ensemble des ministres dont j'ai rappelé le nom il y a quelques instants, le débat est lancé. Les grands axes sont dégagés et les premières mesures concrètes proposées. Ces mesures associent l'enfant, l'école, la famille, les associations sportives, le secteur extrascolaire. Certaines seront abordées par mes collègues ; le sport, notamment, sera traité par le grand spécialiste qu'est Bea Diallo – qui combattra d'ailleurs bientôt en faveur des pays victimes du tsunami.

Je souhaiterais pour ma part évoquer quelques points. D'abord, être préoccupé par la problématique de l'obésité chez l'enfant, c'est dépasser le cadre strictement alimentaire pour l'élargir à l'univers dans lequel l'enfant évolue.

Il faut soutenir et défendre la prévention pour tous et par tous. En effet, si l'enfant est aujourd'hui au centre du débat sur l'obésité, il faut garder à l'esprit que cet enfant évolue au sein d'une famille, d'une école, d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse. Croire que la promotion

de la santé, ainsi que la prévention des risques liés à de mauvaises habitudes alimentaires, peuvent être concrétisées par la seule prise en considération de la personne de l'enfant, c'est aller droit dans le mur.

Au-delà des constats, il y a la proposition de mesures et la façon dont celles-ci sont acceptées par les personnes concernées – enfants, enseignants, famille, ... – car l'adoption d'une alimentation saine dépend aussi de la façon dont les enfants se perçoivent et de la croyance qu'ils ont dans les effets de l'adoption de certaines conduites.

Une bonne perception de soi et ces croyances aux effets positifs de bonnes conduites alimentaires doivent précisément faire partie intégrante de notre société, de la vie sociale, scolaire, familiale, ... Nous souhaitons que ces valeurs s'épanouissent au travers d'une éducation citoyenne, d'une invitation au respect de soi et de l'autre.

L'école, lieu de réflexion, lieu d'échange, lieu de socialisation et de construction identitaire, est un relais privilégié pour assurer ces missions. Au sein de l'école, bien plus que la répression, l'éducation constitue un important levier de changement des habitudes alimentaires. Ce levier d'influence est encore plus puissant lorsqu'en retour, l'enfant favorise, dans sa famille, l'adoption d'un mode alimentaire plus sain.

Ensuite, la prévention des maladies et la promotion de la santé à l'école, rappelons-le, doivent concerner tout un chacun. C'est pourquoi focaliser le débat sur l'obésité risquerait de limiter la portée de la réflexion aux seules personnes en surpoids. Or, il existe une proportion non négligeable d'enfants qui ne connaissent pas de réel problème de surpoids mais adoptent cependant un mode d'alimentation et, plus largement, une hygiène de vie mettant en péril à plus ou moins long terme leur santé. Cela démontre à quel point la « prévention-dépistage », si elle est nécessaire, ne suffit pas.

Il nous paraît essentiel de mener des réflexions tant sur le plan pédagogique qu'environnemental. Il faut éduquer et encadrer, c'est-à-dire réaliser un véritable travail d'information, de sensibilisation et de formation tout en proposant des structures favorisant l'émergence et la mise en œuvre de mesures concrètes. Le but ultime est d'assurer le développement et l'épanouissement des jeunes.

Enfin, notre regard nous amène naturellement à aborder ces questions avec un souci d'équité. En effet, le constat des relations entre obésité et statut socioéconomique est interpellaant. Il appa-

raît que, par manque d'informations nutritionnelles, de sensibilisation régulière aux questions de surcharge pondérale mais aussi d'activité physique, les personnes à faible statut socioéconomique connaissent davantage que les autres les souffrances inhérentes à ces problèmes de poids.

Nous ne pouvons cautionner un système où les personnes fragilisées le sont toujours davantage. Dans ce système pervers, le statut social détermine la condition physique, laquelle renforce la stigmatisation et le rejet.

Ce débat est aussi pour nous une occasion de reposer des questions essentielles telles que l'accès au sport pour tous et la qualité d'une information claire et accessible à chacun. Il me semble également essentiel de profiter de ce débat pour s'ouvrir à la tolérance et aux valeurs citoyennes.

Un mode alimentaire sain et la pratique régulière d'un sport ne mèneront pas à un risque nul en matière de surpoids. La logique d'action que nous défendons vise à contrecarrer, à court-circuiter les déterminismes socioéconomiques – qui s'ajoutent parfois aux facteurs génétiques de transmission de l'obésité – afin de mettre en place une promotion réelle d'une hygiène de vie saine. Dès lors, ce débat doit mener à un accueil non stigmatisant de l'enfant en surpoids – relations entre enfants, relations adultes-enfants, etc –, un accueil qui lui permette de grandir, de se développer et qui lui garantisse le meilleur épanouissement personnel et social.

Je conclus en réaffirmant qu'il est de notre devoir de mettre en oeuvre une véritable prévention pour mieux vivre en menant une politique d'éducation précoce à une alimentation saine et équilibrée, une politique d'information et de sensibilisation percutante et accessible à tous, et enfin une politique de promotion du sport par tous et pour tous. Le maître mot reste la synergie : tous les acteurs du monde de la santé, de l'éducation et des sports doivent être associés à ce projet.

« *Mens sana in corpore sano* », comme le disait Juvénal, et le rappelait plus tard François Rabelais. « Manger pour vivre et non vivre pour manger », disait Molière. Ces deux citations définissent l'objectif et posent les limites. Si l'épanouissement des enfants passe par la surconsommation et la mal-consommation, c'est un camouflet à tout ce qui doit nous motiver. Alors que nous cherchons à vivre mieux, plus longtemps et en meilleure santé, allons-nous laisser ceux qui représentent notre avenir perdre ces atouts, par négligence, par facilité, par ignorance ou parce que, pour certains, la consommation de masse répond à un impératif exclusivement économique qui passe par une production et un achalandage visant le bé-

néfice et l'attrait maximal ? La réponse est évidemment négative.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, je tiens sincèrement à remercier M. Cheron de son rapport. Nous sommes réunis ici pour débattre du thème de l'obésité chez l'enfant et vous savez tous combien les débats au parlement nous sont chers.

Monsieur Cheron, votre rapport est riche en informations. Malheureusement, et je ne suis pas la seule à le penser, le délai entre le moment où nous l'avons reçu et le débat d'aujourd'hui fut très court. Par conséquent, nous n'aurons sans doute pas l'occasion d'approfondir suffisamment la question. Je voudrais aussi insister pour que ce débat ne s'arrête pas là ; il ne faudrait pas que cette journée d'exception n'ait aucune suite.

Le rapport pose des balises et assied le débat que nous entamons aujourd'hui. Il démontre également, par les portes qu'il entrebâille, que cette problématique dépasse les attributions de notre seule ministre compétente pour la santé – sans pour autant la déresponsabiliser –, de notre ministre de l'enseignement obligatoire ici présente et de notre ministre des Sports.

M. Léon Walry (PS). – Vous n'êtes jamais satisfaite, madame Bertieaux !

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne suis pas là pour être satisfaite mais pour être vigilante.

Avec cette discussion sur l'obésité, nous entrons dans un débat de fond qui interroge la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Les plans élaborés aux échelons fédéral et communautaire ne sont pas les seuls en cause : la réflexion ouvre le champ de l'image que nous avons de nous-mêmes à travers notre corps, du contenu de notre frigo à travers le mode de vie qu'il reflète, de notre rôle de parents et de la façon de construire le rapport de nos enfants à l'alimentation.

Notre vie quotidienne a changé : SMS, MSN, GSM... Rien que sur le plan de la communication, nous privilégions l'instant, la vitesse, l'abondance de l'offre, même si la précarité rend souvent cette dernière inaccessible. La culture DVD, le fast-food, le micro-ondes, les pittas, les durums témoignent aussi d'une certaine évolution des familles et, au cœur de celles-ci, de la vie des femmes pour qui la publicité ne manque pas de vanter divers moyens de simplifier la pratique ménagère. Ne perdons pas de vue le contexte dans lequel est apparu le débat qui nous occupe, à savoir la so-

ciété « express » dans laquelle nous vivons. Ne perdons pas de vue non plus le choc des vieilles idées qui ont la vie dure et d'une offre du marché qui séduit par son apparente facilité.

Ces idées qui ont la vie dure, ma collègue Marion Lemesre les passait en revue vendredi dernier dans une interpellation à la Cocof sur le même sujet. On dit encore souvent « Un bon petit gros », « Mieux vaut faire envie que pitié », etc. Les dictons populaires courants vantent le rôle réussi de la mère nourricière et je me rappelle, comme maman d'enfants plutôt maigres, avoir senti le reproche d'être une mauvaise nourricière, et donc en quelque sorte une mauvaise mère.

Dans ce contexte, choisir la bonne nourriture, distinguer la nourricière avisée de celle qui fait des erreurs par tradition, manque d'informations ou souci de la rapidité, avaler les « fausses bonnes » informations sur le light, le bio, le nutritif, le calorique, le pauvre en matières grasses, n'est pas évident pour celles qui, le plus souvent, mettent leur fierté à être de bonnes mères, des mères pratiques, des superwomans ou simplement elles-mêmes.

Ne stigmatisons pas les parents : ils sont en général des partenaires privilégiés dans l'interaction avec les enfants. En effet, ils veulent généralement leur donner la meilleure éducation possible et savent qu'un conseil ou un coup de pouce valent bien mieux qu'une interdiction, une brimade ou une stigmatisation. Comme M. Cheron l'a déclaré précédemment, nous ne pouvons que regretter que, dans le débat sur la prévention de l'obésité chez l'enfant, les aspects d'interdiction et de stigmatisation priment la prévention et l'information. Cette position est également celle de mon groupe. Ne vous étonnez donc pas de m'entendre la rappeler souvent.

Durant les huit mois écoulés depuis le début de cette législature, nous avons entendu de nombreuses déclarations concernant l'interdiction de certains aliments ou boissons. Le gouvernement a notamment attaqué deux symboles : les frites et les sodas. Mais nous attendons toujours des informations ou des annonces porteuses d'un message positif, comme un relevé de ce que l'on peut consommer sans danger, des encouragements à consommer certains produits ainsi que des conseils utiles en matière de nutrition. Nous ne souhaitons pas voir naître un système fait exclusivement de dikats, de suppressions et d'interdits, même si certains interdits peuvent parfois aider à entrer dans un système positif. Nous savons également que certaines catégories d'âge auront un problème systématique avec les interdits. En effet, pour bon

nombre d'adolescents, le simple fait d'interdire suscitera immédiatement une envie de transgresser l'interdiction. Plus certains produits se verront prohibés, plus certains adolescents les consommeront ! Nous attendons donc rapidement de la part du gouvernement un message porteur de propositions positives et un plan suffisamment attractif pour susciter l'adhésion des jeunes.

Aujourd'hui, le parlement de la Communauté française s'est emparé du débat portant sur la prévention de l'obésité chez l'enfant. M. Cheron nous a d'ailleurs fait une excellente synthèse de la question et nous voyons très bien que la société actuelle n'aborde pas ce problème sous le bon angle. Les statistiques sont alarmantes, les risques liés à l'obésité augmentent et toutes leurs conséquences sur la santé suscitent des craintes pour nos enfants et leur avenir.

Mon groupe souhaite rappeler que, jusqu'à présent, nous n'avons reçu de la part du gouvernement aucun signal permettant de démontrer que de réelles actions seront entreprises afin de traiter le problème de l'obésité chez l'enfant. Nous ne voulons ni interdire ni stigmatiser et nous sommes persuadés que stigmatiser une personne obèse quant à son comportement alimentaire n'est en aucun cas une méthode efficace pour la faire maigrir. Le discours fait d'interdictions que nous avons entendu jusqu'ici revient en fait à bannir la notion de plaisir de notre alimentation. J'ai été très heureuse que M. Cheron, tant dans son rapport qu'à cette tribune, nous rappelle cette notion de plaisir. Les comportements alimentaires y sont effectivement étroitement liés.

Interdire un plaisir apparent, factice et facile sans lui substituer dans le même temps un plaisir vrai et sain ne peut que générer des frustrations. Par exemple, on a beau jeu de stigmatiser la consommation des frites, mais si elles sont supprimées des menus des cantines scolaires, quel autre plaisir va-t-on proposer aux enfants ? D'autres suggèrent de remplacer les sodas par des eaux minérales aromatisées. Je crois que cette démarche est hypocrite et n'apporte pas de vraie solution. Il y a lieu d'aller plus loin dans la réflexion.

Il est temps que la Communauté française s'attaque au problème de l'obésité chez l'enfant. Bien sûr, il n'est pas question de nous opposer à l'évolution irréversible des habitudes alimentaires de notre société : ce serait là une démarche passéiste, ridicule et inutile. Ce que nous pouvons faire dès à présent, c'est entrer dans une nouvelle dynamique de réflexion et informer les parents sur les bonnes habitudes alimentaires à adopter dès la grossesse de la maman. Il est nécessaire à cet égard de lancer

une vaste campagne de promotion en nous servant de tous les vecteurs d'information disponibles via les médias. Cette promotion d'une bonne hygiène alimentaire doit se faire en respectant la culture des parents, en incitant plutôt qu'en interdisant et en transmettant une information laissant le libre choix de la méthode d'allaitement, tout en soulignant les comportements négatifs, comme le fait de donner des biberons d'eau sucrée aux nourrissons.

De cette façon, les parents pourront s'inscrire dès la naissance de leur enfant dans une logique positive où le plaisir, le goût, la relation mère-enfant et l'accessibilité conservent une place prépondérante. Tout cela peut être réalisé en s'appuyant sur les études faites sur la digestibilité des aliments ou les allergies à certains produits et en intensifiant le rôle de l'ONE dans le dépistage et l'éducation à la santé. Ensuite, il y a l'école, lieu privilégié pour agir.

Mais n'allons pas trop loin. L'école n'est pas le substitut progressif des parents. Elle a un rôle fondamental, stimulant et intégrateur à jouer. Elle ne composera jamais, je l'espère pour elle, le panier familial, ne remplira pas le frigo et ne choisira pas le menu familial à la place des parents. En revanche, l'attractivité de sa cantine, ses options pour les collations, ses repas pourront faire la différence, pour autant qu'elle y intègre la notion de plaisir, de goût retrouvé, de qualité et qu'elle instaure un partenariat avec les parents et les enfants et non un code qu'ils auront sans doute le même plaisir à transgresser.

Madame la ministre-présidente, je me réjouis de votre présence parmi nous. J'attire votre attention sur le fait que le Contrat stratégique pour l'éducation contient plus de deux cents mesures mais aucun élément faisant le lien entre l'alimentation et le sport à l'école. Dans le contexte actuel, il serait bon d'y penser et notamment de fixer les objectifs à atteindre.

Nous avons mené un premier débat sur le Contrat stratégique pour l'éducation. Venir discuter aujourd'hui de la prévention de l'obésité chez l'enfant en répétant chacun le rôle fondamental de l'école est évidemment quelque peu surréaliste. Il conviendrait de trouver le moyen d'établir un lien entre l'école et l'alimentation, car ces matières ne peuvent rester cloisonnées.

Il en va de même du sport à l'école, de la place de celui-ci, notamment dans le cadre de l'accueil extrascolaire, de son accessibilité en termes de coûts et de proximité des activités. Un sérieux débat doit être mené avec le ministre du Sport à ce sujet. Le rapport rappelle des chiffres relatifs à la

non-pratique sportive. Des propositions concrètes doivent absolument être débattues si l'on veut inverser les tendances.

Je me réjouis de l'engouement de certains télé-spectateurs pour les émissions sportives mais, en l'occurrence, il s'agit de tout autre chose, à savoir de devenir acteur du sport, d'avoir une pratique sportive. On peut se demander si les cours d'éducation physique à l'école encouragent les élèves à l'activité physique ou les en éloignent, si c'est l'accessibilité à la pratique sportive qui joue un rôle dissuasif, si nous devenons une société de mous et de fainéants par manque de stimuli. J'ai entendu un professeur du secondaire qualifier de "petits paquets" ces enfants qui ne marchent plus, que l'on dépose le matin en voiture pour les reprendre le soir, toujours en voiture. J'ai entendu José Van Dam dire que nos jeunes chanteurs manquaient de coffre, notamment parce qu'ils n'ont pas développé leur souffle au quotidien, dès leur enfance, en marchant sur les chemins de l'école par tous les temps. Dans une société qui met en évidence la mobilité, sommes-nous en train de fabriquer des "petits paquets" ?

Ce rapport nous amène également à nous poser certaines questions fondamentales sur notre mode de vie, sur l'urbanité. Nous ne pourrions les aborder toutes aujourd'hui et certaines visent davantage le pouvoir régional que l'échelon communautaire.

Certaines questions pratiques, basiques, peuvent être évoquées dans cette enceinte. Comment se déroule un cours de gymnastique ? Il dure 50 minutes, habillage, déshabillage et éventuellement douche compris. Restent quelque 30 minutes. Que fait-on et quelle en est l'utilité ?

Dans ce débat sur l'obésité de l'enfant, se profile également la question de la parentalité et de l'éducation donnée par les parents en matière de mouvement ; bref, une question de promotion de la politique de la santé puisque l'alimentation en est la base. Nous sommes convaincus qu'il faut lancer une vaste et intensive campagne de promotion de la santé à travers l'alimentation et le sport : promotion en termes positifs, promotion attractive, accessible, axée sur la proximité, promotion de la santé soutenue par des professionnels et suscitant l'adhésion de ses destinataires cibles, promotion dans tous ses aspects et dans le respect de chacun. Nous espérons aujourd'hui entamer une véritable réflexion et mener tous ensemble un véritable travail.

Malheureusement, nous n'avons qu'un week-end pour lire le rapport de M. Cheron, ce qui était insuffisant pour faire un travail de fond, consulter

chacun et préparer le débat de ce jour. Je conclurai donc en disant simplement que le travail vient de commencer.

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – À l'occasion du rapport fourni et épais de M. Cheron, nous abordons aujourd'hui une problématique que certains ont tendance à qualifier parfois de banale ou de secondaire. Notre intervention va montrer qu'il n'en est rien. Deux éléments en ressortent effectivement d'une façon transversale. Je reprendrai un certain nombre d'expressions qui ont déjà été utilisées ici, tout en me référant à plusieurs reprises au rapport de M. Cheron, qui me semble effectivement assez complet.

En termes d'objectifs, il s'agit bien d'éviter la banalisation et une sur-médicalisation. Il s'agit également de travailler à la fois tant sur le contexte de vie que sur le comportement des individus. En psychanalyse, les spécialistes disent souvent que la construction mentale a toujours, à sa source, des expériences du corps. Pour faire bref, disons que pour être bien dans sa tête, il faut être bien dans son corps. Ce point de vue se trouve partagé par l'OMS pour laquelle être en bonne santé ne signifie pas seulement ne pas être malade, mais avoir également un état de bien-être physique, mental et social. Notre rôle, en tant que mandataires politiques, consiste notamment à contribuer au bien-être de la personne. La Communauté française, compétente pour la prévention et de promotion de la santé, doit donc jouer un rôle important pour que cet objectif soit atteint.

L'obésité peut constituer une atteinte à ce bien-être, tout comme elle peut s'inscrire comme un symptôme d'un mal-être physique et mental engendré par cette maladie. Il est préoccupant de constater que celle-ci peut se transformer, dans notre société, en véritable épidémie, si l'on en croit l'OMS.

En 2002, l'International Obesity Task Force annonçait une augmentation annuelle du taux d'obésité d'un pour-cent chez l'enfant. Sachant qu'aujourd'hui, dans le monde, environ 155 millions d'enfants sont en surpoids et qu'il existe en Belgique entre 3 et 7 % d'enfants obèses, nous sommes en droit de nous demander quelle sera la situation dans dix ans.

Cela est d'autant plus inquiétant lorsque l'on connaît les impacts possibles du surpoids ou de l'obésité, tant sur la santé physique que sur l'état psychologique de la personne. Parmi les conséquences reprises dans le rapport, on peut lire que, du point de vue physique, une surcharge pondé-

rale durant l'enfance aura un impact tant à court terme, comme le diabète de type 2, qu'à long terme. Selon des données statistiques, l'obésité infantile favorise une surmortalité à l'âge adulte. Les impacts psychologiques de l'obésité ne sont pas non plus négligeables : le regard extérieur peut instaurer un malaise, une perte de confiance en soi, susceptible de nuire au développement vital et social de la personne. Par ailleurs, le coût de ce surpoids de la population s'avère très élevé pour la collectivité, donc pour la sécurité sociale. Nous avons tout à gagner, individuellement et collectivement, à créer un contexte moins favorable à ce type de maladie.

Nous pouvons néanmoins entrevoir aujourd'hui des perspectives prometteuses : le secteur associatif et les pouvoirs publics travaillent en effet activement à la recherche de solutions pour enrayer cette épidémie. Nous sommes convaincus qu'à ce niveau, l'action politique est nécessaire car l'obésité est un symptôme pour lequel il est important de saisir les sources ainsi que le contexte social et économique qui la génère ou qui la favorise. Dans la foulée, il s'impose dès lors de définir une politique cohérente dans le temps, volontariste et audacieuse.

Il est important de dire que la politique de prévention telle que nous la concevons s'applique moins aux cas d'obésité dite congénitale, relevant, selon nous, plus directement de la prise en charge médicale.

L'OMS a invité les gouvernements des États à favoriser la pratique d'une activité physique et à lutter contre une alimentation inappropriée dans leur « stratégie globale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé ». Une plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé est aussi mise en place par l'Union européenne. À la suite de ces différentes initiatives, le gouvernement fédéral a aussi examiné la question de l'obésité. Une partie du plan national « Nutrition-Santé », lancé par le ministre Demotte, lui est consacré. N'oublions pas non plus le travail des nombreuses associations qui se battent depuis longtemps contre l'obésité dans le cadre plus large de la promotion de la santé. J'en prends comme exemple l'opération « Petits déjeuners matins » qui a récemment été menée par la Ligue des familles. La Communauté française n'est pas en reste en matière de prévention de l'obésité, comme cela a été mis en évidence par le rapport qui nous a été présenté. Cette étude et ce débat nous apportent un regard global sur la question, ce qui nous permettra de prolonger l'analyse, d'aller plus en avant dans les perspectives d'action politique et d'apporter notre contribution à la politique de la

prévention de l'obésité en Communauté française.

J'en viens plus directement au sujet propre afin d'avoir une perception complète et opérationnelle. Le débat ne doit pas être qu'intellectuel. Un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération, comme le caractère pluridisciplinaire, concerté et cohérent de la politique de prévention de l'obésité. Quelle prévention pouvons-nous organiser ? Avec quels acteurs doit-on se concerter ? Quel partenariat devons-nous favoriser ? Quelle politique durable faut-il garantir ? Comment construit-on et met-on en place une politique de prévention de l'obésité efficace au bénéfice de tous ?

Qu'est-ce qu'une politique de prévention ? Au préalable, il faut se mettre d'accord sur la définition de ce terme. Un raccourci facile serait de dire que l'obésité survient quand on a des apports en énergie supérieurs aux dépenses d'énergie, le meilleur moyen de prévenir l'obésité est de favoriser une perte de poids. Ce constat est toutefois un peu rapide. La question est beaucoup plus complexe. Selon nous, prévenir l'obésité, ce n'est pas uniquement inviter à perdre du poids mais c'est aussi apprendre à ne pas grossir et à vivre avec son poids. Nous rejoignons le point de vue du rapport selon lequel la prévention, qu'il est nécessaire de mettre en place, doit être pluridisciplinaire. Une politique de prévention de l'obésité efficace doit impliquer plusieurs intervenants et utiliser différents moyens. Il ne faut pas seulement promouvoir une alimentation saine et un dépistage du surpoids, il faut aussi conseiller une activité physique régulière ou sportive. Plus globalement, il faut organiser une éducation des jeunes et une sensibilisation accrue des parents.

Il faut amener les jeunes à être des acteurs responsables. J'insiste beaucoup sur ce point. Ils doivent pouvoir être capables de faire, par exemple, la part entre les aliments sains et ceux qui ne le sont pas. L'objectif n'est pas de créer un monde aseptisé, censé réduire à néant toutes les sollicitations ou toutes les tentations des enfants mais, bien davantage, d'amener les conditions nécessaires pour qu'ils puissent faire leurs propres choix. Les enfants doivent comprendre, grâce à une bonne éducation au choix, pourquoi l'absorption de sucreries et de sodas de façon systématique à l'école n'est pas la meilleure idée. Il faut néanmoins leur apprendre à modérer la consommation de ces sucreries par un message clair : on peut manger de tout, mais les sucreries sont à consommer avec modération.

N'oublions pas que manger est avant tout un plaisir. Les orateurs précédents ont souligné ce

point essentiel. Une politique de promotion de l'alimentation saine et cohérente doit aussi d'autre part prendre en compte le coût important des aliments sains, comme les fruits et les légumes, qui est souvent difficile à assumer pour un certain nombre de familles.

Les personnes à qui l'on confie l'éducation à la santé ne possèdent pas toujours les meilleures informations. Ce peut être le cas de parents qui ne sont pas sensibilisés à une hygiène de vie correcte et qui n'ont dès lors pas une propension naturelle à aider leurs enfants dans cette voie. Cela peut également, à un autre niveau, être le cas des enseignants, et d'une façon générale des acteurs de l'éducation. Il est donc nécessaire de sensibiliser en profondeur les parents et d'intégrer à la formation initiale de tous les professionnels de l'éducation la promotion d'une hygiène de vie saine. Il reste bien entendu que les premiers acteurs à ce niveau sont les parents ou leurs remplaçants.

Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité sportive sont également nécessaires. Il faut agir sur deux plans, en parallèle, comme cela a judicieusement été souligné dans le rapport. Tout d'abord, il faut favoriser une attitude active de l'enfant : jouer dehors est plus adéquat que passer son après-midi devant la télévision, par exemple. Ensuite, il faut promouvoir l'activité sportive et encourager la pratique du sport encadrée en club. Néanmoins, cet objectif est lié à la facilité d'accès : le coût actuel de la pratique sportive encadrée est encore très élevé et reste un frein majeur pour beaucoup.

Une politique de prévention individualisée et collective doit être définie. Les différentes actions doivent être mises en place de manière concertée. De plus, elles doivent être adaptées à la situation de chacun tout en veillant à ce que le message diffusé ait une portée collective. Le message s'adaptera à la situation de chaque enfant à deux conditions. La première est qu'un dialogue s'installe entre l'enfant et les acteurs de la promotion de la santé, et qu'une relation d'accompagnement s'établisse. La deuxième est que les différences culturelles soient prises en compte. Le corps, par exemple, n'est pas considéré dans tous les milieux ou dans toutes les cultures de la même façon.

La politique de prévention doit être pérennisée car ce n'est pas en développant les actions ponctuelles que nous atteindrons le but d'éducation et de promotion d'une hygiène de vie saine. Il faut également avoir à l'esprit que toute action doit être évaluée et réorientée pour rester efficace à long terme et être à tout moment adaptée aux objectifs.

Toutes les actions que nous venons d'expo-

ser doivent être mises en place par différents acteurs. En Communauté française, nous en avons beaucoup à portée de main et tout d'abord les parents qui sont les premiers éducateurs des enfants. Leur rôle est parfois difficile à assumer. Nous pouvons les y aider en développant une politique efficace et durable de soutien à la parentalité. L'ONE, premier acteur de ce soutien, épaulé déjà les parents dans la promotion de la santé des enfants. Ces derniers, tout au long de leur parcours scolaire, sont également sensibilisés à une hygiène de vie saine par les services PSE et les centres PMS qui sont les acteurs directs de la promotion de la santé à l'école. L'équipe enseignante, par certains cours ou en rendant possible l'action de ces acteurs, peut contribuer à transmettre ce message tout comme les centres et les clubs sportifs, les organismes du secteur de la jeunesse et de l'éducation permanente. Les médecins de famille sont aussi des acteurs importants de la politique de prévention, qui peuvent aider à la sensibilisation et à la promotion de la santé. Néanmoins, certains médecins ne sont pas toujours armés car ils n'ont pas reçu la formation adéquate. Il est donc important qu'une formation spécifique soit prévue dans le cursus de médecine. Une formation continuée pourrait également être organisée pour actualiser leurs connaissances en promotion de la santé.

Beaucoup d'acteurs ont conscience de la nécessité d'agir et se sentent responsables. De plus, des opérations d'encouragement, voire de soutien, peuvent être menées par les responsables politiques. Malheureusement, le message des acteurs se heurte parfois au discours contradictoire d'une certaine industrie agroalimentaire, discours d'ailleurs relayé par des médias. Pour lutter contre ces divergences, le monde politique peut également intervenir, par exemple en encourageant ces industries et certains médias à mieux respecter l'éthique.

Par ailleurs, l'enfant doit recevoir un message cohérent, quel que soit l'endroit où il vit. C'est pourquoi il faut favoriser la création de partenariats entre tous ces acteurs. À travers des programmations créatives de promotion de la santé, pourrait s'instaurer une plus grande collaboration entre les services PSE, les centres PMS et les écoles. En outre, il serait utile de diffuser les initiatives et les expériences qui font aujourd'hui la preuve de leur efficacité sur le terrain. Les industries agroalimentaires pourraient s'autoréguler. Ce processus est déjà mis en place par la FEVIA. Il est aussi important d'améliorer les liens de proximité entre les clubs sportifs et les écoles. La Communauté française pourrait également collaborer davantage avec le gouvernement fédéral pour développer une

politique de la santé assurant un continuum logique entre le préventif et le curatif.

J'en viens succinctement aux initiatives du gouvernement de la Communauté française. Mme la ministre-présidente est compétente pour l'enseignement. Il est injuste de dire qu'on n'a jamais réfléchi à une politique de prévention dans l'enseignement. De même, le ministre des Sports ne ménage pas ses efforts. Depuis le début de cette législature, Mme Fonck a aussi lancé des initiatives pour une politique de prévention de l'obésité telle que nous venons de la décrire. De plus, le futur plan de promotion d'une alimentation saine s'intègre parfaitement dans la politique de prévention. Il ne se résume pas à l'interdiction des distributeurs de sucreries et boissons sucrées dans les écoles. Il vise à mettre en place des actions diversifiées, cohérentes et pluridisciplinaires. Nous pouvons ainsi souligner les actions de promotion de l'allaitement maternel qui allient le soutien à la parentalité et la promotion d'une alimentation saine. Mme Fonck collabore également à l'exposition itinérante « Tom et Babette » qui tournera bientôt dans toute la Communauté française. Son objectif est de permettre aux enfants d'entamer eux-mêmes une exploration du goût et de leur prodiguer des conseils sur l'alimentation saine. Les services PSE, souvent en collaboration avec les centres PMS, travaillent en collaboration avec Mme Fonck et avec la ministre-présidente lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les écoles. Des programmes très concrets sur l'alimentation, sur l'exercice physique et sur le sommeil seront appliqués dès septembre 2005, le tout en parfaite cohérence afin d'éviter un saucissonnage.

Ces divers exemples montrent que le gouvernement de la Communauté française se veut très actif dans la promotion d'une bonne hygiène de vie. Nous le soutenons et nous l'encourageons à développer ces accents avec cohérence et durabilité. Plus particulièrement, nous nous réjouissons que Mme Fonck nous présente dans quelques mois les résultats de ces mesures. Animés de la volonté d'aller toujours plus loin, nous pourrions ainsi évaluer l'efficacité et réfléchir aux options à suivre. Le rôle du parlement de la Communauté française est en effet aussi de stimuler ces politiques de longue haleine et d'en évaluer les effets.

M. le président. – La parole est à Mme Arena, ministre-présidente.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Je tiens tout d'abord à remercier M. Cheron pour son excellent rapport. Je remercie également les parlementaires qui ont pris et prendront

la parole au cours de ce débat.

M. le président. – Madame Bertieaux, vous avez la parole.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis ravie que le gouvernement réponde à ceux qui ont déjà parlé, mais ceux qui interviendront par la suite doivent-ils craindre de ne pas être entendus ?

M. le président. – Il ne s'agit pas d'une réponse, madame Bertieaux. Mme la ministre-présidente intervient seulement dans le débat.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Le gouvernement se félicite de la participation des différents parlementaires et sera à l'écoute de tout ce qui sera dit.

Je constate que toutes les informations livrées aujourd'hui convergent. Il est heureux que nous travaillions tous sur les mêmes constats afin de garantir la cohérence de nos actions.

Il faut agir, certes, mais avec prudence car la problématique est complexe et multifactorielle. Elle s'inscrit en effet dans une société qui évolue et provoque des problèmes de santé physique et mentale. Néanmoins, stigmatiser l'enfant, l'adolescent, voire l'adulte, en surcharge pondérale, serait contre-productif. J'ai pris bonne note d'un certain nombre de recommandations. Je relèverai les plus importantes : gérer le problème de manière intégrée, assurer la cohérence, refuser la stigmatisation, accorder une attention particulière aux publics défavorisés qui sont les plus touchés par cette problématique, renforcer la prévention et l'éducation, agir dès le plus jeune âge, favoriser l'activité physique et l'accès à l'activité sportive. Pour ce dernier point, il est essentiel de faire la distinction, car il peut y avoir activité physique sans activité sportive.

Ces recommandations ont déjà été prises en considération lors de l'élaboration du plan « Alimentation saine en Communauté française » qui a pour objectif de prévenir les problèmes d'obésité. Nous devons promouvoir des réflexes et des habitudes favorables au bien-être des enfants et des adolescents pour anticiper le risque de surcharge pondérale. Notre objectif n'est pas de cibler uniquement les enfants et les adolescents, mais aussi les adultes qu'ils seront demain. Il est donc important de valoriser une alimentation saine et l'activité physique.

Le plan de la Communauté française s'inscrit dans le plan national de la nutrition de Rudy Demotte qui, lui-même, fait écho au programme européen de l'alimentation saine. Nous sommes dans

une logique de poupées russes où chaque niveau de pouvoir développe des mesures homogènes et complémentaires.

Le plan de la Communauté française comprend différents volets. Premièrement, il prévoit d'agir dès le plus jeune âge, dans les milieux d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans.

Deuxièmement, on envisage dans ce plan de promouvoir le concept d'alimentation saine auprès du grand public, par exemple, avec l'exposition itinérante de « Tom et Babette » à laquelle M. Elsen a fait référence, mais aussi grâce à un partenariat avec les médias pour travailler sur des campagnes de communication et tenter d'installer un code de déontologie du marketing qui cible les enfants dès leur plus jeune âge.

Troisièmement, il y est projeté de développer une action importante dans les écoles, que fréquentent un million de jeunes. Il est essentiel de les sensibiliser à une alimentation saine. Cette initiative se subdivise en différentes parties dont une action sur l'offre et l'environnement alimentaires dans les restaurants scolaires, où le plaisir de manger devrait être associé à la découverte des goûts, sans oublier de relier nourriture et besoin physiologique. Lorsqu'on intervient en milieu scolaire, il est utile d'aider les enfants à faire ce type de distinction, car, bien souvent, les jeunes l'ignorent et préfèrent, lorsqu'ils ont soif, des boissons édulcorées à un simple verre d'eau.

Nous comptons également mener une réflexion sur les aliments et les boissons disponibles dans les écoles. On repère de plus en plus souvent des carences alimentaires chez les enfants, notamment parce qu'ils ne prennent pas de petit-déjeuner ou le prennent mal. L'école doit pouvoir proposer des aliments susceptibles de combler ces carences alimentaires. Il faut donc réfléchir à la manière de mettre de tels aliments à la portée des enfants.

Nous proposons également de prévoir des interventions dans le contenu des cours, dans la formation continuée des enseignants et la mise en place de conseillers nutritionnels. Ces axes ont effectivement été présentés lors de la première lecture du plan de la Communauté française pour une alimentation saine.

Nous avons aussi beaucoup parlé de partenariats. M. Elsen y a fait référence : les partenariats entre les PMS et les PSE, entre les associations relevant du secteur de la promotion de la santé, mais aussi avec les parents, l'école et le monde de l'industrie alimentaire. Ce dernier doit offrir un certain nombre de produits susceptibles d'être pro-

posés dans les écoles.

Travailler avec l'industrie alimentaire me semble également nécessaire ; en effet, cette industrie est très influente en milieu scolaire, sans aller jusqu'à dire qu'il y impose son diktat. Je souhaite qu'un dialogue avec l'industrie alimentaire permette de déterminer les meilleurs produits à offrir dans les écoles. La Communauté française possède une industrie alimentaire de qualité. Travaillons avec elle à une offre nutritionnelle intéressante pour les enfants.

Le plan de la Communauté française pour une alimentation saine comprend également un axe de promotion de l'activité physique des enfants et des jeunes. Deux orientations y coexistent. D'une part, nous collaborons avec les psychomotriciens dans l'enseignement maternel et avec les professeurs de gymnastique. Comme vous l'avez dit, madame Bertieaux, des heures de gymnastique scindées occasionnent une perte de temps considérable en habillage et déshabillage. La capacité d'exercer une véritable activité sportive au sein de l'école est alors perdue. Un dialogue avec les professeurs d'éducation physique et les chefs d'établissement devrait permettre une meilleure organisation des cours et un regroupement des périodes de gymnastique. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès à la pratique sportive extrascolaire est actuellement étudiée par M. Erdekens.

Comme vous le voyez, ce plan pour une alimentation saine de la Communauté française prend déjà en considération un certain nombre de recommandations et d'orientations ; pas toutes, mais cela justifie l'intérêt du débat. Ce plan est en effet évolutif. Présenté en première lecture, il est aujourd'hui soumis à la concertation de l'ensemble des acteurs. D'ici à la fin du mois d'avril, nous devrions déposer un plan en dernière lecture au gouvernement. Cela n'exclut cependant pas certaines adaptations ou certains ajouts ultérieurs. C'est tout l'intérêt du débat d'aujourd'hui : compléter et améliorer ce plan.

Celui-ci ne s'inscrit pas dans le court terme, même si des actions doivent être menées à bref délai. La prévention par l'alimentation est, nous le savons, une affaire de court, moyen et long termes à la fois. Nous devons l'installer comme pratique courante de la Communauté.

M. le président. – La parole est à Mme Emmerly.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Il me semble utile de dire avant toute chose que le débat est bien circonscrit, et j'en remercie M. Cheron. Il a veillé à mettre en exergue plusieurs idées phares,

dont l'importance d'une approche aux multiples facettes qui doit éviter l'écueil de la stigmatisation et parvenir à rassembler les acteurs relais qui feront son succès.

Les pistes suggérées sont déjà riches mais laissent néanmoins place au débat, et c'est heureux, du moins dans les secteurs que je voudrais aborder maintenant. Ils sont au nombre de deux : l'audiovisuel et la jeunesse.

Concernant l'audiovisuel, je partage entièrement la mise en garde développée dans le rapport sur les effets désastreux, sur le comportement alimentaire des jeunes et des moins jeunes, de la publicité relative aux produits à valeur nutritionnelle pauvre, mais riches en graisse et en sucre. Différentes enquêtes soulèveraient l'efficacité limitée d'une campagne visant uniquement à réduire la consommation de télévision et de jeux vidéo. Cela me paraît logique. S'il n'y a pas de développement alternatif d'un comportement positif dans le même temps, on a peu de chance de convaincre durablement ou de changer profondément le rapport à la nourriture qui peut exister pendant ces temps de loisirs.

Les parents et la communauté éducative qui gèrent correctement l'alimentation des enfants durant la journée, risquent de voir leurs efforts anéantis par la télévision. Pourquoi ne pas proposer aux enfants un en-cas sain avant de s'installer devant la télévision ? Ce serait une sorte de contrat passé avec l'enfant. L'enfant consommerait cet en-cas avant ou pendant l'émission et ne ressentirait donc pas ce besoin de consommer des produits néfastes. Par ailleurs, cette réflexion doit être développée conjointement à une démarche volontariste, audacieuse et responsable qui bouscule les mauvaises habitudes télévisuelles. Je constate avec regret que le code éthique et la limitation des publicités destinées aux enfants aux alentours des programmes qui leur sont prioritairement destinés ne suffisent pas. C'est d'autant plus vrai que le paysage audiovisuel de notre Communauté fait que les mêmes règles ne s'appliquent pas à toutes les chaînes accessibles à nos enfants. Dès lors, il est important d'évaluer concrètement le dispositif existant en Communauté française, comme le prévoit la déclaration de politique communautaire, sous le chapitre : « Mieux réguler le secteur publicitaire ». Il y est question d'adopter un code d'éthique et de déterminer les dispositions les plus aptes à protéger les enfants des effets néfastes de certaines publicités. Le gouvernement s'est engagé à examiner l'impact de mesures régulatrices actuellement appliquées en matière de publicité pour et autour des émissions pour enfants, ainsi que l'impact de mesures éducatives du jeune public

aux médias et à la publicité. Au terme de cette évaluation, il opéra pour la voie régulatrice ou éducative et rendra le mécanisme applicable à l'ensemble des opérateurs de la Communauté française. Enfin, le gouvernement se penchera sur l'intérêt d'adopter un code éthique applicable aux publicités pour les enfants.

Cependant, cette problématique, en ce compris la protection des consommateurs, ne relève pas uniquement de notre niveau de pouvoir. Le pouvoir fédéral joue également un rôle très important. Il en va ainsi des implications pour la protection du consommateur, la réglementation commerciale et, d'une manière générale, la publicité.

Dans le domaine de l'audiovisuel, on pourrait s'inspirer de ce qui existe pour les médicaments ou les boissons alcoolisées. Ainsi, des espaces destinés à la promotion d'une alimentation saine seraient réservés au prorata des publicités pour les produits hypercaloriques.

J'en viens au secteur de la jeunesse. En matière de santé, d'éducation sexuelle et affective ou d'autres thématiques liées à la jeunesse, tous les professionnels s'accordent à reconnaître l'importance de la logique de l'éducation par les pairs. En plusieurs endroits, le rapport introductif fait d'ailleurs clairement mention du facteur d'inclusion sociale et de l'image de soi qui ont des effets particulièrement conséquents sur le comportement des jeunes.

Il faut donc développer de façon concrète l'idée valorisante utilisée dans la campagne des « motivés.be ». Comme on a créé « Bob, le fêtard sobre », avec un succès dont on peut se réjouir, il faut créer une nouvelle image conviviale, qui ancre dans les esprits le fait que manger sainement n'est pas ringard, mais est source de plaisir et de découverte.

À nous de concevoir des outils pédagogiques attractifs, destinés à être diffusés par les opérateurs de jeunesse. On peut même aller plus loin. Je pense à la mise en œuvre d'opérations ciblées lors des plaines de vacances ou des camps, avec des animations spécifiquement consacrées à l'alimentation équilibrée. Pourquoi, par exemple, ne pas faire participer à ces stages, plaines et camps, en parfaite coordination avec les organisateurs bien entendu, une équipe pluridisciplinaire chargée de développer de façon ludique et concrète une activité sur ce thème, tout en sensibilisant les jeunes – sans stigmatiser – à l'approche globale nécessaire ? On pourrait aussi inciter le secteur à développer une forme de labellisation qui prenne en compte cette logique à multiples facettes.

En conclusion, culpabiliser les enfants, les parents ou les éducateurs risque de provoquer l'effet inverse à celui recherché. Par contre, il est essentiel de mener un combat efficace pour baliser davantage le contenu de ce qui est audible et visible – par le biais des médias – par nos enfants. C'est tout aussi essentiel que l'action positive entreprise avec tous les acteurs de terrain pour promouvoir un « Bob » rayonnant de santé et bien dans sa peau, tout sauf ringard ! C'est une démarche qui, contrairement à certaines affirmations, s'inscrit dans la recherche d'un plaisir, celui de bien manger. Il n'existe pour moi aucun antagonisme entre la recherche d'une alimentation saine et celle du plaisir.

M. le président. – La parole est à Mme Bouarfa.

Mme Sfia Bouarfa (PS). – Monsieur le président, comme l'ensemble de mes collègues, j'ai pris connaissance avec intérêt de l'excellent rapport de M. Cheron. Il était important d'organiser ce débat – je félicite M. Cheron d'en avoir pris l'initiative – qui concerne une matière relevant des compétences de la Communauté française.

Vu l'ampleur que risque de prendre le phénomène, la prévention de l'obésité constitue un enjeu prioritaire non seulement pour la santé publique, mais également, comme l'a souligné M. Cheron, pour l'intégration et l'insertion des jeunes dans notre société, laquelle voue malheureusement plus que jamais un culte à l'apparence physique, avec les risques de marginalisation sociale que cela implique pour les personnes trop rondes. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du facteur socioéconomique dans la problématique de l'obésité. Comme d'aucuns l'ont souligné, cette dernière touche principalement les milieux défavorisés, où les habitudes alimentaires et la sédentarité contribuent au phénomène.

Dans les milieux défavorisés, il est fréquent que les parents chômeurs passent des heures devant leur télévision et que les enfants suivent le même chemin. Le manque de sport est lié au manque de moyens. Malheureusement, l'accès aux salles de sport devient inabordable pour les familles. En région bruxelloise, il faut déboursier au minimum 125 à 150 euros pour pouvoir faire partie d'un club. Il incombe aux pouvoirs publics d'accorder une attention particulière à ce public défavorisé et de mener des politiques plus appropriées, particulièrement à l'intention des enfants.

Une politique de prévention adaptée doit débiter dès la petite enfance, tant dans le cadre familial et médical que dans le monde scolaire et les milieux d'accueil. Les parents peuvent être sensi-

bilisés par des campagnes d'information mettant l'accent sur la pratique régulière d'activités physiques et sur la nécessité d'une alimentation équilibrée. Plus que jamais, il convient d'insister sur le fait qu'une bonne alimentation n'est pas nécessairement chère. Il est possible d'avoir une alimentation variée, composée de produits de qualité provenant du terroir wallon.

Il importe que des messages d'information adaptés soient disponibles pour les jeunes et les familles sur leur lieu de vie, à l'école, au travail et dans les endroits de loisirs. La presse écrite, les médias audiovisuels et internet doivent permettre de véhiculer ces messages de santé.

Je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur le fait que, pour atteindre le public cible, par exemple dans une ville multiculturelle comme Bruxelles, où l'approche de l'alimentation diffère en fonction de l'origine des gens, il faut prévoir une politique d'information adaptée tenant compte des habitudes alimentaires mais aussi de la langue des personnes d'origine étrangère. Je me souviens que, dans mon enfance, les informations fournies à propos de l'allaitement maternel dans les consultations pour nourrissons étaient aussi disponibles en arabe. Cette nécessité d'une approche adaptée avait d'ailleurs également été soulignée par les différents intervenants lors des réunions de la commission des Affaires sociales consacrées à la lutte contre la drogue. En matière de prévention, la langue est l'un des éléments permettant d'atteindre les objectifs. Il faut adapter les messages à la culture du public cible et ne pas hésiter à prévoir des prospectus d'information en plusieurs langues.

Il ressort d'études multiples qu'une attention particulière doit être accordée à l'encouragement de l'allaitement maternel. Celui-ci contribuerait de manière significative à une bonne croissance du nourrisson. L'ONE en a d'ailleurs fait un objectif prioritaire en matière d'information. Au niveau fédéral, j'ai cependant entendu d'autres prises de position concernant l'allaitement maternel. Ainsi, en commission des Affaires sociales, j'ai entendu Mme Aelvoet affirmer que l'allaitement maternel n'était pas bon pour les bébés. J'ai entendu de tels propos lors de la discussion relative au droit des patients. Certains progressistes ne sont pas toujours favorables à l'allaitement maternel parce qu'il maintient les femmes au foyer. Il y a tellement de sons de cloche différents que, si je devais encore allaiter, je ne saurais pas quoi faire.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – L'allaitement est un point extrêmement important. La

Communauté française vient de lancer une nouvelle campagne destinée à promouvoir l'allaitement maternel. Les chiffres sont positifs. À la sortie de la maternité, 75 % des femmes allaitent. L'impact positif de l'allaitement est d'autant plus important qu'il est prolongé. Or, l'examen des courbes met en évidence un fléchissement rapide vers l'âge de quatre à six semaines. Les campagnes sont utiles mais, faute de mesures complémentaires, notamment pour le congé parental et la flexibilité de celui-ci, matières qui dépendent du gouvernement fédéral, les femmes éprouvent des difficultés à prolonger l'allaitement. Nous continuons à promouvoir l'allaitement maternel mais il faut aussi offrir aux femmes des conditions favorables.

Mme Sfia Bouarfa (PS). – Je vous remercie de cette précision, madame la ministre. Je suis convaincue des bienfaits de l'allaitement maternel, même si d'autres ne sont pas de cet avis. Il est aussi vrai que le gouvernement fédéral devrait allonger la durée du congé maternel en cas d'allaitement.

En matière de prévention, le service de promotion de la santé à l'école offre un service universel de médecine préventive pour tous les enfants en âge d'obligation scolaire. Son action est fondamentale car, dans les milieux défavorisés, les parents ne peuvent garantir une alimentation équilibrée, la pratique d'un sport ou d'une activité physique. Outre l'aspect matériel, c'est aussi une question culturelle. L'augmentation, à concurrence de 7 %, des moyens financiers alloués au service de promotion de la santé à l'école décidée lors de la confection du budget 2005, pourrait être partiellement affectée à la prévention de l'obésité. L'ensemble du corps médical entourant les enfants, c'est-à-dire les professionnels de l'ONE, les médecins de famille, les équipes des PSE et les milieux hospitaliers, doit continuer à diagnostiquer l'obésité précoce grâce à la mesure du poids et de la taille et au suivi de la corpulence. À cet égard, je me permets d'insister sur la nécessaire coordination permettant la transmission efficace des informations en milieu scolaire.

Les réponses à cette question doivent provenir de la concertation entre tous les acteurs de la santé en milieu scolaire. Je pense aux structures PMS, aux enseignants, particulièrement en éducation physique, mais aussi aux associations de parents, qu'il convient de responsabiliser davantage. La conscientisation des enfants en bas âge doit continuer durant tout le parcours dans l'enseignement obligatoire afin qu'ils deviennent des adultes et des citoyens responsables de leur propre hygiène de vie et de leur santé. Ces éléments me semblent importants dans le cadre de notre débat.

M. le président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le président, madame la ministre-présidente, chers collègues, comme Mme Bouarfa, je me dois aussi de remercier très chaleureusement M. Galand de nous avoir permis de prendre la parole en premier lieu, vu notre agenda de cet après-midi.

Le sujet de ce jour m'interpelle fortement et j'aborderai ici différents thèmes de façon ponctuelle, sans revenir sur les propos de ma présidente de groupe auxquels j'adhère totalement. Je remercie également M. Cheron d'avoir initié le débat et présenté brillamment ce rapport qui, je l'espère, sera suivi de décisions concrètes de la part du gouvernement et du parlement de la Communauté française. Des possibilités d'initiatives parlementaires existent; j'espère que les conclusions de ce premier débat ne resteront pas lettre morte et que les moyens budgétaires suivront.

Toutes les familles sont concernées par les problèmes d'alimentation, et la prévention est le meilleur moyen de faire régresser les pourcentages alarmants en matière d'obésité. J'aborderai différents points qui me tiennent à cœur et qui ont déjà fait l'objet ce matin de discussions. Je pense notamment à l'allaitement maternel.

En premier lieu, en ce qui concerne la promotion de la santé par le sport, nous devons nous rappeler que 2004 a été déclarée « année européenne de l'éducation par le sport », sujet dont on n'a pas encore beaucoup parlé aujourd'hui. La Commission européenne avait lancé un appel à projets. La Communauté française y a été associée par le biais d'une remise d'avis sur les projets. La Commission européenne en a retenu quatre, dont la « Transfrontalière Tournai-Villeneuve d'Ascq » ou la collection « Éducation par les sports ». Le ministre Eerdekens s'était engagé en septembre 2004 à réaliser une évaluation de ces projets pour la fin de l'année. Il me semble qu'il serait judicieux et nécessaire d'établir un bilan et un rapport de ces projets. S'il est bien de lancer des projets ou de prendre des initiatives, il faut, à un moment donné, faire un « arrêt sur image » et en dresser le bilan.

En deuxième lieu, en novembre dernier, j'ai interpellé la ministre-présidente sur la problématique de l'hygiène et de la qualité des aliments dans les cuisines des cantines scolaires. S'il est bien rare que la qualité des aliments soit directement mise en cause, le point noir porte encore, bien que la situation s'améliore nettement, sur le manque d'hygiène, mais surtout sur l'équilibre alimentaire dans les cantines. Il semblerait qu'il s'agisse d'un problème de formation et d'information du person-

nel. La ministre-présidente m'avait répondu que, dans le cadre du plan global pour une alimentation saine, l'administration allait réaliser un inventaire des restaurants et cantines scolaires et de collectivités et faire un état des lieux de leur organisation et de leur fonctionnement, tous réseaux confondus.

Je suppose que cet inventaire est en cours de réalisation et qu'il fera partie du plan global auquel vous venez de faire référence. Nous pourrions ainsi disposer d'une analyse des problèmes rencontrés sur le terrain. Mon collègue Pierre Boucher abordera dans quelques instants la problématique des cantines scolaires.

Pour ce qui est de la prévention, tout le monde semble conscient qu'elle doit débiter dès le plus jeune âge. Apprendre à bien nourrir son bébé est aussi une façon de devenir parent. Dès le début de la grossesse, la future maman et le futur papa doivent être informés de tout ce qui touche à l'arrivée de leur bébé, en ce compris l'alimentation. Il faut profiter de la période privilégiée précédant l'accouchement, lorsque les parents ont le temps et sont à l'écoute, pour donner une information relative à l'alimentation. Les consultations dans les centres périnataux, les consultations hospitalières et les consultations de quartier constituent les bons relais pour donner cette information et stimuler l'allaitement maternel. Nous venons d'avoir un bref débat sur ce point et Mme Bouarfa a signalé que certains messages peu clairs étaient discordants entre l'État fédéral et la Communauté française. Je pense que cela s'améliore. L'ONE a lancé des campagnes; le pouvoir fédéral a pris des initiatives en la matière. L'allaitement, un moment desservi par des messages négatifs, a retrouvé ses lettres de noblesse. Une information positive est diffusée, de même que des messages d'encouragement, notamment par l'ONE.

Des campagnes en faveur de l'allaitement pourraient également s'opérer par le truchement des kinésithérapeutes et des gynécologues. Il faut associer tous les professionnels de la santé et assurer ensuite un suivi heureux de l'allaitement, par le biais des consultations pour nourrissons de l'ONE. Le fait que celles-ci s'adressent, dans un premier temps, aux enfants de 0 à 3 ans en fait un lieu privilégié pour accompagner l'allaitement. Et comme le suivi de l'ONE se prolonge jusqu'à l'âge de six ans, des informations utiles relatives à l'alimentation pourraient s'ajouter à celles déjà présentes dans le fameux carnet de l'enfant. Peut-être pourrait-on mettre les parents en garde contre les produits trop gras et les repas trop rapides, les sensibiliser à l'importance de faire du repas un moment de partage et d'échange avec l'enfant.

Je plaide aussi pour que le thème de l'alimentation soit présent dans les projets «santé-parentalité» qui seront élaborés dans les consultations de l'ONE.

Un autre point important concerne l'étiquetage des produits, sujet que l'on n'a guère abordé aujourd'hui. Pour être acteur et responsable de son alimentation, il faut être bien informé. Or, pour décrypter ce qui se trouve sur l'étiquette, il faut avoir fait des études de chimie ou être doté d'un savoir scientifique poussé. La directive européenne porte sur le rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires, ainsi que sur la publicité faite à cet égard. Les mentions obligatoires concernent la qualité, la date de péremption, les conditions de conservation, le lieu d'origine, etc.

Certaines mentions sont tout à fait incompréhensibles. Que penser des publicités sur les produits eux-mêmes, qui les présentent comme enrichis en calcium, pauvres en sucre, maigres ou tout simplement « light » ? « Toute allégation doit être conforme à la nature des preuves scientifiques et fournir au consommateur une information vérifiable », dit la Fédération de l'industrie alimentaire, laquelle vient d'ailleurs d'édicter cette règle dans son nouveau code autorégulateur de la publicité pour les denrées alimentaires. On peut se demander s'il sera efficace, sachant que d'autres codes l'ont précédé et sont restés lettre morte.

Le nouveau commissaire européen à la Santé, M. Kyprianou, a décidé de lutter activement contre l'épidémie d'obésité qui envahit l'Europe. On parle actuellement de taxer les publicités qui ne relayeraient pas des messages sanitaires, par exemple, en rappelant sur les paquets de cornflakes que cela fait grossir. D'aucuns ont même imaginé apposer des avertissements visuels de type « feu rouge, feu orange, feu vert » sur les produits alimentaires en fonction de leur teneur en matières grasses ou en sucre mais cette idée ne fait pas l'unanimité. « Cessons de faire des études pour montrer que cela ne va pas, agissons ! », dit en substance le commissaire européen.

L'autorité fédérale peut intervenir de manière active, afin que des mesures soient prises pour l'étiquetage des aliments, la lisibilité des étiquettes, leur contenu et la compréhension des messages diffusés dans l'étiquetage. Elle peut intervenir directement, notamment par la création de logos, à l'instar de ce qui a été proposé en France. Elle peut également influencer sur les informations diffusées par les producteurs au sujet de leurs produits. Cela bouge donc à l'échelon européen, dans

d'autres pays, au niveau fédéral. La Communauté française a-t-elle un message à faire passer ? Ce thème a-t-il été abordé à la Conférence interministérielle de la Santé ? Cette conférence est en effet le lieu adéquat pour instaurer un dialogue transversal.

Vous avez parlé, madame la ministre-présidente, du plan « Alimentation saine » et des « poupées russes » concernant le plan national « Nutrition et Santé » belge. Le gouvernement de la Communauté française est associé à ce plan et un calendrier a été défini.

L'objectif du plan national « Nutrition et Santé », qui relève du pouvoir fédéral, nous intéresse fortement puisqu'il s'agit de lutter, en cohésion nationale, contre les désordres physiologiques liés à une alimentation inappropriée et à un manque d'activité physique, à savoir l'obésité, les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, le diabète de type II et certains types de cancers.

Dix groupes de travail chargés de réfléchir aux moyens d'atteindre l'objectif défini ont été créés. Ces groupes de travail se sont réunis pour la première fois le 31 janvier 2005. Il faudra développer une approche coordonnée dans toutes les matières. Nous serons très attentifs à la participation de la Communauté française à la mise en œuvre de ce plan. En effet, celui-ci, qui se veut global, donnera l'occasion de formuler des propositions, dont certaines auront trait aux compétences de la Communauté française. Il est utile de définir des plans aux différents niveaux de pouvoir mais il faudra assurer la cohérence entre eux, de manière à obtenir des réalisations concrètes sur le terrain.

En 2003, une campagne fut menée par la Communauté française pour prévenir l'obésité chez les enfants de 8 à 10 ans. Clips vidéo et spots radio furent réalisés et diffusés pour sensibiliser les adolescents et les adultes aux déterminants de l'obésité. S'ajoutait à cela la campagne « Les motifs.be » axée sur les rythmes de vie et soutenue par un site internet. Sous une forme ludique, ce dernier vise à donner aux jeunes l'envie d'adopter un rythme de vie bénéfique pour leur santé. Développer des projets et lancer des campagnes, c'est très bien mais, comme je le disais tout à l'heure, il faut aussi en faire le bilan. A-t-on déjà procédé au bilan de cette opération, après un an ou deux ? A-t-on une idée du nombre de personnes qui ont visité le site, qu'il s'agisse d'enfants, de parents ou de professeurs ? Le site étant toujours en activité, la Communauté française compte-t-elle lancer une nouvelle campagne d'information ? Il me semble nécessaire que nous soyons informés des projets qui seront développés dans ce cadre.

Je voudrais évoquer brièvement la problématique de la province du Hainaut. Les chiffres de l'obésité par province sont éloquents et doivent susciter une réflexion de fond. En province du Hainaut, 18 % des enfants présentent une surcharge pondérale sans obésité et 8 % sont obèses. Au total, 26 % ont donc un excès de poids. Ces taux sont relatifs à l'année 2001. En 1997, ils s'élevaient respectivement à 16 % et à 5 %. Une forte augmentation est donc enregistrée. De plus, ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale.

Je voudrais quand même souligner le travail réalisé par l'Observatoire de la santé du Hainaut et par certains centres locaux de promotion de la santé dans notre province. Mais ce travail restant insuffisant, il faut que le gouvernement réalise des actions spécifiques pour les régions et les provinces où se trouve un public fragilisé. M. Cheron a d'ailleurs évoqué cette problématique dans son rapport.

Le Ligueur a soulevé une question qui m'interpelle : la nécessité ou non d'offrir des collations aux enfants. Ces collations ont été instaurées au lendemain de la Seconde guerre mondiale pour améliorer la santé publique. Mais en 50 ans, l'alimentation a évolué ainsi que les besoins. Néanmoins, selon *Le Ligueur*, 20 % des enfants auraient besoin d'une collation pour remédier à l'absence de petit-déjeuner. Pour les autres, un verre d'eau devrait suffire. Les membres du Comité de nutrition de la Société française de pédiatrie ont publié en 2003, dans les *Archives de pédiatrie*, une analyse des apports énergétiques des collations de 10 heures. Toujours selon *Le Ligueur*, « la collation matinale n'est pas un bon exemple pour l'enfant. En effet, comment lui faire comprendre qu'il faut éviter de manger entre les quatre repas principaux tout en glissant dans son carterole un dix-heures, souvent très sucré ? » C'est toute la question du rythme de vie et des rythmes scolaires. Nous pourrions également lancer ce débat en Communauté française. Ne pourrait-on pas profiter de la présence des jeunes enfants tôt le matin à l'école pour organiser des petits-déjeuners de façon habituelle et pas ponctuelle comme c'est le cas actuellement avec les "Petits déjeuners matins", tout en étant vigilant sur l'entrée des firmes privées à l'école ? On a vu les réactions que suscite votre circulaire sur la publicité déguisée de ces firmes dans les écoles, madame la ministre-présidente !

Je terminerai en formant le vœu que le débat d'aujourd'hui se poursuive. C'est tout au long de la législature qu'il conviendra d'être attentifs au problème de l'obésité si l'on veut que les chiffres montrent enfin l'efficacité des actions menées en

Communauté française.

M. le président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le président, je me félicite de la tenue de ce débat. Il est en effet grand temps d'adopter des mesures cohérentes afin d'enrayer cette « épidémie », d'en comprendre les causes et, surtout, de s'intéresser aux sources du problème. Je vais tenter modestement d'apporter des pistes de réflexion.

Tous les spécialistes s'accordent sur un point : le traitement de l'obésité est difficile, principalement pour deux raisons. D'une part, 72 % des personnes en excès de poids estiment manger sainement. Un décalage existe entre la consommation réelle et la représentation que se font les personnes obèses de leur alimentation. D'autre part, l'obésité est restée pendant longtemps une « nébuleuse », aussi bien pour la population souffrant de cette maladie que pour les médecins, qui considéraient alors la personne obèse comme coupable, responsable d'un état de suralimentation voulu ou plus ou moins assumé.

Lors d'une conférence de la Chaire « Dانونe », à l'Université de Liège le 3 février dernier, M. Ziegler, professeur au CHU de Nancy, a dénoncé la stigmatisation sociale de la personne obèse, qui a tendance à perdurer et qui provoque encore aujourd'hui, malgré les efforts apparents du corps médical, beaucoup d'échecs et d'erreurs tactiques. Ce professeur, spécialiste en maladies de la nutrition, a ainsi parlé de l'obésité comme d'une maladie de l'adaptation. Selon lui, notre environnement « obésogène » provoquerait une surcharge pondérale chez certains individus. Les hommes et les femmes de notre société contemporaine disposent quotidiennement d'une nourriture abondante et facilement accessible. Ces aliments denses en énergie sont par ailleurs les moins chers du marché. De plus, notre mode de vie est de plus en plus sédentaire. Sans entrer dans les détails, le professeur Ziegler défend la théorie du « génotype économe » qui nous rappelle que les hommes capables de stocker des réserves en périodes d'abondance ont survécu aux périodes de famines. En toute logique, leurs descendants sont devenus obèses en période d'abondance.

Comment dès lors lutter contre ce déterminisme biologique ? Peut-être en remontant aux sources. C'est ce que tente de faire notamment le programme européen « Chopin ». L'objectif majeur de ce programme est de vérifier si l'effet préventif de l'allaitement contre le risque d'obésité pendant la petite enfance est lié à sa plus faible teneur en protéines. Conduit dans cinq pays

de l'Union européenne, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et l'Espagne, ce programme devrait permettre d'ajuster la teneur en protéines des laits infantiles. M. Cheron a d'ailleurs évoqué cette étude.

Concrètement, comment pouvons-nous agir ? Par différents moyens ; j'en prends pour exemple l'effort liégeois de prévention de l'obésité chez les enfants qui implique les cantines scolaires. Bien qu'imparfaite, cette initiative est assez intéressante. Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Liège, dont j'ai récemment rencontré l'échevin de l'Instruction publique, a en effet décidé de confier les repas scolaires à l'asbl Rescolie. Elaborés avec l'assistance d'une diététicienne, les repas servis dans les cantines suivent une règle très simple. Elle se base sur le respect de l'hygiène et de l'équilibre diététique. L'hygiène doit être respectée, aussi bien dans la préparation du repas que lors du service. On oublie trop souvent en effet que la santé passe également par de petits rituels très simples, comme se laver les mains avant et après les repas, ou prévoir des serviettes pour les enfants. L'équilibre diététique découle d'une diversité de produits frais et de qualité, et de menus contrôlés par un spécialiste. Des informations nutritionnelles sont également régulièrement transmises aux parents ainsi qu'au personnel enseignant. Il va de soi qu'au terme de ce processus, chacun trouve son compte : les enfants mangent chaque midi des plats variés et qui leur plaisent, les parents et directeurs d'école sont pour leur part assurés que les enfants se nourrissent sainement.

Si nous devons nous réjouir de ces mesures, je pense qu'elles ne sont toutefois pas suffisantes, et qu'elles devraient pouvoir être étendues. En effet, bon nombre d'enfants, à défaut d'un petit-déjeuner complet et équilibré à la maison faute de temps ou de disponibilité des parents, se rattrapent lors de la collation de dix heures en mangeant le plus souvent une friandise, une barre chocolatée ou des céréales riches en sucre. Le scénario est identique pour les enfants qui restent aux garderies et qui prennent donc leur goûter sur les bancs scolaires. Pouvons-nous changer totalement notre façon d'envisager ces garderies en leur donnant les moyens de proposer des petits-déjeuners et goûters complets et équilibrés ? Ne devrait-on pas, comme cela se fait déjà dans certains établissements scolaires, proposer des animations diététiques aux enfants qui seraient prises en charge par des associations spécialisées ou par les centres de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) ?

Je pense sincèrement que nous devons porter une attention particulière à l'information afin d'aider la population à choisir chaque jour une

alimentation équilibrée. Les comportements que nous devons influencer se situent au niveau des habitudes alimentaires : il faut réorienter les attitudes, les influences sociales et les compétences de l'individu. Cela passe bien évidemment par les mesures que nous prendrons au niveau politique, mais aussi en supprimant en premier lieu les pressions commerciales sur les enfants, proies faciles et sans défense. Citons pour mémoire les paquets d'emballage colorés et attrayants ou les gadgets offerts sur l'achat de tel ou tel produit. Nous devons également faire preuve d'une attention soutenue envers les enfants issus des familles les moins favorisées, et donc moins préparées à résister au phénomène du « marketing tribal », qui consiste à consommer en signe d'appartenance à un groupe, sans tenir compte des conséquences sur la santé.

On le voit : les distributeurs implantés au sein des écoles primaires et secondaires sont facteurs d'inégalités sociales, en plus d'être vecteurs de mauvaises habitudes alimentaires. Doit-on dès lors supprimer les boissons sucrées des distributeurs dans les écoles ? Est-ce suffisant pour prévenir l'obésité chez les enfants ? Ne faudrait-il pas accompagner ces mesures de restriction par un suivi des enfants et des parents, via des animations participatives ?

J'aimerais, afin de conclure, énoncer quelques pistes concrètes pour une sensibilisation efficace dans les écoles. Depuis 2001 et le décret instituant les centres PSE, 25 % du travail des professionnels de la santé scolaire est consacré à des activités de promotion de la santé. Si nous ne pouvons qu'applaudir les efforts réalisés par ces centres, d'autres associations participent elles aussi à l'effort contre l'obésité chez les enfants. Ces derniers temps, j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le Centre d'information sanitaire situé à Ailleur qui vient de mettre sur pied un nouveau programme intitulé « Santé en soi ». Ce projet a pour objectif la sensibilisation et la prise de conscience chez l'enfant de l'importance d'une alimentation équilibrée. Les animations réalisées par le Centre d'information sanitaire ont lieu à la demande des écoles. Le projet se déroule en trois phases complémentaires et distinctes, étalées sur une période d'un à deux mois. La première partie du travail consiste en une étude. On demande aux enfants de répondre à une enquête alimentaire portant sur leurs comportements et habitudes, ainsi que sur leurs connaissances en matière d'alimentation.

La seconde partie de l'exercice consiste en une animation : Glouton, un personnage extraterrestre créé pour l'occasion et habitant la planète Bouffetout, vient en chair et en os solliciter l'aide des enfants. Ce bonhomme mange, comme son nom l'in-

dique, tout et n'importe quoi. Le but est évidemment d'amener les enfants à réagir aux mauvaises habitudes alimentaires de ce drôle de bonhomme, qui ne connaît ni les fleurs ni les arbres, ni les fruits ni l'eau, ni les patates ni le riz, mais adore les frites et les hamburgers. En troisième lieu, après un travail de fond avec leur instituteur, une diététicienne revient sur place et leur suggère d'en apprendre davantage, grâce à un jeu participatif sur la pyramide alimentaire, par exemple. Un questionnaire post-test est distribué aux enfants afin de vérifier l'assimilation des connaissances et le changement comportemental opéré ou non dans leur façon de se nourrir.

Ces animations ne constituent certainement pas la panacée mais je pense que nous devrions poursuivre notre effort dans ce sens. Il est important de faire participer les élèves afin de les sensibiliser aux problèmes liés à l'obésité, de les mettre en situation afin de toucher au plus près leur réalité, d'impliquer les parents dans ce processus de conscientisation et de leur faire comprendre que, finalement, il n'y a ni bons ni mauvais aliments mais seulement de bonnes ou de mauvaises habitudes alimentaires.

M. le président. – Je vous propose d'interrompre ici nos travaux et de les reprendre à 14 h 30.

– La séance est levée à 12 h 35.

Prochaine réunion à 14 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

La séance est ouverte à 14 h 40.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Barvais, Gennen et Roelants du Vivier, retenus par d'autres devoirs ; Mme Derbaki Sbaï, en mission à l'étranger ; MM. Severin et Taminiaux, pour raisons de santé ; M. Meureau, empêché.

2 Accueil d'une délégation étrangère

M. le président. – Je voudrais saluer spécialement la présence, dans notre hémicycle, d'une délégation amie du Val d'Aoste qui nous fait le plaisir et l'amitié de nous rendre visite. Messieurs les députés, soyez les bienvenus. Je vous prierai d'ailleurs de reporter auprès de votre président du Conseil régional les meilleurs vœux d'amitié du parlement de la Communauté française de Belgique. (*Applaudissements*)

3 Modifications de la composition des commissions

M. le président. – J'ai été saisi de plusieurs demandes de remplacement dans la commission de coopération avec les Communautés. M. Bouchat y remplacerait Mme Corbisier-Hagon en qualité de membre effectif, Mme Corbisier-Hagon remplacerait M. Bouchat en qualité de membre suppléant et M. Istasse remplacerait Mme Simonis en qualité de membre effectif.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

4 Décès d'un ancien membre du parlement

M. le président, devant l'assemblée debout. – Nous avons appris avec tristesse la disparition de

M. Guy Mathot qui nous a quittés – hélas trop tôt – au terme d'une carrière politique particulièrement longue et variée, accomplie au service de l'État fédéral, de la Région wallonne et de la ville de Seraing.

Il fut très tôt appelé à exercer des fonctions ministérielles aux niveaux fédéral et régional qui le conduisirent à participer étroitement à la décision politique à ces différents échelons. Il devait, dans l'exercice des diverses fonctions qui lui furent confiées, révéler des compétences indéniables et témoigner d'un sens politique avisé.

Profondément attaché à sa région comme à sa ville de Seraing, M. Guy Mathot a su faire preuve d'une volonté de faire évoluer les institutions et les mentalités et ce, malgré un contexte parfois difficile et ingrat. Il a lutté jusqu'au bout pour assurer à sa ville de Seraing et à la région liégeoise de réelles perspectives d'avenir sur le plan économique et social.

M. Guy Mathot fut membre de notre assemblée de 1971 à 1985 et de 1991 à 1999. Il fut aussi ministre de l'Éducation en 1980 avant d'être appelé au poste de vice-premier ministre et de ministre du Budget du gouvernement fédéral.

Nous saluons avec respect et émotion la mémoire d'un mandataire d'une grande intelligence, d'un dynamisme fécond et d'une réelle disponibilité. Tous ceux qui l'ont approché au long des ans ont découvert en lui un homme d'une sensibilité et d'une jovialité peu communes. Il avait certainement le sens de l'amitié. Il cultivait le bonheur de communiquer et d'échanger avec ses amis comme avec ses adversaires. Nous garderons de Guy Mathot le souvenir d'un homme politique de talent, soucieux du bonheur de ses concitoyens, toujours désireux de rassembler et d'unir les forces vives de la région de Liège aux intérêts desquels il veillait avec détermination.

Au nom du parlement de la Communauté française tout entier et en mon nom personnel, j'ai assuré sa famille et ses proches comme ses collaborateurs de notre vive sympathie et de nos sentiments attristés. (*Le parlement observe une minute de silence*)

5 Questions d'actualité (article 65 du règlement)

5.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Lanaan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « diverses spéculations sur le musée Jijé »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le musée Jijé a vécu hier sa dernière journée. Les 30 000 privilégiés qui ont pu le visiter en un an, ont eu de la chance. Il a fallu attendre ce dernier jour pour entendre des réactions publiques. J'ai lu avec intérêt la prise de position du ministre-président de la Région wallonne qui se dit prêt à accueillir ce musée et ses collections à Charleroi. Marcinelle, évidemment, pourrait justifier cette demande. Il précise également vous avoir sensibilisé à l'importance de ce musée et vouloir peser de tout son poids dans ce dossier. J'ai également entendu le président de la Cocof, M. Cerexhe, vous dire avoir trouvé des locaux à Bruxelles et même des subsides pour permettre au musée Jijé de revivre.

Va-t-on assister à la renaissance du musée ? Si oui, quelles sont les pressions dont vous faites l'objet ? Pour quelle ville allez-vous opter : Bruxelles ou Charleroi ? Est-ce un *remake* du feuilleton du service sportif de la RTBF dans lequel on apprend que rien n'est fait pour Charleroi et que le dossier ne sera présenté qu'en temps opportun ? Je crains que si l'on attend trop longtemps pour le musée, il ne soit trop tard. Pour avoir visité le musée et rencontré son mécène, je pense que notre Communauté perdrait une collection qui nous est enviée à l'extérieur. Devoir assister à la vente de ce patrimoine sans pouvoir le sauver serait lamentable. Allez-vous rejoindre les ardents défenseurs du musée, MM. Cerexhe et Van Cauwenberghe ? Quelle sera votre position à cet égard ?

Mme Fadila Lanaan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Le musée Jijé a posé une série de problèmes de subvention pour la Communauté française. Trois ministres se sont succédé. L'administration qui a examiné le dossier, l'inspection de la culture, a considéré que l'on ne pouvait soutenir le projet du musée Jijé. Les problèmes soulevés étaient le monothématisme de la collection, la dissolution éventuelle de la collection et ce qu'il en resterait mais aussi la location entre le propriétaire des collections et la société auprès de laquelle il avait passé son contrat de bail. Il existait également des problèmes quant aux travaux que l'opérateur du musée Jijé souhaitait entamer. En effet, mes prédécesseurs avaient averti cet opérateur que, sans accord définitif de l'administration, il prenait le risque de ne pas être sou-

tenu, le dossier n'étant pas bouclé. L'opérateur est allé jusqu'au bout de sa logique et nous a mis devant une situation de fait accompli.

L'administration a considéré qu'il n'était pas possible de subventionner ce musée, notamment parce que, comme vous le savez, le décret relatif aux musées et institutions muséales n'entrera en vigueur qu'en janvier. Le Conseil supérieur des musées, une fois mis en place, reconnaîtra une série de dossiers et éventuellement le musée Jijé.

Vous m'interrogez spécifiquement, monsieur Crucke, sur les déclarations de MM. Van Cauwenberg et Cerexhe. M. Van Cauwenberg ne s'est jamais prononcé sur ce dossier lors de nos échanges et je pense que la presse s'est fait l'écho de considérations qui dépassaient ses déclarations. Il n'a aucune volonté de rapatrier les collections du musée Jijé à Charleroi. M. Cerexhe, sollicité par le musée, cherche une solution pour abriter les collections à Bruxelles, sans subvention de sa part. Vous allez peut-être un peu trop loin dans vos suppositions. Il désire simplement que les collections ne quittent pas Bruxelles. Le dossier du musée Jijé ne pourrait être pris en compte par la Communauté française que lors de l'entrée en vigueur du décret, en janvier 2006, et en fonction de l'avis du Conseil supérieur des musées.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Si j'ai bien compris, on peut envoyer le faire-part à M. Van Cauwenberg pour Charleroi et vous comptez sur la réincarnation du cdH pour que M. Cerexhe vous aide à garder la collection à Bruxelles. Je pense que c'est insuffisant car, en 2006, malheureusement, il sera trop tard. Vous connaissez les difficultés de ce musée. En 2006, il n'y aura pas de réincarnation mais un deuxième faire-part qui, lui, sera tardif.

5.2 Question de M. Yves Reinkin à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, relative à « l'entrée en vigueur de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et son impact sur les compétences de la Communauté française »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Ce 27 février, la convention-cadre de l'OMS de lutte contre le tabac est entrée en vigueur. C'est une grande date pour la lutte contre ce fléau qui représente 20 000 morts chaque année en Belgique. C'est une des causes de mortalité les plus importantes, bien plus que les accidents de la route.

Cette convention-cadre a des répercussions sur de nombreuses politiques, entre autres sur celles de la Communauté française en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation

aux effets néfastes du tabac. Comme vous le savez, la Belgique a signé cette convention sans la ratifier puisque les Régions ne l'ont pas encore fait. Néanmoins, notre parlement a voté son assentiment en mai 2004. C'est bien, mais voter des conventions est une chose, les appliquer, une autre. Vous ne vous y êtes pas trompée puisque, dans le calendrier opérationnel de l'action gouvernementale, vous avez décidé de lancer un programme de lutte contre le tabac durant le premier semestre de 2005. Quel est le contenu de ce programme ? Quand et comment comptez-vous le mettre en œuvre ?

Ma deuxième question porte sur la fondation Rodin. La convention de l'OMS indique que les organismes privés, publics et non gouvernementaux qui seraient associés au programme, ne peuvent avoir de lien avec les industries du tabac. Ce n'est pas le cas de cette fondation qui semble clairement liée aux cigarettiers. Si nous devons suivre la convention-cadre de l'OMS, adoptée par notre parlement il y a une petite année, la fondation Rodin ne pourrait plus organiser d'actions de sensibilisation dans les écoles. Quelle sera votre attitude vis-à-vis de cette fondation, étant donné l'entrée en vigueur de la convention-cadre de l'OMS ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je partage votre enthousiasme pour la convention-cadre, qui est le premier traité international sur cette importante problématique. Nous avons déjà abordé plusieurs fois le sujet. À ce jour, 57 pays l'ont ratifiée. La Belgique l'a seulement signée. En effet, la Communauté française est la seule entité fédérée à l'avoir ratifiée.

Par ailleurs, les actions de la Communauté française pour la prévention du tabagisme nécessitent un long développement incompatible avec le temps imparti aux questions d'actualité. Je ne vous en exposerai que les contours. Nous continuons à travailler avec la FARES pour prévenir le tabagisme, tandis que les services de promotion de la santé à l'école ont parmi leurs priorités le tabac et l'alimentation saine. Les médecins scolaires seront formés pour que leur consultation comporte un volet « tabac ». Et je travaille en collaboration avec la ministre de l'enseignement pour que l'association belge des pneumologues apporte une information particulière sur le tabac dans les écoles.

Enfin, il y a quelques semaines, en commission, j'ai émis des réserves sur la fondation Rodin lors de ma réponse à M. Cheron. Je les maintiens. En effet, à ce jour, aucun élément rassurant ne garantit son indépendance sur ses sources de fi-

nancement. Je n'agirai donc qu'avec prudence et circonspection lorsqu'il s'agira de lui permettre de développer des actions de prévention en Communauté française. Je tiens à rappeler qu'il n'y a aujourd'hui aucun lien officiel entre la Communauté française et la fondation Rodin.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je suis satisfait de voir que vous mettez l'accent sur la prévention auprès des acteurs scolaires. Il est fondamental qu'il existe des projets d'éducation à la santé, de prévention, voire de sevrage, dans les écoles. C'est un enjeu important et nous serons attentifs à la réalisation concrète de ce projet. Nous soutenons aussi votre volonté de travailler avec la FARES à ce sujet. Par ailleurs, il faut s'assurer que la fondation Rodin n'organise plus à l'avenir d'action de sensibilisation dans les écoles de notre Communauté. C'est à la fondation de faire la preuve qu'elle ne bénéficie pas de soutien des cigarettiers. Dans le cas contraire, nous vous appuierons pour qu'elle n'intervienne plus lors des programmations « santé » dans les écoles.

6 La prévention de l'obésité chez l'enfant (article 35 bis) – Reprise du débat

M. le président. – La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand (ECOLO). – Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, chers collègues, j'adresse mes félicitations au rapporteur qui a réalisé un tour de force en présentant une problématique multidimensionnelle dans sa complexité, c'est-à-dire dans sa réalité, sans confusion ni complication, sans simplification ni dramatisation abusive surajoutées.

La bonne nouvelle – et le rapport y fait référence –, c'est que les options prises par la Communauté française depuis des années vont dans le bon sens.

En 1999, le docteur Arnaud Basdevant, chef de service de l'unité d'endocrinologie de l'Hôtel-Dieu à Paris, qui est un des auteurs des recommandations françaises en matière d'alimentation et qui est cité dans le rapport, écrit : « La prévention de l'obésité doit être démedicalisée. La prévention relève de la promotion de la santé, de la politique des villes, de la formation des jeunes consommateurs. »

N'était-ce pas là déjà l'esprit et, en partie, la lettre du décret de la Communauté française de 1997 sur la promotion de la santé ? Le décret de réforme de la médecine scolaire de 2001 ne précise-t-il pas cette option pour faire des écoles un milieu de bonne santé ?

Face aux défis précisés dans le rapport présenté ce matin, ces politiques de la Communauté française doivent donc être poursuivies, amplifiées, ajustées, parfois redéployées plus vigoureusement vers les milieux qui doivent bénéficier de discriminations positives. Car il n'y a plus de polémique : la mauvaise alimentation et la sédentarité sont un réel problème de santé publique. En effet, les risques qu'elles font courir et les pathologies qu'elles favorisent sont de mieux en mieux connus, même si les recherches doivent se poursuivre.

Je citerai quelques chiffres du tableau de l'observatoire de la santé du Hainaut, repris à la page 14 du rapport. En 1997, 21 % des jeunes sont en excès pondéral; ils étaient 26 % en 2001. En 1997, 23 % des jeunes ne prenaient pas de petit déjeuner; cette proportion était de 28 % en 2001.

Je plaide pour le développement d'observatoires provinciaux de la santé et pour la tenue de tableaux de bord de la santé sous-région par sous-région pour aider à élaborer des réponses mieux ajustées aux réalités locales.

Pour faire face à ce défi de santé publique, voici les positions que je voudrais souligner non en gras mais en vert. À bas les régimes, mais vive l'allaitement maternel, l'équilibre et la diversité alimentaire. À bas la stigmatisation et l'inégalité sociale, mais vive la promotion de la santé à l'école, les discriminations positives et la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel. À bas la sédentarité, mais vive l'activité physique, le sport pour tous, les trottoirs et la marche à pied, les pistes cyclables et le vélo autour des écoles et vers celles-ci. Pour ne pas mourir gras et idiots, ne laissez dévorer par la télévision ni vous ni vos enfants. À l'école : non aux sodas et aux snacks sucrés, mais oui à l'eau potable de distribution et aux fruits de Wallonie.

Premièrement, à bas les régimes, vive l'allaitement maternel, l'équilibre et la diversité alimentaire. Il y a encore du pain sur la planche quand on constate, dans l'enquête PROMES de l'ULB, que plus de 15 % des jeunes déclarent suivre un régime pour maigrir, surtout des filles à partir de la deuxième secondaire, alors qu'on sait que les régimes en général, sauf exceptions médicales très ciblées, sont pires que le mal qu'on prétend traiter ainsi. On ne soulignera jamais assez qu'un régime n'est pas une alimentation équilibrée et qu'une alimentation équilibrée n'est pas un régime mais l'acquisition d'habitudes et de comportements alimentaires réguliers et durables.

De plus, l'étude PROMES indique qu'entre 1986 et 2002, la consommation de fruits et de lé-

gumes a diminué, que la consommation de frites, de hamburgers et de boissons sucrées a augmenté. C'est donc bien la publicité et l'industrie agroalimentaire qui déterminent trop souvent le comportement des jeunes. Et pourtant les responsables de ces secteurs sont aussi des parents. Dans le plan national « Nutrition », un dialogue direct et public avec eux devra donc s'instaurer, qui remette les choses à leur place et « dénormalise » les pratiques néfastes de certains secteurs de l'agroalimentaire.

Le rapport souligne aussi qu'il faut promouvoir l'allaitement maternel qui protège contre un apport protéique précoce trop élevé. Là, on pense aux rôles de l'ONE, des équipes d'obstétrique et de pédiatrie, des médecins de famille, des mouvements familiaux et d'éducation permanente, rôles essentiels et à valoriser.

Deuxièmement, à bas la stigmatisation et l'inégalité sociale! Vive la promotion de la santé, à l'école et dans les communes, pour tous les jeunes et pour tous d'ailleurs! L'enquête ULB-PROMES indique que l'excès pondéral touche proportionnellement plus d'élèves dans l'enseignement technique et professionnel que dans l'enseignement général. Les élèves de ces sections sont plus nombreux à ne jamais pratiquer de sport.

L'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles constate aussi ce gradient social : on trouve davantage de problèmes de surcharge pondérale et d'alimentation déséquilibrée dans les milieux sociaux les moins favorisés. De même, le statut social influence fortement l'activité physique. Celle liée au travail a en moyenne fortement diminué mais celle liée aux loisirs s'est développée de façon socialement différenciée au détriment des groupes sociaux les moins favorisés.

Cela pourrait paraître paradoxal, mais lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter contre l'obésité et ses risques pour la santé. Fréquemment, une moins bonne alimentation, liée à la pauvreté, entraîne un handicap alimentaire et pondéral par l'absorption d'aliments moins équilibrés et moins diversifiés, associée à une moindre activité physique et sportive régulière.

Donc attention à la stigmatisation : il faut éviter une chasse-dépistage aux gros, des dépistages qui risqueraient encore de stigmatiser à l'excès les groupes les plus pauvres. Il faut renforcer la logique de promotion de la santé, telle qu'elle est inscrite dans les décrets de la Communauté française de promotion de la santé et de réforme de la médecine scolaire, qui permettent des discriminations positives.

Le rapport dont nous discutons indique que la

Communauté française avance depuis des années dans la bonne direction. Il faut renforcer, amplifier, ajuster les réformes et démarches entreprises, mais ne pas changer de cap. C'est cette promotion de la santé qui permettra d'éviter le piège de la cacophonie alimentaire, c'est-à-dire éviter la surabondance de normes, mais favoriser et revaloriser des repérages simples, des renforcements positifs.

Le rapport le dit bien : il paraît particulièrement important qu'un enfant apprenne les différentes catégories d'aliments et les règles d'équilibre alimentaire dès l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire ensuite de façon, entre autres, à développer un esprit critique vis-à-vis de la publicité.

Je voudrais attirer votre attention sur la page 51 du rapport qui indique : « L'école constitue un lieu idéal de promotion de la santé en termes de couverture (obligation scolaire), d'opportunité de se nourrir sainement (cantines), de pression sociale (pairs) et de qualification (personnel compétent). Le succès des interventions « santé à l'école » est garanti, ou doit l'être, grâce à une approche intégrée, l'amélioration de la restauration scolaire, la formation du personnel enseignant et de cuisine, la participation des parents, l'implication des responsables de l'enseignement et de l'industrie. »

Madame la ministre, je me réjouis de votre présence. Les projets d'écoles « en santé » sont particulièrement importants. Bien sûr, comme vous l'avez dit, il est sans doute impossible d'arriver à développer si tôt des projets spécifiques pour chaque école, mais il convient d'indiquer que chaque école ait un projet nutritionnel. Je pense que cet objectif est à la portée de toutes les écoles et des équipes pédagogiques. En tout cas, vu le rapport et nos débats d'aujourd'hui, c'est une priorité qui s'impose.

À mon sens, vous devriez demander que ce point soit mis à l'ordre du jour des conseils de participation. En effet, le rapport montre bien qu'il s'agit d'une démarche démocratique et de participation qui nous permettra d'avancer de façon très significative.

Une question à se poser concerne le fait que chaque école n'a pas la possibilité de s'adjoindre les services d'un diététicien ou d'une diététicienne. Là aussi, les pouvoirs publics pourraient peut-être veiller à instaurer un poste de diététicien de collectivité par province, attaché aux Observatoires de la Santé et qui pourrait être détaché comme appui aux équipes de première ligne. Chaque fois qu'une équipe de promotion de « la santé à l'école » ou un

club sportif ou un mouvement de jeunesse souhaiterait l'avis ou l'appui d'un spécialiste, il saurait ainsi où le trouver.

Dans un autre domaine de la santé, on retrouve des expériences de mise à disposition d'une assistance de seconde ligne, entre autres, dans les plate-formes de soins palliatifs créées par M. Busquin. Nous pourrions nous inspirer de cette méthodologie pour la diététique et les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Troisièmement, à bas la sédentarité, vive l'activité physique et le sport pour tous ! Le rapport indique aussi – c'est inquiétant – que 20% des jeunes en Communauté française passent au moins quatre heures par jour devant la télévision ou la vidéo. L'OMS rappelle que la pratique d'un exercice physique régulier, d'intensité modérée, d'au moins 30 minutes presque tous les jours de la semaine, réduit le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer du côlon et du sein.

Le rapport indique que ce qui réussit, ce sont les interventions à multiples facettes qui intègrent programmes d'éducation nutritionnelle, d'une part, et programmes de promotion de l'activité physique, d'autre part. Nous devons particulièrement veiller au décrochage sportif. À ce sujet, le rôle des équipes PSE et PMS comme conseillers tant des professeurs de gymnastique que des équipes pédagogiques est essentiel en vue de la création d'un climat de solidarité, d'entraide et de soutien mutuel. Cela devrait également constituer une des missions des délégués de classe : être la vigie de ce décrochage et être soutenu et préparé pour ce travail de « réaccrocheur » sportif.

C'est également ainsi que l'on peut activer une formation citoyenne de ces jeunes et attirer leur attention sur le fait que toutes ces démarches en vue d'une bonne alimentation, d'une activité physique et, partant, une bonne santé, constituent aussi un acte de grande solidarité vis-à-vis de l'ensemble de la collectivité. Nous sommes tous confrontés au devoir de solidarité, de défense de l'assurance maladie-invalidité fédérale afin d'essayer aussi qu'elle devienne un jour européenne. Par conséquent, cette activité physique régulière est parmi les meilleurs mesures. C'est celle qui a l'effet le plus général sur l'ensemble de la population pour lui permettre de mener une vie présentant le moins de pathologies possible jusqu'à 60, 70, 80 ans. Le rapport souligne aussi cette dimension citoyenne.

Quatrièmement, à l'école, non aux sodas et snacks hyper sucrés, oui à l'eau potable de dis-

tribution – c'est la moins chère et c'est la plus saine – et aux fruits de Wallonie! Mais beaucoup d'eau risque encore de couler sous les ponts d'ici-là si la Communauté française ne réagit pas énergiquement. En effet, l'enquête ULB-PROMES révèle que, parmi les établissements ayant répondu à l'enquête, 42,5 % déclarent ne pas avoir de point d'eau potable dans leur établissement, sans parler des problèmes de localisation, là où ces points d'eau existent.

Une façon complémentaire d'apporter de l'eau en plus des vitamines et d'autres nutriments équilibrés, ce sont, bien entendu, les fruits et particulièrement les pommes, parce que ce sont les fruits les plus accessibles. C'est une filière qu'il faut développer et valoriser en Wallonie. Donc, j'attire l'attention du gouvernement de la Communauté française, pour étudier et favoriser cette filière ainsi que le lien direct du producteur au consommateur dans les écoles, en concertation avec le gouvernement wallon.

Cinquièmement, j'aborderai à présent le volet de la parentalité, qui tient tant à cœur à votre parti, madame la ministre. Le rapport indique, c'est quelque peu désolant, que 33 % de la population adulte présentent un excès de poids, 12 % souffrent d'obésité et 54 % figurent dans la tranche à risque par manque d'activité physique. Donc, l'exemple des parents est primordial. Un travail important reste encore à accomplir afin que les notions acquises à l'école ne soient pas perdues en famille ou que les bases inculquées par de nombreux parents ne soient pas perdues à l'école. À cet égard, il importe d'éviter la stigmatisation des parents car l'obésité est un facteur de différenciation sociale négative.

Des recherches doivent être poursuivies sur le lien entre l'alimentation, le poids, l'activité physique, l'intégration sociale, les motivations et une pédagogie efficace. Nous devons aussi développer la formation. On connaît en effet les déficits de formation en diététique des intervenants de la santé et des intervenants pédagogiques. Il ne nous coûterait rien de remédier à cette situation en collaboration avec les doyens des facultés et les responsables de l'enseignement. La solution de ce problème est à notre portée, dans les compétences de la Communauté française.

Enfin, le travail sera poursuivi au sein de la commission de la Santé que j'ai l'honneur de présider. Je peux vous assurer que beaucoup de commissaires, par leurs questions orales, ont déjà prouvé leur volonté de suivre régulièrement l'action de l'ONE, des services PSE et des autres centres de promotion de la santé. Cette commis-

sion essaiera certainement de valoriser le rapport et les fruits du débat d'aujourd'hui.

En guise de conclusion, n'oublions pas que l'être humain ne se nourrit pas que de pain; une étude assez récente sur les troubles alimentaires des enfants à l'Hôpital des enfants de Bruxelles a bien montré que ceux-ci ont aussi faim de valeurs. Pour être rassasié, il faut plus que des calories, des nutriments, des oligo-éléments ou des vitamines. Le terme « diététique », d'origine grecque, signifie d'ailleurs « art de vivre ». Permettez-moi de citer un court poème d'Antoine Trémolières, fils d'un grand nutritionniste français malheureusement décédé : « Ecoutez, le pain est cuit, l'odeur du pain, c'est la boulangerie, c'est la ville et ses jardins, l'odeur du pain, c'est le matin. ».

M. le président. – La parole est à Mme Fonck, ministre.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Chers collègues, je remercie d'abord M. Cheron qui a introduit un débat parlementaire très intéressant. Je me réjouis de ce qu'il ait insisté sur la nécessité d'une approche globale. C'est bien dans ce sens que le gouvernement de la Communauté française a travaillé depuis le début pour cette maladie de société, société où nous sommes en quelque sorte un peu tous devenus, nous-même y compris, des hyper-assistés et des hyper-sédentaires.

Je voudrais revenir sur certains points particuliers relatifs au constat et à l'action politique.

D'abord, sur le plan épidémiologique, les différents constats ont déjà été longuement exposés. Par rapport à la problématique du coût médical global, j'aimerais rappeler que le coût des principales pathologies associées à l'obésité, le diabète de type II, l'hypertension artérielle, la dyslipidémie et les maladies cardio-vasculaires, à l'exclusion du cancer, représente, sur la base des chiffres de 2000, près de 6 % du budget de l'INAMI. Je crains que ce taux ne soit beaucoup plus élevé aujourd'hui. Les constats que vous avez faits sont tous pertinents, en termes d'apport énergétique global, de glucides, de lipides, de fibres alimentaires et de fruits et légumes. J'aimerais attirer l'attention sur le fait que la problématique s'étend bien au-delà de ce cadre.

D'abord, la consommation quotidienne moyenne de sel est de près de 10 grammes chez l'homme et de 8,4 chez la femme alors qu'elle ne devrait pas dépasser respectivement 6 et 5 grammes pour un apport physiologiquement optimal. Ces normes, clairement démontrées par de nombreuses instances internationales, pour-

raient être atteintes moyennant une diminution de l'apport global de sel de 40 %. Le sel a des effets néfastes largement démontrés sur l'hypertension artérielle et sur les facteurs de risques cardiovasculaires ; ses effets sont également démontrés dans certains types de cancer, plus particulièrement les cancers de la sphère digestive, comme celui de l'estomac. Cela fait également partie de la problématique nutritionnelle générale. Je pense que le débat ne doit pas se centrer uniquement sur l'obésité. Alors, à quand le retrait pur et simple des salières ? C'est ce qui coûte le moins cher. À quand le retrait des salières dans les cantines ? (*Colloques*) C'est un message simple à faire passer. J'y reviendrai tout à l'heure par rapport au travail à réaliser avec toute l'industrie agroalimentaire.

Ensuite, je voudrais parler de la problématique de l'iode, directement liée au sel puisque nous savons qu'il existe en Belgique une carence non négligeable qui pourrait être compensée par l'apport de sel iodé. J'y reviendrai aussi plus tard, lorsque j'aborderai la collaboration agroalimentaire.

Enfin, je ne m'éterniserai pas sur les autres constats, notamment concernant le fer, les folates, la vitamine D et le calcium. Nous pourrions aussi débattre de l'alcool, directement lié à l'obésité du fait de son apport calorique excessivement important.

D'un point de vue plus politique, malgré les nombreuses actions de sensibilisation menées ces dernières années, j'ai rappelé l'augmentation claire de l'incidence et de la prévalence d'une série de pathologies liées, ou du moins conséquentes à l'obésité, même si d'autres facteurs de risque existent. Ce phénomène démontre l'importance à la fois d'une prise de décision politique et de renforcement des décisions.

L'importance d'une coordination européenne, fédérale et intercommunautaire a été rappelée à plusieurs reprises, notamment par Mme Arena. Chacun peut apporter ses approches particulières. L'un des membres du groupe MR a émis une remarque sur le plan national de nutrition. Il est clair que le travail s'effectue déjà avec les collaborateurs des différentes communautés, que ce soit des fonctionnaires, des experts ou des membres de cabinet. Il s'agit donc bien d'un travail global, coordonné, dans lequel les Communautés s'investissent complètement.

C'est d'autant plus important que le budget curatif de la Communauté française pèse au moins 1 500 fois plus que le budget préventif. En Communauté flamande, le ratio est relativement similaire. La coordination, voire les coopérations, au-

delà de ce qui est déjà réalisé pour la vaccination et le dépistage précoce des cancers doit sûrement pouvoir être renforcé. Quant à la politique de la Communauté française en matière de nutrition, nous avons parlé du plan quinquennal.

La rédaction du plan opérationnel communautaire, tel que prévue dans le décret, est en préparation. Le problème de l'alimentation en tant que telle et de ses effets sur les maladies cardiovasculaires et le cancer y occupera une place de choix.

Mme Arena a évoqué la problématique de l'environnement scolaire. J'aimerais m'attarder plus longuement que ne le fait le rapport de M. Cheron sur les services de promotion de la santé à l'école (PSE). En regard des inégalités sociales, les PSE, en tant que services universels, occupent une place prépondérante. Ils occupent également une place importante dans le budget de la Communauté française, puisqu'ils représentent près de la moitié du budget de prévention de la santé.

Malgré les décrets de 2001 et de 2002 qui leur ont octroyé une série de nouvelles missions, j'aimerais rappeler les difficultés qu'ils rencontrent. Leur charge de travail est lourde : en dehors de la série de consultations qu'ils devaient déjà réaliser – et même si le nombre de celles-ci a légèrement diminué –, on leur a confié des consultations supplémentaires, examens logopédiques et neuro-locomoteurs entre autres. Cela représente près d'une heure par enfant. On leur a également adjoint le développement du projet « santé-école ».

Il faut enfin rappeler les difficultés administratives des services, notamment en termes de retour par rapport au paiement. Nous y travaillons. Le projet santé-école a été transformé en projet santé-services. Comme je le soulignais tout à l'heure par rapport à la question du tabac, l'autre dossier fondamental à développer sera l'hygiène de vie globale, et plus particulièrement l'alimentation saine.

En dehors de ces projets « services-école » qui se développeront davantage à partir du 1er septembre 2005, j'aimerais rappeler l'importance du dépistage effectué par les services PSE. M. Cheron a abordé la question du suivi des courbes de poids, et plus particulièrement de mesures des *body mass index*. Ce dépistage est déjà réalisé auprès des enfants entre 3 et 18 ans, en ce compris le suivi des courbes de poids. Par rapport à cela, il me semble important que le carnet de l'enfant puisse être un outil assurant une continuité entre l'ONE et les PSE – tous deux services universels – et que les courbes de poids relevées entre 0 et 3 ans puissent être poursuivies, après l'entrée des enfants en mi-

lieu scolaire.

Au-delà du dépistage, les PSE mettront en place une prise en charge des enfants en surcharge pondérale en collaboration avec les médecins généralistes, les pédiatres et les familles. Il y a lieu, en effet, d'établir et de renforcer de réels partenariats entre les services PSE, les services curatifs et les médecins généralistes.

Les services PSE mettent souvent, de manière fort pertinente, l'accent sur la problématique du matériel pédagogique mis à leur disposition pour pouvoir développer leurs projets. Pour fournir cet outil essentiel aux services PSE et pour sensibiliser un large public, et plus particulièrement les enfants, une exposition itinérante sera lancée à partir du 11 mars. Il s'agit d'une opération de sensibilisation générale intitulée « Tom et Babette, exploreurs de goût » et réalisée à l'échelle de la Communauté française, où les enfants seront invités à découvrir toutes les familles alimentaires par le moyen de différentes expériences sensorielles. Ils seront évidemment encadrés par des animateurs qui les guideront dans leur aventure et les aideront à intégrer les expériences vécues dans leur alimentation quotidienne. Du matériel pédagogique a également été créé pour l'événement : un carnet « Aventure pour les enfants », un dossier pédagogique pour les enseignants et les services PSE, et un dépliant pour les parents. Un très grand nombre d'écoles et d'enfants se sont déjà inscrits pour visiter cette exposition ; il a malheureusement fallu refuser du monde.

La politique de la Communauté française va évidemment bien au-delà des écoles et des services PSE. Le travail devra également porter, d'une part, sur les milieux d'accueil et l'encadrement extrascolaire, plus précisément sur l'offre alimentaire – notamment les repas – et, d'autre part, sur les familles et les parents. Il est parfois bien difficile d'aider son enfant dans l'apprentissage alimentaire. Il est parfois aussi difficile de lui donner le goût des légumes, alors qu'il est souvent possible de les lui présenter de façon ludique.

Concernant l'allaitement maternel, je rappelle également que 70 à 75 % des mères allaitent à la sortie de la maternité. Le souci se situe dans la continuité. Plus l'allaitement est prolongé, plus il est bénéfique, à la fois pour la mère et pour l'enfant. La possibilité pour la maman de poursuivre l'allaitement sur une longue période dépend du milieu de travail et donc de la faculté d'allonger et de flexibiliser le congé parental. Des campagnes sont menées à cet égard par le biais des médias. Elles auront lieu de façon régulière, pour favoriser l'allaitement maternel.

Un guide sera également réalisé à l'intention des familles et des parents. On pourrait imaginer qu'il figure déjà partiellement dans le fameux carnet des parents qui vient d'être lancé en concertation entre l'ONE et la Communauté française. Dans le même ordre d'idées, on pourrait suggérer une série de pistes – y compris ludiques – susceptibles de permettre aux parents d'aider leurs enfants dans l'apprentissage alimentaire.

On a déjà longuement débattu de la question de l'inactivité physique et de la place prise par la télévision et l'ordinateur. Je n'y reviendrai donc pas. D'autres actions seront menées, notamment à l'intention du grand public et des entreprises. Nous vivons en effet dans une société d'« hyperassistés » et d'« hypersédentaires ». Peut-être pourrait-on inciter nos concitoyens à utiliser le moins possible les ascenseurs et prévoir des logos et autres sigles pour encourager le recours aux escaliers. Une action pourrait également viser les mandataires locaux, notamment dans le cadre d'actions extrascolaires ou relatives à la problématique alimentaire dans les bâtiments publics et les bibliothèques. Chacun est un acteur potentiel dans le cadre de cette problématique particulièrement large.

Je voudrais enfin évoquer l'implication de l'industrie agroalimentaire et la nécessaire coordination avec celle-ci. Mme Arena a déjà abordé une série de points concernant les produits. Il est important, sur la base d'exemples concrets, de poursuivre le dialogue avec l'industrie agroalimentaire, laquelle manifeste une réelle volonté de collaboration, notamment en ce qui concerne l'étiquetage, même si cette compétence relève du pouvoir fédéral. Il faut essayer de favoriser l'utilisation du sel iodé dans l'industrie agroalimentaire. Le dialogue doit également être poursuivi concernant la problématique générale du sel, car je rappelle que l'apport en sel provient à raison de 70 % des plats préparés.

Pour ce qui est de la problématique des aliments proposés dans les cantines, la FEVIA me paraît être un interlocuteur de choix, car elle a montré une réelle volonté en la matière.

La question des troubles alimentaires va au-delà de l'obésité : l'anorexie mentale, par exemple, est un problème important. Ce sujet est très complexe et multifactoriel et il faut en mesurer les conséquences.

Pour conclure, il conviendrait de mener une politique à moyen et long termes, dans le cadre d'une approche globale, diverse, concertée avec les acteurs, réalisée en partenariat et dans le respect de chacun, tant des personnes concernées par l'obé-

sité que des acteurs de terrain. Le but est de transformer les générations "chips-TV" en générations "légumes verts-jogging". C'est un rêve que, je l'espère, nous partageons tous. Il conviendra toutefois, pour le réaliser, de nous atteler sans tarder à la tâche.

M le président. – La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS). – Comme les intervenants précédents, je remercie M. Cheron de son rapport, même si je n'ai pas eu le temps d'en approfondir la lecture. Il a bien fait le lien entre la sédentarité et les activités physiques et sportives. Il convient toutefois de distinguer l'activité physique de la pratique sportive, car cette dernière est avant tout une philosophie de vie.

Certains enfants souffrent d'obésité pour des raisons génétiques et/ou endocriniennes, tandis que d'autres présentent un surpoids parce qu'ils s'alimentent mal et ont peu d'activités physiques. Si la pratique d'un sport permet de maigrir, il importe avant tout de donner aux enfants le goût du sport, tout simplement.

Une alimentation saine et une bonne hygiène de vie sont indispensables. La pratique du sport a des effets psychologiques bénéfiques et il permet de côtoyer des sportifs qui ont souvent une excellente hygiène de vie.

Je vous cite un exemple. Un jeune est arrivé dans ma salle voici à peu près deux ans et demi. Assez agressif, il avait des relations difficiles avec ses parents. Il pesait 110 kilos pour 1,78 mètre. Aujourd'hui, deux ans plus tard, ce gamin pèse 73 kilos. Il a livré six combats qui se sont soldés par autant de victoires et le sport lui a apporté un apaisement général.

Le sport est un bon outil pour lutter contre l'obésité. Hélas, de nos jours, il est étroitement associé à l'esprit de compétition. Seule compte la victoire. La barre est placée beaucoup trop haut. C'est donc d'autant plus difficile pour les obèses. Ils sont découragés. Il faudrait inculquer aux jeunes la notion d'échec positif, y compris à l'école. Le sportif est surtout un champion par rapport à lui-même. La pratique du sport a aussi un impact positif indéniable sur la santé des diabétiques.

Il est temps de passer de la théorie à l'action. M. Eerdeken a déjà pris quelques initiatives louables. Je pense à l'initiative « Clés pour la forme », qui s'efforce de sensibiliser les jeunes à la pratique du sport, ou aux « chèques-sport » en faveur des populations fragilisées. Le sport est un moyen efficace pour canaliser la violence des jeunes qui se sentent exclus. Par ailleurs, une cam-

pagne ayant pour thème l'éthique sportive a été lancée cette année. Elle est d'autant plus opportune que les sportifs de haut niveau sont les premiers à donner le mauvais exemple. Parmi les pistes restant à explorer, je relève le décloisonnement et les synergies entre clubs sportifs.

Par ailleurs, dans le milieu scolaire, une période de cours d'éducation physique se réduit souvent à vingt-cinq minutes, si l'on déduit le temps nécessaire à l'enfant pour se changer. M. Eerdeken a pris les devants en proposant d'augmenter à cinq le nombre de périodes de sport pour la rentrée scolaire 2005, dont deux d'affilée. Ce serait une bonne solution.

Il faut donner à nos jeunes le goût du sport. N'attendons pas qu'ils soient devenus obèses pour leur vanter les bienfaits du sport. Personnellement, je mène un combat quotidien contre le poids, parce que j'appartiens à une catégorie de boxe dont je dois respecter les limites. Cela implique que je me prive de beaucoup de bonnes choses; comme tout le monde, j'aime les frites, les chips, les glaces qui sont incompatibles avec la pratique du sport. Le sportif de haut niveau qui arrête le sport, ou qui diminue ses heures de pratique, court à la catastrophe s'il n'adapte pas son alimentation et donc son apport calorique. Je ne suis pas un spécialiste en diététique, mais je suis persuadé qu'une bonne hygiène de vie influence favorablement le mental. Le physique et le mental sont indissociables. Ils contribuent tous deux à l'épanouissement de l'individu. Pour conclure, je vous attends vendredi sur le ring!

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, chers collègues, je vous remercie tous de votre présence à ce débat sur la prévention de l'obésité chez l'enfant. Je vais tenter de synthétiser le contenu des différentes interventions, ce qui est toujours un exercice assez périlleux.

En réponse aux propos de Mme Bertieaux, je précise que je n'ai aucune objection à revoir le délai de cinq jours imparti entre le moment de la réception du rapport et celui de sa discussion. Nous tenterons de faire mieux la prochaine fois. Lorsque je me suis fixé un objectif, je m'y prépare afin d'être prêt dans les temps. Cependant, je vous avoue que j'ai été tenté de peaufiner le travail. Je voulais être sûr d'avoir abordé tous les aspects de la question et j'ai donc travaillé jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'à mercredi en fin d'après-midi.

Au-delà d'un certain nombre d'appréciations

de mes collègues, je dirai que le débat ne fait que commencer ! Comme M. Galand, je dirai qu'il reste du pain sur la planche ! L'avantage de ce rapport introductif est qu'il s'inscrit dans le temps, puisque des programmes ou des plans sont actuellement élaborés par des gouvernements. La ministre-présidente a relevé cet élément positif en citant le plan de l'alimentation saine en Communauté française. Elle prévoit une intégration potentielle de nombreux éléments du rapport qui tendront à construire un large consensus autour de ce plan. Je voudrais cependant noter l'intérêt qu'il y aurait à rebaptiser ce plan car il faut bien nommer les choses et faire le lien avec l'alimentation, mais aussi, comme l'a dit M. Diallo, avec l'activité physique ou sportive.

On ne doit pas stigmatiser les personnes qui ne veulent pas faire de sport, mais il est souhaitable que tout le monde pratique un minimum d'exercice physique. Il serait donc intéressant de communiquer au gouvernement que le plan qui s'élabore au niveau de la Communauté française doit concerner non seulement la promotion d'une alimentation saine, mais également celle d'une activité physique régulière. Le lien entre ces deux éléments, qui figure dans les rapports de l'OMS et dans ses recommandations, mais aussi dans mon rapport, est relevé par tous dans ce débat.

J'invite donc le gouvernement à œuvrer en ce sens, en rebaptisant par exemple le nom de son plan. Le titre résume toujours une pensée. Il faut aussi faire un lien avec le plan fédéral « Nutrition-Santé » qui est actuellement en phase d'élaboration. Cela prouve l'intérêt qu'il y a eu à amorcer ce débat en Communauté française. J'ai également remarqué le souci de presque tous les intervenants d'éviter la stigmatisation de l'obésité, des obèses et de certains comportements alimentaires.

Ceci n'empêche pas d'avoir une opinion sur la définition d'une alimentation de qualité, d'avoir un cadre de référence qui soit largement partagé et, comme beaucoup l'on dit, de mettre fin à la « cacophonie alimentaire » et d'émettre un message clair et cohérent partout. M. de Lamotte a insisté sur ce qui se pratique à Liège. Il faut avoir le même discours sur l'alimentation dans les cantines scolaires, lors de l'accueil extra-scolaire et aussi dans la vie. Le message ne doit pas être équivoque et différent d'un endroit à l'autre. Pour l'enfant, c'est cette cacophonie qui apparaît complexe et il peut difficilement s'y référer.

En résumé, il existe une prise de conscience de la stigmatisation des obèses, de l'obésité et de la « cacophonie alimentaire ». Il existe aussi une prise de conscience de l'augmentation du nombre

de personnes souffrant de surcharge pondérale et du souci de s'occuper de la santé publique. La ministre Fonck a souligné les coûts pour la société et pour l'INAMI de ce phénomène qui est, au sens de l'OMS, une véritable épidémie depuis les années 1980.

Je voudrais maintenant citer quelques éléments concrets et neufs qui ont été évoqués. Je me permettrai aussi de me référer aux différents intervenants.

M. Walry nous a dit se reconnaître dans les grands axes qui ont été définis. Il a insisté, au-delà de Juvénal et de Molière, sur les publics fragilisés, élément qui devra effectivement fonder certaines des politiques. Pour ce faire, monsieur Galand, il faudra sans doute utiliser des données, notamment par sous-régions, pour cibler les problèmes particuliers.

Mme Bertieaux a évoqué des éléments d'analyse très intéressants, dont l'idée de « société express » et le rôle des femmes. On connaît la stigmatisation des obèses, de l'obésité et de certains aliments ; il faut y ajouter la stigmatisation des mères, la référence à la mère nourricière, avec tout ce que cela peut impliquer comme difficultés dans une carrière professionnelle. Mme Bertieaux a également souhaité que l'ensemble des politiques soient des choix positifs et ne versent pas dans la stigmatisation. À l'interdiction des sodas, elle préférerait l'installation bien pensée de fontaines d'eau potable. Elle a également fait le lien avec le Contrat stratégique pour l'éducation. Effectivement, il y a beaucoup de choses à dire en ce qui concerne la médecine scolaire, l'échec scolaire et les publics fragilisés. C'est le même ensemble.

Mme Bouarfa a souligné le fait que notre société de plus en plus multiculturelle exige des réponses qui tiennent compte de caractères. La présence de différentes cultures alimentaires ne permet plus de se contenter de messages uniques.

M. Elsen a insisté sur la pluridisciplinarité qui figure évidemment au cœur de la démarche et donc des remèdes. Il a également fait un lien intéressant entre les problèmes du coût de l'alimentation et une possible réorientation des choix alimentaires, par exemple, de la proportion de viande par rapport aux fruits et légumes.

Mme la ministre-présidente a, elle aussi, insisté sur la question des publics défavorisés. Elle nous a parlé du plan en cours d'élaboration. J'ai remarqué une certaine prudence dans les mesures annoncées pour répondre à ce problème aux multiples facettes. J'ai noté qu'elle avait relevé dans le rapport un certain nombre d'axes positifs. Nous

verrons dans quelle mesure ils pourront être intégrés dans le plan. Mme la ministre-présidente a insisté sur le fait que l'alimentation, qui est un besoin, est et doit aussi rester un plaisir. Elle a également pointé un élément qui n'est pas loin de faire l'unanimité. En effet, 42 % des écoles n'offrent pas d'accès à l'eau potable. Voilà bien un élément qui nous donne l'occasion d'enregistrer des progrès bien concrets. Des fontaines d'eau potable, bien situées, sont une première nécessité.

Mme Emmery a souligné le lien avec la publicité et l'audiovisuel en général, ce qui constitue un apport original. Elle a posé la question d'un code éthique visant à protéger l'enfant et celle de l'action qui doit être menée face aux régies publicitaires. Elle a par ailleurs mis en évidence les actions concrètes et efficaces menées en faveur de la jeunesse, comme « Bob en santé ».

Mme Bouarfa, Mme Bertouille et la ministre Fonck ont parlé de l'allaitement maternel. Je pense que le lien positif entre l'allaitement maternel et la prévention de l'obésité chez l'enfant ne fait plus de doute. À la sortie de la maternité, 70 % des femmes optent pour l'allaitement maternel mais comment cette proportion évolue-t-elle par la suite ? La promotion de l'allaitement maternel implique des mesures relatives au travail des femmes et à la carrière. Le pouvoir fédéral est déjà intervenu dans ce domaine mais l'action doit être poursuivie. C'est dans la durée, en effet, que pourra être constaté l'apport positif de l'allaitement dans la lutte contre l'obésité.

Mme Bertouille a été la seule à avoir évoqué les rythmes scolaires. Cette question nous ramène au Contrat stratégique pour l'éducation. Nous avons déjà débattu des rythmes scolaires voici quelques années. M. Grafé avait même créé une commission à ce sujet. Cet aspect ne figure effectivement pas dans mon rapport mais n'en constitue pas moins un élément important du dossier qui nous occupe. Cette question des rythmes – journées, semaines – nous amène au problème du petit-déjeuner. Pour M. de Lamotte, le petit-déjeuner devrait être pris en milieu extrascolaire, en garderie.

Mme Bertouille a poursuivi avec le décryptage des étiquettes des produits à la lumière de la directive européenne. Voilà, en effet, un important chantier. Elle a aussi évoqué l'opération « Les motifs.be ». Depuis ce matin, j'ai eu l'occasion de m'informer et je peux vous dire qu'entre octobre 2003 et août 2004, 19 000 personnes différentes ont visité le site internet « lesmotifs.be ». Dans ce domaine, on estime que l'opération est réussie dès que le nombre de 10 000 visiteurs est atteint. Au-

jourd'hui encore, ce site est consulté vingt fois par jour alors que l'opération n'a pas été reconduite par le gouvernement de la Communauté française. Le petit club créé sur le site rassemble aujourd'hui 900 membres, ce qui n'est pas très éloigné de l'objectif de 1 000 membres.

M. de Lamotte a mis en avant un élément absent du rapport : 72 % des obèses estiment avoir une alimentation saine. Il s'agit d'une donnée tout à fait intéressante. Son témoignage relatif à la ville de Liège vaut aussi pour Bruxelles. On peut trouver dans ces deux villes l'expertise nécessaire à l'établissement de cahiers des charges pour des cantines scolaires de qualité en Communauté française.

M. Galand a insisté sur la nécessité d'apporter des réponses bien ajustées dans chaque sous-région. Il a aussi parlé de son rêve d'un projet nutritionnel par école. Cette ambition doit, bien sûr, être modulée dans le temps mais doit être réalisable dans la durée. En France, beaucoup soulignent le lien entre la médecine scolaire et la lutte contre l'échec scolaire, ce qui nous ramène au Contrat stratégique.

Mme la ministre Fonck a beaucoup insisté sur le sel. Cet ingrédient est repris dans le plan français de nutrition. C'est effectivement un élément important dans l'alimentation. Il ne me paraissait pas évident d'en parler dans le rapport relatif à l'obésité mais je propose de l'ajouter.

Enfin, comme cela a été largement souligné, y compris par le dernier intervenant, M. Diallo, outre une alimentation saine, il importe de faire tous les jours un minimum d'exercice physique.

Je dirai pour conclure qu'il est plus facile de se nourrir sainement quand on a un but, même au prix de certains sacrifices. L'activité physique peut fournir ce but. La difficulté est de tenir compte des contraintes imposées par société, mais chacun doit trouver les moyens d'y faire face. Quoi qu'il en soit, en tant que pouvoirs publics, en tant que parlement et grâce à ce débat, nous devons mettre à la disposition de tous les citoyens et enfants de la Communauté française les moyens d'atteindre ce but. Nous sommes partis d'un constat grave. L'obésité n'est pas un phénomène sans importance, c'est au contraire un vrai problème de santé publique. Il appartient donc plus que jamais aux pouvoirs publics, au gouvernement et à ce parlement, de se préoccuper de cet important enjeu de société. J'espère cependant que nous garderons en mémoire des notions positives, à savoir le plaisir.

M. le président. – Je remercie M. le député pour son rapport et ses brillantes conclusions.

Notre première discussion sur le sujet est close, mais nous sommes tous convaincus de l'importance de cette question de société traitée aujourd'hui à juste titre par notre parlement. Je pense que c'est à l'honneur de notre assemblée parlementaire.

7 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Miller à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « la politique extérieure de la Communauté française en matière culturelle », est reportée.

8 Questions orales (article 64 du règlement)

8.1 Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, portant sur « la kinésithérapie et l'organisation de l'éventuel examen »

Mme Chantal Bertouille (MR). – Le 26 janvier dernier, Mme la ministre m'avait donné de nombreuses et précieuses informations. La situation ayant évolué, j'aimerais revenir sur certains points. En effet, le 27 janvier, se tenait une réunion de la Commission de planification relative au contingentement pour 2010 à 2012, ainsi qu'à l'organisation de ce fameux concours qui permettrait aux candidats kinésithérapeutes d'entrer dans le système INAMI et d'exercer leur profession en tant qu'indépendant. Quelle a été la position du représentant de la Communauté française à cette réunion ? Quelles décisions ont-elles été prises ?

L'arrêté royal qui vient d'être adopté dispose que « le concours porte sur les connaissances, les aptitudes et les attitudes des candidats (...) qui apparaissent comme nécessaires à la pratique professionnelle en tant qu'indépendant et à la gestion avec succès d'un cabinet de kinésithérapie ».

Effectivement, pour travailler correctement en tant qu'indépendant, il est indispensable de savoir gérer un cabinet, d'avoir certaines connaissances en matière de sécurité sociale, de nomenclatures INAMI, etc. Ce n'est pas simple. Ce concours compte mettre en évidence les chances de succès professionnel et non reproduire les examens que les étudiants ont déjà passés durant leur cursus, à l'université ou dans les hautes écoles. Mais comment et à quel moment ces notions leur sont-elles

enseignées ? Et sont-elles expliquées de la même manière à l'université et dans les hautes écoles ?

Nous sommes à quelques mois de la fin des études de la première cohorte d'étudiants concernés. N'est-il pas temps de les informer le plus correctement possible ?

Apparemment, à titre de mesure transitoire, le concours de 2005, s'il est organisé, aura lieu au cours du dernier semestre de l'année. Que feront les étudiants entre la fin de la session de juin et le concours ? Pourront-ils exercer ou devront-ils s'inscrire au chômage en attendant que le Selor organise un examen ?

Le concours devient la règle générale, quelle que soit l'origine du diplôme. Cela risque-t-il d'avoir des répercussions sur les Communautés et sur le pourcentage de Belges présentant et réussissant le concours ? En effet, le candidat sera compté dans le quota selon la langue d'inscription au concours ou la demande d'équivalence.

Le ministre concerné a été interrogé sur ce dossier à la Chambre il y a quelques jours et le gouvernement fédéral semble estimer que le principe d'une 5e année pourrait être retenu pour inscrire ce diplôme dans le processus de Bologne, avec l'espoir de mieux adapter le nombre de diplômés au quota, et, au moment où cet objectif sera atteint, de supprimer l'examen du Selor. Apparemment, les consultations avec les universités et les hautes écoles en seraient le préalable. Ces négociations sont-elles déjà planifiées ? Des contacts ont-ils déjà été établis ? Que pensez-vous de la demande fédérale de rationaliser notre offre ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La réponse à votre premier groupe de questions est simple : la Commission fédérale de planification devait en effet se réunir le 27 janvier dernier. Son ordre du jour était consacré à la kinésithérapie. La réunion a toutefois été reportée une première fois au 3 février puis au 4 mars. Dès lors, la commission n'a pas eu l'occasion de débattre du projet.

Le ministre Demotte a pris l'initiative de présenter « pour information » son avant-projet d'arrêté royal au conseil des ministres du 4 février où il a reçu, dit-on, un accueil favorable.

Les matières que vous citez sont évidemment traitées dans le cursus de kinésithérapie, que ce soit à l'université ou dans les hautes écoles. Elles le sont, bien entendu, dans la marge de manœuvre et d'autonomie laissée à chaque institution. Je n'ai pas de doute sur le sérieux et la qualité de cette

partie de la formation d'autant que les institutions connaissent désormais les enjeux.

Il me paraît évident que les étudiants en kinésithérapie qui sortiront cette année doivent être informés, mais je voudrais cependant que les choses soient claires. C'est le gouvernement fédéral qui a fixé le *numerus clausus* en kinésithérapie, et c'est encore lui qui en organise l'examen. Les modalités pratiques de celui-ci n'étant pas encore déterminées, je ne vois pas bien ce qui pourrait être actuellement communiqué aux futurs diplômés.

Vous n'ignorez pas que la pratique de la kinésithérapie en soi ne fait pas l'objet du concours, celui-ci étant réservé à la seule pratique dans un cabinet privé. L'agrément, donc l'autorisation de pratiquer la kinésithérapie, doit être accordé sur la base du diplôme par la Santé publique, ce qui est encore une autre responsabilité fédérale. Les nouveaux diplômés pourront donc se consacrer pendant la période transitoire à l'exercice de la kinésithérapie hors INAMI.

Il est impossible de prévoir quel sera le nombre de candidats qui se présenteront au concours, ni même si celui-ci devra être organisé. *A fortiori*, en va-t-il de même pour les candidats non belges, qu'ils soient porteurs d'un diplôme belge ou non ?

Enfin, il est clair que le nombre de candidats sera un élément dont il faudra tenir compte dans l'approche du problème général de la kinésithérapie. Mme Fonck vous a fait part il y a un mois de mes sentiments sur la question, et je n'ai aujourd'hui aucun élément qui m'inciterait à revoir cette analyse.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je vous remercie de la précision de vos réponses. Effectivement, vous n'êtes pas responsable de l'agenda de la commission de planification. Nous attendrons donc la réunion du 4 mars pour faire le point de la situation. En tout cas, je tiens à dire que je suis très sceptique quant au contenu des cours proposés tant par les hautes écoles que par les universités en vue de la préparation au concours du Selor. Nous savons tous que ces concours sont très difficiles, et je pense qu'il faudra revoir le contenu de la formation organisée dans les écoles afin d'y préparer les étudiants. Cette formation a beau être de haut niveau – elle attire en effet de nombreux étudiants étrangers – je pense qu'il faudra la revoir afin de bien préparer nos étudiants aux divers aspects que présente la gestion d'un cabinet de kinésithérapie.

Je pense que c'est à la Communauté française qu'il advient d'informer ses étudiants à ce sujet. Je regrette néanmoins que les jeunes diplômés se

voient obligés d'essayer de trouver du travail sans avoir de numéro INAMI, et ce dans l'attente de l'organisation du concours. Ils perdront deux à trois mois dans ce processus, période durant laquelle ils n'ont pas la moindre chance d'être engagés, si ce n'est pour des fonctions subalternes. Ces jeunes diplômés n'obtiendront jamais de contrat à durée indéterminée sans numéro INAMI. Je pense qu'il y a donc là un problème de délai quant à l'organisation du concours dont nous parlons.

8.2 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, ayant pour objet « le risque de fermeture de la section normale technique moyenne de Morlanwelz »

M. Philippe Fontaine (MR). – Madame la ministre, je comptais initialement poser cette question lors de la précédente séance plénière, mais certaines circonstances sur lesquelles je ne reviendrai pas m'ont empêché de le faire.

Trois hautes écoles hennuyères – une par réseau – offrent une formation pédagogique de type court menant à l'enseignement dans les secteurs du bois, de la construction et de l'électromécanique. Apparemment, elles offrent de nombreux débouchés, même si leur fréquentation n'est pas très élevée.

À la fin de 2004, vous avez procédé à une radiographie de la situation dans nos 29 hautes écoles. La rationalisation est-elle à l'ordre du jour dans les départements pédagogiques ? Il semble en effet que les inscriptions aient été clôturées à Morlanwelz le 28 septembre dernier alors que la date légale se situe le 15 novembre. Est-ce exact ? D'après les informations qui me sont revenues, il semble que l'on ait refusé un certain nombre d'inscriptions d'étudiants. S'agit-il d'une volonté du pouvoir organisateur, donc d'une volonté de votre part, de déménager cette section vers Mons, ou d'essayer de la vider de ses étudiants, en commençant par ne pas les accepter, pour pouvoir plus aisément justifier la fermeture de la section ?

Or, l'école normale technique moyenne de Morlanwelz possède plus d'un demi-siècle d'expertise et, surtout, se situe à côté d'un établissement de la Communauté française qui propose des filières techniques et professionnelles. Du coup, les étudiants de l'école normale profitent de certains avantages liés à cette proximité, comme par exemple un magnifique atelier de machines-outils et un meilleur encadrement. Déménager vers

Mons engendrerait des coûts énormes et une vraie démotivation du personnel enseignant. Y pense-t-on réellement ?

De plus, le départ de cette école d'une commune spécialisée en matière d'enseignement, puisque s'y trouvent également une haute école provinciale et un certain nombre d'établissements de l'enseignement provincial et de la Communauté française, serait donc vraiment préjudiciable car cette région requiert justement ce type d'encadrement.

Enfin, je m'étonne des réponses que vous et votre cabinet avez communiquées à la presse à la suite d'une information parue au sujet de ma question d'actualité, question qui n'a jamais été posée. Cette information donnait aux journalistes l'impression que l'école était sauvée. Mais l'école n'est sauvée que jusqu'au 30 juin car, comme vous le savez, dès septembre, c'est au décompte que l'avenir de l'école se jouera. La formation de régents techniques en Communauté française risque d'être mise à mal, alors que l'on manque cruellement d'enseignants dans ce domaine. L'école en question a reçu 47 demandes d'élèves sortants pour lesquels on pouvait trouver des places dans l'enseignement. Ne faudrait-il pas plutôt promouvoir ce type d'enseignement si l'on veut vraiment revaloriser l'enseignement technique et professionnel ? Le nombre de régents techniques aujourd'hui disponibles dans les écoles est absolument insuffisant. Or, il est important que, dans ce type d'enseignement, l'on puisse trouver des enseignants qui disposent de capacités pédagogiques requises pour atteindre une qualité d'enseignement suffisante.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La section normale technique moyenne de Morlanwelz fait partie de la haute école de la Communauté française du Hainaut, haute école du réseau de la Communauté. Cette section, électromécanique et bois-construction confondus, totalise treize étudiants pour l'année académique 2004-2005. Le conseil d'administration de cette haute école a donc pris la décision, que j'estime à titre personnel fort sage, de bloquer le 28 septembre 2004 les inscriptions en première année d'électromécanique. La raison en était fort simple : aucun étudiant ne s'était, à cette date, inscrit en première année.

Force est donc de constater que cette section se vide, mais elle se vide malheureusement d'elle-même, et je ne vais pas reprocher au conseil d'administration de gérer sa haute école de façon responsable.

Quant à la volonté du pouvoir organisateur, sachez, monsieur Fontaine, que je n'ai aucune idée préconçue en la matière. Je n'essaye certainement pas non plus de vider certaines catégories. Je déplore d'ailleurs le désintérêt de nos étudiants envers ce type de formation, ô combien utile et importante, comme vous l'avez rappelé, qui entraîne une pénurie de régents techniques.

Mais, à un moment où les hautes écoles font face à des difficultés budgétaires, je ne suis pas choquée parce que les autorités de la haute école en question prennent des dispositions de réorganisation. Je vous rappelle qu'il est du ressort du conseil d'administration de prendre ce genre de décision. Cette décision, à ma connaissance, a été postposée à la rentrée académique prochaine. Les autorités de la haute école ont décidé, en accord avec les enseignants, d'attendre septembre 2005 afin de laisser une chance aux inscriptions de repartir à la hausse. J'ai d'ailleurs crû comprendre que l'équipe pédagogique de Morlanwelz a initié une campagne de sensibilisation en vue d'attirer précisément de nouveaux étudiants vers cette section.

Quant au déménagement vers Mons, même si la solution a été évoquée dans les instances de la haute école, aucune décision n'a été prise par le Conseil d'administration à l'heure actuelle.

Un nouveau directeur-président a pris ses fonctions au sein de cette haute école. Laissons-lui le temps de s'installer aux commandes du navire. Je suis convaincue que les instances de la haute école analyseront toutes les données avant de prendre une décision définitive le 15 novembre 2005.

M. Philippe Fontaine (MR). – Votre réponse me laisse finalement peu d'espoir sur le futur de cette école. Je maintiens que si l'on arrête les inscriptions à une date plus proche dans le temps et qu'on laisse un délai plus court aux étudiants pour s'inscrire, ceux qui s'inscrivent après cette date ne sont pas repris dans les statistiques. On n'a donc pas permis à certains de s'y inscrire. Il faut faire une promotion de ce type d'enseignement, sinon nous aurons des problèmes de qualité dans l'enseignement technique et professionnel que nous voulons revaloriser. Que faire si l'on n'y trouve pas les enseignants formés pédagogiquement en suffisance ? Un effort doit être fait en ce domaine. Je sais qu'une campagne de sensibilisation a été menée par le personnel enseignant de l'école puisque c'est à la suite de celle-ci que j'ai pris connaissance du problème. En Communauté française, il y a pénurie d'étudiants dans des sections pourtant porteuses d'avenir. C'est vrai aussi dans l'enseigne-

ment technique et professionnel.

8.3 Question de Mme Isabelle Lissens à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, ayant pour objet « le Comité olympique et interfédéral belge »

Mme Isabelle Lissens (MR). – Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur la place qu’occupe aujourd’hui le Comité olympique et interfédéral belge, sur son action, son fonctionnement et ses rapports avec le monde politique.

Je commencerai par un bref historique. Le COIB a été créé le 18 février 1906 et, depuis 1978, il rassemble la plupart des fédérations sportives du pays. Sa mission s’est inscrite, dès le départ, dans la sélection et la préparation des athlètes belges en vue des différentes épreuves olympiques. En 2005, on compte 79 fédérations sportives, représentant des disciplines olympiques ou non, qui composent les membres de l’asbl COIB.

La principale source de financement du COIB provient du secteur privé auquel on peut ajouter le financement de la Loterie nationale et des subsides directs ou indirects accordés par les Communautés. Le COIB ne s’est pas adapté à la communautarisation du sport en Belgique et conserve donc une structure unitaire, ce qui l’a régulièrement placé dans une situation délicate par rapport à sa reconnaissance et à son subventionnement.

Depuis le 12 juillet 2001, la Communauté française a adopté un décret qui reconnaît explicitement le COIB. Cette reconnaissance lui ouvre un droit à des subventions. À l’époque, ce choix politique a été bien accepté par le COIB. Cela n’a pas été le cas du Conseil d’État qui considérait que la reconnaissance devait relever de l’autorité fédérale. Néanmoins, le Conseil d’État précisait que « rien ne s’oppose bien entendu à ce que la Communauté française vienne directement en aide aux sportifs de haut niveau et aux espoirs sportifs affiliés à des cercles et fédérations francophones du COIB ou indirectement par l’intermédiaire des cercles et fédérations ». Si la Flandre a opté pour une aide directe aux fédérations plutôt qu’au COIB, il faut reconnaître que la jurisprudence du Conseil d’État a évolué au cours des années sur cette matière et que le choix de la Communauté française n’est pas à remettre en cause.

Depuis cette reconnaissance par la Communauté française, le COIB a-t-il introduit des demandes de subventionnement et quels sont les montants qui lui ont été accordés annuellement ? Avez-vous déjà eu l’occasion de rencontrer le nouveau président du COIB ? Dans l’affirmative, quelles

sont vos premières impressions qui se dégagent de ces échanges de vues ? Sinon, avez-vous la volonté de le rencontrer ?

Quelle est votre approche par rapport au COIB, structure qui privilégie le sport de haut niveau ? Défendez-vous les mêmes thèses que votre prédécesseur qui reconnaissait la mission incontournable du COIB dans la préparation des sportifs pour les grandes compétitions internationales et les Jeux olympiques ?

Comment fonctionne aujourd’hui la plateforme de coordination ABCD (Adeps, Bloso, COIB et Communauté germanophone) ? Des échanges sont-ils réguliers ? Comment cette structure se positionne-t-elle par rapport à la volonté d’autonomie flamande mais également par rapport au souci d’indépendance inscrit dans les statuts mêmes du COIB ?

Quel regard portez-vous sur le COIB, organisme à dimension nationale, alors que l’ensemble du monde sportif est traversé par une communautarisation inéluctable ?

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – J’entends répondre à vos questions qui ont été posées dans la foulée d’un exposé sur le parcours du décret sur le COIB au parlement de la Communauté française. Il est vrai que le Conseil d’État avait émis quelques réserves, et vous avez raison de le signaler.

Pour répondre plus précisément à votre première question, en application du décret, la Communauté française subventionne le COIB. Voici les chiffres : en 2002, la subvention de fonctionnement était de 167 301,80 euros, plus un complément de subvention de 114 627,43 euros ; en 2003, 153 525,80 euros ont été versés en subvention de fonctionnement ; en 2004, le subventionnement a été de 166 344,33 euros plus 50 000 euros promis et qui seront liquidés bientôt dans le cadre des Jeux olympiques d’Athènes.

Quant à votre deuxième question, j’ai effectivement rencontré M. Beckers à deux reprises. La première fois, lors de la cérémonie d’hommage en l’honneur de M. Darmond qui quittait la présidence et à laquelle M. Beckers allait être élu quelques jours plus tard ; la deuxième fois, à l’occasion d’une manifestation sportive à Charleroi, et nous avons convenus de nous rencontrer le 14 mars. Dans deux semaines, nous aurons le plaisir de réfléchir ensemble à l’avenir du sport de haut niveau dans le cadre d’une collaboration entre le COIB et la Communauté française.

J’en viens à votre troisième question. Nos relations avec le COIB sont tout à fait normales. Nous

devons travailler de concert avec cette structure car, au niveau du sport mondial et du sport olympique en particulier, on reconnaît les États et non les régions ou les communautés.

Le COIB est donc l'instance la plus appropriée pour constituer les délégations qui représentent la Belgique dans les compétitions internationales en dosant, en fonction de leurs qualités et mérites respectifs, les athlètes masculins et féminins, francophones, néerlandophones ou germanophones. Le COIB s'occupe également de la préparation des sportifs de haut niveau en liaison avec chacune des fédérations concernées – francophones, néerlandophones et germanophones – et en lien direct avec les athlètes, notamment pour les déplacements internationaux, les entraînements, les compétitions. Enfin, dans certaines circonstances, il s'occupe de ces athlètes avec les clubs.

La plate-forme ABCD regroupe l'Adeps, le Bloso, le COIB et la Communauté germanophone. Ce protocole a presque 23 ans puisque c'est en 1982 qu'il a été souscrit entre les quatre parties. Il s'est tenu quatre réunions en 2004 et une en 2005. Indépendamment des réunions qui se déroulent sur une base annuelle, des groupes techniques se penchent régulièrement sur les problèmes techniques qui leur sont soumis. Après 23 ans, dans le cadre d'une coordination avec nos amis néerlandophones, nous devrions réfléchir à une meilleure conception de cette plate-forme. Cependant, les appels du sud vers le nord ont reçu peu d'écho jusqu'à présent.

En outre, le COIB est un partenaire puisqu'il est reconnu par la Communauté française et subventionné suivant le décret que vous évoquiez. Il est donc un interlocuteur incontournable. Par ailleurs, cette structure est davantage reconnue par la partie francophone que par la partie néerlandophone du pays. En effet, le nord subventionne le COIB essentiellement l'année des Jeux olympiques. En ce qui nous concerne, nous assurons un subventionnement annuel, récurrent, ainsi que des financements liés à la préparation de nos athlètes francophones pour les Jeux olympiques ou pour d'autres compétitions. En outre, nous intervenons également dans les frais de traitement d'un certain nombre d'agents francophones ou du rôle francophone travaillant au COIB. Nous aurons l'occasion, le 14 mars, de débattre de tous ces points avec M. Beckers.

Mon souci est de nouer d'excellentes relations avec cet organisme interfédéral représentant le sport belge. Mon souhait est d'obtenir que les francophones aient, dans ces structures, en fonction du financement que nous accordons, la part

qui leur revient dans un pays où la répartition « 60-40 » est généralement la règle. Mon souhait est que, demain, nous puissions avoir davantage d'athlètes francophones dans les compétitions européennes, mondiales ou olympiques.

8.4 Question de M. Laurent Devin à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, concernant « la diffusion de chèques-sport »

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le ministre, lors des discussions budgétaires, vous nous avez fait part de votre souhait d'utiliser les crédits destinés à l'insertion sociale par le sport à l'octroi d'une aide spécifique à la pratique sportive des plus démunis. Nous évoquions à ce sujet la possibilité de créer des "chèques-sport" et de travailler conjointement avec les initiatives menées au niveau fédéral par le ministre de l'Intégration sociale, M. Christian Dupont.

Je voudrais savoir quelles sont les avancées que vous avez pu réaliser, les contacts que vous avez pu nouer et les pistes de travail que vous avez retenues. Quand pourrions-nous espérer la mise en œuvre concrète de votre projet ? Quels sont les critères de redistribution que vous souhaitez retenir ?

En effet, il s'agit d'un réel enjeu de société. En garantissant à chacun et à chacune la participation à la pratique sportive, les pouvoirs publics oeuvrent au renforcement du maillage social qu'offre le sport. Toutefois, mettre en œuvre ce type de système est particulièrement difficile et il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour que ce type d'aide évite les écueils et touche effectivement les publics visés.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Je remercie M. Devin de me poser cette question car je considère ce dossier comme crucial pour l'avenir du sport, en particulier francophone. En effet, cette question concerne l'accès au sport pour une partie de notre population.

Depuis l'annonce, lors de l'examen du budget 2005, qu'une enveloppe de 825 000 euros serait consacrée au soutien de la pratique sportive par les plus démunis, il a été demandé à l'Observatoire du sport de tenter de chiffrer le nombre de personnes pouvant être concernées. La Communauté française compte environ 607 000 jeunes de 6 à 18 ans, donc en âge de fréquenter l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Parmi ceux-ci, on dénombre 102 000 à 103 000 enfants issus de familles connaissant des difficultés : bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, familles

monoparentales, familles dont le chef de ménage est au chômage ou familles en situation de surendettement. Cela signifie qu'un enfant sur six âgé de 6 à 18 ans éprouve des difficultés pour pratiquer un sport parce que ses parents ne disposent pas des moyens nécessaires. Ces chiffres doivent toutefois être pris avec prudence car le rapport ne présente peut-être pas une rigueur scientifique absolue.

Il me paraît dès lors important de réunir les bourgmestres, les présidents de CPAS, les échevins des Sports et les fédérations de façon à imaginer un chèque-sport. Celui-ci serait distribué par les CPAS, en s'inspirant de ce qui a été réalisé par le pouvoir fédéral et plus particulièrement par le ministre Dupont qui a prévu – c'est ce qu'on appelle l'article 27 – l'octroi de subventions aux CPAS pour permettre la pratique d'activités culturelles ou sportives pour les personnes qui émergent au revenu d'intégration sociale ou qui bénéficient de l'aide sociale.

En additionnant l'effort fourni par M. Dupont et les 825 000 euros dont dispose la Communauté française, en sensibilisant les fédérations pour qu'elles fassent en sorte que les clubs participent, en obtenant la collaboration des présidents de CPAS et des échevins des Sports, notre volonté est de payer, grâce à ces chèques-sport, des affiliations lors du prochain championnat, en août ou septembre. Nous pourrions également payer des équipements car, quelle que soit la pratique sportive, ils sont coûteux. Nous espérons ainsi permettre, lors de la saison 2005-2006, à 5 000 ou 6 000 jeunes de pratiquer un sport. Si nous pouvions atteindre le nombre de 10 000, ce serait parfait. Nous serons encore loin du but mais il s'agit d'une expérience et j'espère que les chiffres augmenteront d'année en année. L'idéal serait de pouvoir permettre à 20 000 jeunes qui n'ont pas accès au sport de pouvoir en pratiquer un demain.

Tout cela sera donc mis sur pied dès le mois d'août ou de septembre 2005. J'organiserai une réunion par province avec les représentants des fédérations, les bourgmestres, les échevins des Sports et les présidents de CPAS. Toutes ces rencontres auront lieu avant avril ou mai car il faut absolument tout mettre en place dans les deux mois à venir.

M. Laurent Devin (PS). – On remarque que le projet est bien pensé et qu'il aura des concrétisations de manière très rapide puisque le ministre parle des mois d'avril et de mai.

Il faudrait pouvoir aussi prendre en considération les enfants qui ne sont pas encore inscrits dans un club et qu'on retrouve peut-être actuellement dans le sport de quartier. Ils n'appartiennent pas

à une structure établie comme un club, très souvent pour une raison financière, surtout s'ils font partie d'une famille nombreuse. Il conviendrait de prendre en considération ces jeunes qui n'ont pas encore réussi à franchir le pas.

8.5 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, portant sur « les 27 fréquences supplémentaires sollicitées par la RTBF »

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Il s'agit d'une question précise concernant la RTBF puisque demain, nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement, après la rencontre avec l'administrateur général qui a eu lieu hier en commission. Elle s'est passée dans de bonnes conditions a permis à l'ensemble des commissaires d'obtenir des informations importantes. Comme vous le savez, le contrat de gestion de 2001 attribue une série de fréquences radio à la RTBF : 54 fréquences lui sont actuellement réservées.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le préciser à cette tribune, une négociation serait manifestement en cours entre la RTBF et le gouvernement de la Communauté française – en l'occurrence, la ministre de l'Audiovisuel – pour signer un avenant à ce contrat de gestion attribuant à la RTBF 27 fréquences supplémentaires. Celles-ci comprendraient, d'une part, les 13 actuellement occupées par la RTBF sans autorisation et, d'autre part, 14 autres fréquences non cadastrées.

Quelles sont les raisons invoquées par la RTBF pour obtenir une augmentation de 50 % du parc des fréquences mises à sa disposition par la Communauté française ? Je ne sais si l'administrateur général avait été ou non influencé par la question que j'avais déposée, mais nous avons eu droit hier, au cours de son exposé, à de beaux graphiques reprenant le nombre de fréquences du service public et le nombre de fréquences "privées", et montrant, selon lui, un déséquilibre entre le service public et les opérateurs privés. Ma première question vise donc à connaître les raisons invoquées par la RTBF.

Quelles sont ces 27 fréquences et leurs caractéristiques techniques ? Sont-elles coordonnées ? Si oui, depuis quand ? Par qui ont-elles été trouvées ? Si elles l'ont été par le Bureau des relations techniques extérieures (BRTE) de la RTBF, qui est l'opérateur technique de la Communauté française même s'il existe un projet de révision de ce système, quelles sont les raisons invoquées par le BRTE pour ne les communiquer qu'à la seule

RTBF ?

Madame la ministre, comptez-vous demander à la RTBF pourquoi elle est la seule à avoir eu connaissance de ces 27 fréquences ? Comptez-vous répondre favorablement, vous et le gouvernement, à la demande de la RTBF de lui attribuer 27 fréquences supplémentaires ?

Estimez-vous que, dans cette période où les éditeurs privés qui souhaitent solliciter une autorisation d'émettre sur une fréquence sont dans l'impossibilité de le faire, attribuer 27 nouvelles fréquences à la seule RTBF permet vraiment – je ne le pense pas – d'assurer l'équilibre entre les secteurs privé et public de la radiodiffusion ?

Puisque vous avez saisi le CSA de la diffusion du service BXL sans autorisation sur la fréquence 101.4 MHz à Bruxelles, comptez-vous saisir le CSA de la diffusion sans autorisation des services de la RTBF sur les 13 fréquences ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Nous avons reçu un courrier, le 14 février dernier, de l'administrateur général de la RTBF qui m'informait de la décision du conseil d'administration, adoptée le 17 décembre, visant à confirmer l'octroi de fréquences FM complémentaires utilisées par la RTBF.

Dans ce courrier, la RTBF fait référence à l'article 8.1 du décret du 14 juillet 1997 qui prévoit que le contrat de gestion conclu entre la Communauté française et l'entreprise détermine les règles et modalités selon lesquelles l'entreprise remplit sa mission de service public. En contrepartie, la Communauté française alloue à l'entreprise une subvention annuelle suffisante et met à sa disposition les fréquences hertziennes nécessaires. La notion de fréquences "nécessaires" doit s'entendre, en application de l'article 51 du contrat de gestion de la RTBF, comme les fréquences qui sont nécessaires à la diffusion d'une qualité optimale des chaînes. La mise à disposition des fréquences doit être telle qu'elle permet à la RTBF d'assurer la diffusion la meilleure possible pour atteindre l'ensemble des francophones, dans le respect du principe des usagers de service public imposé par l'article 3 du décret du 14 juillet 1997.

Les fréquences demandées par la RTBF concernent les stations d'Anderlues, Arlon, Beaumont, Bruxelles, Charleroi, Chimay, Flobecq, Frameries, Houdeng, la Roche, Léglise, Liège, Marche, Mons, Namur, Ronquières, Saint-Vith, Tournai, Verviers et Waremme. Ces fréquences ont été découvertes par l'opérateur technique de la Communauté française. Il m'a informée qu'il avait communiqué ces nouvelles fréquences aux cabi-

nets des ministres en charge de l'Audiovisuel qui m'ont précédée. Elles ont fait l'objet d'une demande de coordination auprès de l'IBPT comme le prévoit l'arrêté royal du 10 janvier 1992 qui réglemente la radiodiffusion sonore. Certaines de ces fréquences ont été coordonnées avec succès, d'autres pas. Toutefois, les procédures de coordination avec les administrations étrangères ont toutes abouti positivement.

La question de leur octroi est actuellement à l'étude. L'attribution des fréquences, qu'il s'agisse de fréquences pour les radios privées ou pour les radios publiques, demande une approche cohérente et globale. Je m'y emploie et je veillerai à ce qu'un juste équilibre soit atteint entre les deux secteurs. Il est impossible de régler la question des fréquences de la RTBF sans régler parallèlement celle des radios privées. Leur règlement doit être concomitant.

Enfin, je tiens à vous rappeler que je n'ai pas saisi le CSA du cas spécifique de BXL, mais j'ai usé de la faculté offerte par l'article 133 du décret sur la radiodiffusion de demander au secrétaire général de la Communauté française de saisir le CSA, en vue d'être informée des mises en route d'émetteurs et des augmentations de puissance des radios privées depuis mon entrée en fonction. Pour l'instant, il n'existe pas de dispositif identique envers les radios publiques.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Selon moi, la question est tout à fait pertinente et, si la réponse ne me satisfait que partiellement, elle me rassure d'une certaine façon.

Vous parlez de la diffusion la meilleure possible, qu'il s'agisse d'un service public ou d'opérateurs privés. J'espère que l'on travaillera dans ce cadre pour le plan de fréquences.

En ce qui concerne l'octroi, j'acte la demande introduite par la RTBF. Néanmoins, vous précisez que cet octroi est à l'étude et qu'à l'heure actuelle, le gouvernement n'a adopté aucune position ni aucune décision. Ce qui me rassure, c'est que la décision du gouvernement sera prise de façon concomitante avec l'attribution des autres fréquences, dans le cadre du plan de fréquences des différents opérateurs privés. Je pense que c'est utile. Je peux comprendre la demande de la RTBF. Tant le service public que les opérateurs privés défendent leurs intérêts. Toutefois, cette question ne pouvait pas être tranchée sans avancer davantage sur le plan de fréquences. Cet aspect me rassure. Vous confirmez que la demande a été introduite par la RTBF mais que vous n'envisagez pas de prendre une décision sans avancer davantage concernant

le plan de fréquences. En effet, je le répète, la diffusion la meilleure possible concerne autant le service public que les opérateurs privés.

8.6 Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la politique culturelle en collaboration avec la Région flamande »

M. Léon Walry (PS). – La culture occupe une place fondamentale dans le développement de l'humain, des groupes et de la société. Elle favorise l'émergence du lien social et permet aux femmes et aux hommes de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent. La culture peut ainsi favoriser l'avènement d'une société plus juste, plus démocratique, plus solidaire. Si elle n'est pas en soi une assurance de justice et de paix, son absence fait le lit des affrontements brutaux et des comportements de négation de l'autre par le désintérêt, l'ignorance ou la peur.

Les individus ne sont pas seulement producteurs ou consommateurs mais doivent être les acteurs, porteurs d'avenir, agents de changement et moteurs de développement. Chaque composante de la société doit être associée dans cette dynamique : pouvoir politique, monde de l'éducation, secteur privé, citoyens et opérateurs artistiques. La mondialisation que nous connaissons aujourd'hui s'est aussi accompagnée d'une extraordinaire augmentation des échanges culturels et artistiques. Cette internationalisation est une richesse fondamentale pour nos artistes et pour nos associations. Ces échanges peuvent favoriser la création individuelle et collective et constituent le ferment de créations et de partenariats européens ou internationaux.

Madame la ministre, notre Communauté organise des partenariats culturels et signe des accords de coopération avec d'autres grandes régions ou pays dans le monde et je m'en réjouis. Cependant, comme vous le disiez récemment et comme de nombreux opérateurs culturels le soulignent, aucun partenariat culturel avec la Communauté flamande n'existe à l'heure actuelle. Pourtant, de la rencontre culturelle de l'autre naît le dialogue, plus que nécessaire surtout en ce moment, vous en conviendrez. Un accord culturel permettrait aux artistes, spectacles, institutions et musées d'une Communauté d'être mis en valeur dans l'autre. Des initiatives bilingues existent et fonctionnent à Bruxelles. L'organisation de l'asbl BRXL-BRAVO, regroupant des artistes et des institutions bicommunautaires de Bruxelles et invitant le citoyen à découvrir l'offre culturelle ex-

ceptionnelle de la capitale, le prouve. Vous avez d'ailleurs récemment rencontré votre homologue flamand, M. Bert Anciaux.

Dès lors, madame la ministre, quelles conclusions pouvez-vous tirer de votre entrevue avec votre homologue flamand, ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ? Des coordinations sur culturelles peuvent-elles être prévues entre nos deux grandes Communautés ou, mieux encore, un accord de coopération va-t-il être signé entre elles ? Dans l'affirmative, sur quels thèmes comptez-vous mettre l'accent ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Je remercie M. Walry pour sa question. Cela me permettra de faire le point sur les collaborations avec nos amis flamands.

Voilà des années que nos artistes et nos publics s'interrogent sur l'absence d'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Communauté française. Ces mêmes interrogations se retrouvent souvent formulées dans des termes semblables dans le nord du pays. Les publics sont partagés : nombre de néerlandophones fréquentent les musées ou les centres culturels francophones et réciproquement. De même, les mouvements de jeunesse ont des activités qui ne connaissent pas les frontières linguistiques. Le ministre Bert Anciaux et moi-même jugeons donc utile de mener plus avant ces réflexions. Sans s'assigner comme but unique et ultime un accord de coopération, des pourparlers entre nos cabinets se déroulent afin de dresser un cadre de réflexion et un inventaire des opérateurs culturels actifs sur les deux Communautés.

Le travail commence aussi par une meilleure compréhension de l'autre. Nous avons donc décidé d'initier une série de sorties ministérielles communes. C'est ainsi que, pour la première fois, les deux ministres de la Culture des deux principales Communautés du pays seront présents à la soirée d'ouverture d'Ars Musica, ce jeudi 3 mars.

Il est aussi raisonnable d'envisager de développer, dans un avenir proche, des mécanismes d'information culturelle entre les deux entités. Cette communication renforcée pourrait se réaliser à plusieurs niveaux : échanger des informations sur les dispositifs décrets en vigueur dans les différentes entités, consulter conjointement le milieu sur les problématiques communes, comme le statut des artistes ou la TVA, échanger des informations sur les politiques culturelles de chaque ministre, . . . Nous travaillons d'ailleurs déjà ensemble dans le cadre de relations internationales, notamment pour le combat qui doit être mené en fa-

veur de la diversité culturelle. Comme vous pouvez le constater, monsieur Walry, notre priorité est d'agir sur le long terme, plutôt que sur des opérations spectaculaires et ponctuelles. Enfin, je puis vous assurer que nos contacts se déroulent dans un souci d'efficacité et de respect mutuel.

M. Léon Walry (PS). – Il est heureux, madame la ministre, que vous ayez déjà tracé un premier chemin. La culture au service du dialogue, d'une meilleure compréhension, du respect de l'autre et, finalement peut-être, de la pacification : c'est un rôle qu'elle peut vraiment jouer, me semble-t-il.

8.7 Question de M. Léon Walry à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi du rapport « Recherche-pilote sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants rom » »

8.8 Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, ayant pour objet « la scolarité des enfants rom »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. Léon Walry (PS). – Depuis plusieurs années déjà, ils sont là, à attendre aux carrefours des grands axes routiers des principales villes du pays. Si cela nous fend souvent le cœur, notre sentiment reste mitigé. Détenteurs d'une couverture sociale assez exceptionnelle et probablement unique au monde, nous nous demandons en effet pourquoi ces enfants et ces adultes ne peuvent en profiter. Par conséquent, c'est un sentiment mêlé de honte et de frustration qui nous envahit.

À Bruxelles notamment, ils arpentent les sorties de métro les plus fréquentées, la mine triste, le regard incertain. Souvent assoupis sur les genoux de leur mère ou debout à leurs côtés, le gobelet cartonné à la main, ils tendent le bras, sollicitant la générosité des passants et quémendant une petite pièce de monnaie. « Ils », madame la ministre, ce sont évidemment ces enfants, accompagnés de leurs parents ou de leur famille, venant des pays d'Europe centrale et orientale, d'origine tzigane et rom, ces enfants que l'on appelle « enfants dans la rue ».

Ce problème des enfants mendiants en Communauté française et en Région de Bruxelles-Capitale a pris, me semble-t-il, de plus en plus d'ampleur. Nous ne pouvons rester insensibles à

cette population de Roms, d'autant que huit États d'Europe ont enfin adopté, le 2 février 2005, lors d'un sommet à Sofia, un plan de mesures pour abolir les discriminations contre les quelques millions de Roms et de Tziganes vivant en Europe.

Le bien-être de l'enfant occupe aujourd'hui une place de choix dans nos initiatives politiques. Je rappelle à ce propos que le Sénat vient d'adopter une proposition de loi visant à renforcer les droits de l'enfant dans la Constitution. Le 20 février 2004, notre parlement a, lui aussi, adopté un décret instaurant la réalisation d'un rapport sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, et, par là même, permettant d'exercer un contrôle sur la mise en œuvre de ses droits.

Il est temps de développer dans notre pays également une politique respectueuse de la Convention des droits de l'enfant pour ces mineurs mendiants. Bien sûr, madame la ministre, nous savons que la Belgique est ce qu'elle est, avec son découpage institutionnel et ses compétences éclatées. Nous savons aussi que la mendicité des mineurs est une question recouvrant plusieurs compétences. Mais un enfant est une personne à part entière, pouvant faire valoir une série de droits, et non un être à diviser en fonction des compétences de nos pouvoirs publics.

En votre qualité de ministre de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse, je souhaiterais vous entendre sur cette problématique. Quelles sont les actions qui sont ou pourraient être mises en œuvre pour aborder ce problème ? Comment la Communauté française pourrait-elle aider et soutenir le plus efficacement possible les enfants et les familles se trouvant dans cette situation ? Comment développer une politique sociale à l'égard de la mendicité des mineurs ainsi qu'une stratégie de prévention pour éviter l'accroissement de ce phénomène ?

Par ailleurs, la presse a fait état du rapport intitulé « Recherche-pilote sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants rom », réalisé par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). Avez-vous eu l'occasion de le consulter ? S'il y avait une réelle volonté politique d'aborder le problème des mineurs en situation de mendicité, je crois que ce rapport serait un outil intéressant qu'il faudrait exploiter efficacement. Quel suivi donnerez-vous à ce document et aux recommandations ? Avez-vous l'intention de proposer des réponses à long terme, adaptées et respectueuses des droits de l'enfant ? Sensibiliserez-vous vos collègues à cette problématique ? Ce point a-t-il déjà été ou pourrait-il être mis à l'ordre du jour

d'une prochaine conférence interministérielle sur les droits de l'enfant ?

La Communauté française a son rôle à jouer sur cette scène. Elle se doit de susciter toutes les synergies possibles et de rechercher une réponse prioritairement sociale et humaniste à la question. La complexité institutionnelle de notre pays laisse peu de marge de manœuvre à la Communauté française en la matière. Il serait cependant incompréhensible que notre Communauté ne s'occupe pas de cette question qui concerne des enfants présents sur notre territoire. La Communauté française doit les aider et les protéger. Comme je le disais au début de mon intervention, il s'agit de situations douloureuses qui engendrent un sentiment mêlé de compassion, de révolte, de tristesse et parfois aussi de honte.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Cette question était initialement une question d'actualité adressée à Mme la ministre Arena. Le volet complémentaire de la question de M. Walry est évidemment la scolarisation des enfants rom.

Prenant souvent le train, je connais la situation que M. Walry vient de décrire. J'y ajouterai une touche de couleur : je retiens aussi de leur présence l'harmonica ou l'accordéon qui égaient de temps en temps le métro. Il n'empêche que nous nous trouvons devant une situation dramatique.

M. Walry a parlé de la recherche de la CODE à propos des enfants rom. Je ne sais si ce rapport est complet mais, selon ce dernier, si les enfants rom en séjour en Belgique sont souvent écartés de l'enseignement, c'est principalement pour des raisons législatives, culturelles et/ou financières.

Citons en premier lieu les freins législatifs : ces enfants n'ont pas accès aux classes de primo-arrivants car ils sont souvent présents en Belgique depuis plus d'un an ou sont issus de pays de l'Union européenne. De plus, ils sont bien souvent illégaux et n'interviennent dès lors dans les comptages qu'après trois mois de fréquentation régulière.

Sur le plan culturel, l'enquête rappelle que les Roms éprouvent une certaine méfiance vis-à-vis de l'école et que la communication entre les parents rom et l'équipe éducative est souvent fort limitée.

Il convient donc, selon les chercheurs, d'étudier la participation scolaire sous l'angle de sa double dynamique : prendre en compte tant les barrières de l'école vis-à-vis des familles rom que les barrières des familles rom vis-à-vis de l'école.

Nous devons garder en mémoire le fait que l'article 24 de la Constitution garantit le droit à

l'instruction de tous les enfants. Le droit à l'éducation est également garanti par les articles 28, 29 et 30 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Comment résoudre ce problème de l'absence de scolarité des enfants rom, pourtant soumis à l'obligation scolaire en vertu de la loi de 1983 ? Comment inciter les parents rom à scolariser leurs enfants, ce qui permettrait de répondre à une série de questions posées ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – La problématique est effectivement difficile. Mme la ministre-présidente et moi-même avons été informées des conclusions de la recherche-pilote portant sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants rom, bien que cette étude ne m'ait pas été communiquée.

La recherche, commandée par le ministre de l'Enfance et la ministre de l'Aide à la Jeunesse à la fin de la précédente législature et confiée à la Co-ordination des ONG pour les droits de l'enfant, a été menée de février à juillet 2004. Les conclusions en ont été publiées à la mi-novembre 2004.

Après examen du rapport, Mme Van Houcke, membre de la CODE, et Sarah Carpentier, qui a réalisé la recherche, ont été reçues, fin janvier, en mon cabinet pour envisager les suites pouvant être réservées à cette étude. La ministre-présidente a également chargé l'un de ses collaborateurs de rencontrer les chercheuses dans le même but ; cet entretien aura lieu la semaine prochaine.

La recherche-pilote met en avant différentes recommandations relevant effectivement de compétences différentes. Ainsi, nous y trouvons notamment des recommandations relatives au statut de séjour des familles rom, à la politique des autorités publiques à l'égard des enfants rom en situation de mendicité, à une meilleure intégration scolaire des enfants rom, etc. À ce propos, la ministre-présidente est d'avis que la problématique de la scolarisation des enfants rom est une question difficile à traiter. En effet, comme vous l'évoquez, des dimensions culturelles viennent s'ajouter aux difficultés législatives et économiques que rencontrent les familles rom.

La ministre-présidente évoque la scolarisation effective d'une partie de cette population dans l'enseignement ordinaire où des mesures spécifiques existent pour soutenir les professeurs dans leur travail d'encadrement. Mme Arena tient à rappeler la décision du gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2004 qui as-

souplit les conditions d'accès aux cours d'adaptation à la langue de l'enseignement.

D'autres mesures sont suggérées par cette recherche-pilote, comme un programme de médiation scolaire avec la participation d'un intervenant rom ou l'élargissement du système des classes-passerelles. Ces mesures sont à l'étude, car elles doivent être intégrées à d'autres dispositions qui ne sont pas du cadre des compétences de l'enseignement obligatoire. En effet, l'interaction du cadre législatif relatif à l'immigration en Belgique et des caractéristiques culturelles de la population rom semble être la raison principale des difficultés de scolarisation des enfants concernés.

De plus, il est proposé dans le rapport de cette recherche-pilote différentes approches pour développer une réponse sociale à l'égard de la communauté rom. La participation des Roms dans des services peut être renforcée en facilitant la formation et l'emploi des interprètes romanes. Les services qui engagent des Roms en leur offrant un processus d'apprentissage s'ils sont peu scolarisés, devraient être soutenus. La participation et le dialogue entre la population rom et les autorités peuvent être renforcés, de même que nous devons développer des initiatives locales et adaptées au sein desquelles certains groupes de Roms peuvent se retrouver. Il s'agit de travailler avec des représentants de la population rom.

Au vu de ces propositions, chacun doit être sensible à cette problématique qui, malheureusement, comme vous le rappeliez à juste titre, relève des compétences des différents niveaux de pouvoir : les autorités fédérales, des Communautés, les Régions ainsi que les communes. Or, pour être efficace, l'action de ces différents niveaux de pouvoir doit être coordonnée. C'est pourquoi il me semble utile que cette question soit mise à l'ordre du jour d'une conférence interministérielle comme ce fut le cas précédemment, afin de voir comment chacun, à son niveau de compétence, peut répondre à ce phénomène et donner ainsi suite à ce projet pilote.

M. Léon Walry (PS). – La complexité de notre système rend plus difficile encore la résolution d'un problème qui est déjà particulièrement compliqué. Il ne serait pas digne d'une communauté et d'un pays civilisés de fermer les yeux sur cette question et de rester dans l'inertie.

Cela étant, madame la ministre, vos réponses semblent indiquer que vous souhaitez résoudre le problème grâce à une conférence interministérielle qui réunirait toutes les bonnes volontés et les décideurs de ce pays en vue d'enrayer ce phénomène et d'apporter une solution digne et humaniste à des

gens qui méritent du respect.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je me réjouis de la volonté de réunir une conférence interministérielle. J'é mets quand même quelques réserves, car certains pays qui nous sont proches et qui n'ont nul besoin de réunir une conférence interministérielle, sont confrontés aux mêmes problèmes. Au-delà de cette conférence qui constitue un premier pas et qui révèle une volonté, il faudra beaucoup d'imagination, de dialogue et d'écoute pour trouver une solution. L'intervention d'un médiateur rom me paraît une bonne solution à envisager. Qui peut mieux dialoguer avec une société que quelqu'un qui en est issu ?

8.9 Question orale de M. Jacques Gennen à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la santé, relative à « l'adoption »

8.10 Question orale de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi et l'encadrement post-adoptifs »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Jacques Gennen (PS). – Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, je reviens sur la mise en œuvre du décret du 31 mars 2004. Le 29 novembre 2004, madame la ministre nous informait qu'elle était sur le point de rencontrer la ministre de la Justice à ce sujet. Elle nous assurait que son cabinet et l'administration s'activaient pour que cette réforme soit d'application dans les meilleurs délais.

Depuis lors, j'ai appris, madame la ministre, que vous souhaitiez modifier le décret avant même son entrée en vigueur. Qu'en est-il ? La direction générale de l'Aide à la jeunesse a-t-elle été consultée pour l'assouplissement de la préparation des candidats et l'inversion de certaines étapes de la procédure ? Les informations diffusées par le service « Adoption » de l'administration ne laissaient cependant présager aucune nécessité de modifier ce décret.

De même, aucune réaction négative à l'encontre de la phase devenue obligatoire avec la réforme et du nouvel encadrement en général n'était perceptible à la lecture des propos de la direction générale de l'Aide à la jeunesse. Vous comptez, madame la ministre, réduire de moitié la durée de la phase de préparation des candidats adoptants. Il est vrai que les démarches sont déjà lourdes du

point de vue psychologique et qu'il faudrait effectivement prévoir des délais raisonnables. J'insisterai néanmoins sur le caractère indispensable de cette préparation que nous ne pouvons négliger. Il faut trouver un juste équilibre entre les droits et le bien-être de l'enfant adopté et ceux des parents pour assurer le succès de la démarche.

Vous avez également évoqué le fait de faire intervenir la décision du juge de la jeunesse avant l'élaboration du projet d'adoption. Cependant, le travail préparatoire de l'organisme d'adoption consiste précisément à recueillir des éléments d'appréciation de l'aptitude des candidats, éléments qui sont bien entendu communiqués au juge pour son enquête sociale.

Où en sommes-nous en ce qui concerne la finalisation de l'accord de coopération ? Vous envisagez la création d'une commission de concertation et de suivi composée entre autres de représentants des autorités fédérales et communautaires. Auriez-vous l'obligeance de nous livrer un complément d'information à ce sujet ? En ce qui concerne le cofinancement des études sociales ordonnées par les juges de la jeunesse et réalisées par les organismes d'adoption, puis-je savoir quelle en est la clé de répartition ?

Votre volonté d'inverser certaines étapes de la procédure aura-t-elle une incidence sur le cofinancement mis en place avec le gouvernement fédéral ? La composition du conseil supérieur de l'adoption est-elle arrêtée ? Il existe des groupes d'adoptés originaires de certains pays, de Corée par exemple. Y en a-t-il d'autres ? Ne faudrait-il pas encourager ces regroupements pour enrichir les journées de réflexion et les travaux en la matière ?

Je connais l'intérêt que porte madame la ministre à cette problématique. La protection de l'enfance est une priorité qui exige un combat permanent. Je lui demande donc d'être aussi vigilante que possible.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le président, ma question viendra sans doute compléter celle qu'a posée M. Gennen.

Ces derniers temps, nous avons été confrontés à plusieurs reprises à la question de l'adoption. Nous avons pu voir à la télévision les conséquences dramatiques du tsunami et entendre les déclarations aussi généreuses que dangereuses de Sœur Emmanuelle auxquelles la ministre a d'ailleurs répondu rapidement. Quant au film *Holy Lola*, il traite de l'adoption d'une manière peu nuancée, sans aborder suffisamment tous les problèmes qui peuvent en résulter.

La réforme de l'adoption actuellement en cours d'élaboration reconnaît l'importance de la préparation des futurs parents et des enfants pour donner à l'aventure de l'adoption un maximum de chances d'être positive et épanouissante.

Pour ma part, je voudrais attirer l'attention sur les mesures post-adoptives qu'il me paraît nécessaire de prévoir. Tant pour les parents adoptifs que pour les enfants adoptés, les suites d'une adoption peuvent être difficiles à vivre. La télévision a récemment consacré une émission à la question et il existe une asbl Pétales qui soutient des parents adoptifs confrontés à de telles difficultés. En tout cas, les familles ayant adopté un enfant méritent d'être encadrées et les parents découragés par les difficultés doivent être aidés. Il me paraît indispensable que des structures spécialisées ou des réseaux d'accompagnement puissent informer et aider les parents confrontés à des problèmes avec leur enfant adopté. Un tel soutien à la parentalité existe-t-il ? Un tel volet de soutien pourrait-il être intégré au projet en préparation ?

Il ressort d'une récente étude réalisée par le ministère de la Communauté française auprès des services d'aide à la jeunesse et de protection judiciaire qu'il arrive que des enfants adoptés ressentent un profond malaise et se comportent alors de façon agressive, voire violente, avec leur entourage. Dans l'état actuel des choses, ces enfants peuvent-ils être momentanément accueillis dans des institutions ou organismes autres que des IPPJ ? Il me semblerait regrettable de devoir attendre que l'enfant ait commis un fait qui entraîne son placement en IPPJ.

Ma seconde préoccupation est liée à un phénomène actuel. De plus en plus d'enfants adoptés essaient de retrouver leurs parents biologiques. Des asbl ont même été constituées à cet effet. Or, il arrive que ces recherches aboutissent et que les enfants – ou adultes – adoptés découvrent les circonstances de leur adoption.

Ils découvrent à cette occasion que c'est par ruse qu'ils ont été adoptés, qu'on les a vendus ou qu'on a fait croire aux parents qu'ils bénéficieraient d'autres occupations. Pire encore, on a fait croire aux enfants qu'ils avaient été abandonnés alors que cela n'était pas vrai. Ces situations créent de graves problèmes psychologiques chez ces enfants ou jeunes adultes, mis devant des situations qu'ils n'avaient jamais imaginées. En Communauté française, ne pourrait-on pas, à côté du service qui s'occupe de l'adoption, bénéficier des services d'un ou de deux médiateurs spécialistes qui puissent accompagner psychologiquement ces jeunes ou moins jeunes afin de les aider à surmon-

ter ces situations difficiles ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Monsieur Gennen, dans ma réponse, je vous ferai part de mes intentions. Elles pourront cependant être affinées au fur et à mesure du déroulement du travail. Comme vous l'avez rappelé, j'ai eu l'occasion, le 29 novembre dernier, de vous communiquer certaines informations concernant l'entrée en vigueur de la réforme de l'adoption prévue pour le 1er septembre 2005. Cette date avait été décidée en concertation avec la ministre de la Justice.

Depuis lors, il m'est apparu que certaines modifications au décret du 31 mars 2005 pourraient être indispensables. Elles sont en effet nécessaires pour que le décret soit conforme à l'accord de coopération qui doit être prochainement finalisé avec le pouvoir fédéral. En plus de ces modifications techniques parallèles à l'accord de coopération, j'ai estimé que certaines autres modifications portant davantage sur le fond et sur les procédures devaient être effectuées, tout en gardant clairement la même philosophie que celle suivie lors de la réforme de l'adoption : la protection de la jeunesse.

Par ailleurs, je vous informe qu'il entrerait bien dans mes intentions d'informer la direction générale de l'Aide à la Jeunesse de mes projets. Nous avons pu correspondre à plusieurs reprises à ce sujet. Cependant, je regrette qu'elle ne m'ait pas informée au préalable de la communication qu'elle comptait effectuer à propos de la réforme.

J'en viens aux modifications de fond que je compte apporter au décret du 31 mars 2004. Je souhaite dans un premier temps que la durée de la phase de préparation soit réduite. Aujourd'hui, le décret prévoit une durée maximale de huit mois. Le décret de mars 2004 et la loi fédérale prévoient, par contre, une procédure relativement lourde et longue puisqu'il faut compter au moins un an et demi avant que les candidats adoptants ne déposent une demande durant la phase d'apparement. En outre, dans neuf cas sur dix, il s'agit d'une adoption internationale. Vous pouvez donc imaginer la longueur de la procédure. Une procédure internationale complète dure au moins deux ans.

J'estime que cette durée fait peser un poids trop lourd sur les candidats adoptants. Il faudrait ramener la préparation à trois ou quatre mois maximum. Elle visera à informer les candidats sur les aspects juridiques et contextuels de l'adoption mais aussi à les sensibiliser aux différents enjeux de l'adoption. Elle durera vingt heures, comme en Communauté flamande. Il me

semblait important, dans la mesure où, neuf fois sur dix, il s'agit d'adoption internationale, d'avoir, au sein de notre petit pays, une certaine symétrie dans le traitement des différentes phases de l'adoption. Cette préparation sera organisée par l'autorité centrale communautaire. Le contenu et l'organisation de cette préparation seront soumis à mon approbation.

J'ai aussi jugé indispensable de dissocier les travailleurs sociaux chargés de l'enquête sociale ordonnée par le juge de ceux qui élaboreront le projet d'adoption avec les futurs parents. En effet, certains d'entre eux risquent de ne pas s'investir totalement dans leur projet, s'il est organisé avant l'enquête sociale et avec les travailleurs sociaux responsables de sa rédaction. L'enquête sociale ordonnée par le juge de la jeunesse sera donc réalisée par des travailleurs sociaux rattachés à l'autorité centrale communautaire. L'accord de coopération prévoit l'intervention du pouvoir fédéral dans les rémunérations des assistantes sociales, à concurrence d'un équivalent temps plein en 2005 – puisqu'il y aura seulement quatre mois – et de cinq équivalents temps plein à partir de 2006, année où la réforme sera totalement d'application. Les coûts pour la Communauté française devraient donc être réduits à un minimum.

L'accord de coopération avec le pouvoir fédéral précisera explicitement le contenu de l'enquête sociale. Il n'est dès lors plus nécessaire, comme le prévoyait le décret du 31 mars 2004, que les informations recueillies lors de l'élaboration du projet soient communiquées au juge.

J'envisage l'élaboration de ce projet comme un accompagnement des parents adoptants, comme la construction du projet parental et donc comme une première approche du soutien à la parentalité. Cet accompagnement s'inscrit totalement dans les projets que je compte développer autour de la parentalité. Il doit constituer une étape importante pour la maturation du projet. Il sera donc déplacé après le jugement d'aptitude prononcé par le juge de la jeunesse mais demeure confié aux organismes d'adoption.

L'avant-projet de décret modifiant celui du 31 mars 2004 sera soumis dans les prochains jours au gouvernement. Il implique une quatrième modification parce que, contrairement à la préparation de l'adoption, il abordait peu ou pas assez les questions liées à l'encadrement post-adoptif. Je pense, comme vous, madame Corbisier, qu'il est nécessaire de mettre en place une structure pour soutenir les parents dans les problèmes qu'ils rencontrent avec leurs enfants adoptés. Comme je l'ai annoncé, j'envisage de modifier le décret en pré-

voyant un cadre plus spécifique pour l'encadrement post-adoptif. Outre les soutiens déjà prévus par le décret du 31 mars 2004 durant les trois mois qui suivent l'arrivée de l'enfant, il convient de mieux encadrer les parents, que l'adoption soit intrabelge ou internationale. Étant donné leur expertise, j'envisage de confier cet accompagnement post-adoptif à un ou deux organismes spécialisés.

Cet accompagnement devrait aussi permettre, en collaboration avec les autres services de l'Aide à la jeunesse, de prévoir pour ces enfants d'autres mesures que le placement dans une institution publique de protection de la jeunesse.

La recherche des origines est une matière qui, d'emblée, a retenu l'attention de mon cabinet. C'est ainsi que j'ai répondu positivement à la demande de l'organisme « Service d'adoption Thérèse Wante » qui m'a sollicitée pour un projet intitulé « Itinérance ou comment accompagner la construction identitaire d'un adopté en quête de ses origines ? » Son objectif est « de jeter les bases d'un centre de référence auquel pourront s'adresser les personnes en recherche de leur origine » ; un tel centre n'existe pas aujourd'hui en Communauté française. Une première subvention de 10 000 euros a été versée à cette association pour réaliser, à partir du 1er décembre 2004 et pour une durée de cinq mois, la première phase de son projet.

Enfin, M. Gennen m'a posé une question relative au Conseil supérieur de l'adoption. La composition de ce Conseil est fixée dans le décret du 31 mars 2004. Il devrait comprendre notamment un représentant des adoptants et un représentant des adoptés. L'association qui regroupe les personnes adoptées originaires de Corée pourra, si elle le souhaite, introduire la candidature d'un de ses membres pour faire partie de ce Conseil supérieur.

Je partage l'avis de M. le député sur la nécessité de regrouper, lors de journées de réflexion, les divers acteurs du secteur de l'adoption. Les personnes adoptées doivent effectivement y être associées. Je vais aussi solliciter, dans les prochains jours, la collaboration de la Fédération des organismes d'adoption pour organiser, au début de septembre 2005, une grande journée où adoptants, adoptés, administration et associations spécialisées pourront se retrouver et échanger leurs idées. Ce sera aussi l'occasion d'explicitier les grands axes de la réforme de l'adoption.

Je tiens évidemment à vous rassurer sur les modifications que je compte apporter au décret du 31 mars 2004. Celui-ci impose une procédure administrativement lourde et très longue. Les modi-

fications prévues visent à simplifier la procédure, à la rendre plus cohérente, au service de la protection et de l'intérêt de l'enfant, souci qui nous anime tous et qui constitue la philosophie de la réforme.

M. Jacques Gennen (PS). – J'avais à peine prononcé le mot "intention" que je le regrettais. Veuillez mettre cela sur le compte de mon manque d'expérience.

Je partage votre souci de réduire la durée de la phase de préparation et d'alléger au maximum les obligations qui incombent aux futurs parents mais je ne peux m'empêcher de revenir aux propos de Mme Corbisier sur les difficultés auxquelles on est confronté après l'adoption. Un équilibre doit être atteint.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je remercie la ministre de sa réponse et je me réjouis de ce qu'un accompagnement post-adoptif soit désormais prévu. Je voudrais toutefois revenir à ma deuxième préoccupation. J'entends bien que vous allez créer un centre Itinérance de référence pour la recherche, mais qu'en est-il de l'accompagnement psychologique ? La situation évoluera peut-être quand l'adoption internationale sera mieux réglementée mais, actuellement, des jeunes et des moins jeunes découvrent dans des conditions dramatiques leurs origines et les situations dans lesquelles ils ont été adoptés. Ils sont complètement déchirés ou déstructurés quand ils font cette découverte. L'instauration d'un centre de référence est un pas dans la bonne direction mais ma question était la suivante : ne pourrait-on imaginer qu'une personne assure l'encadrement psychologique de ces jeunes ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Généralement, des psychologues assurent le suivi des familles et des enfants adoptés au sein des organismes d'adoption. Je ne pense pas qu'il convienne d'avancer sur plusieurs points à la fois puisqu'à l'heure actuelle, de nombreuses adoptions se font aussi par les filières libres. Le passage obligé par les organismes et l'instauration d'une préparation représentent une première étape. Le suivi des parents et des enfants en est une autre, y compris sur le point très précis des difficultés psychologiques des enfants adoptés, qu'ils soient originaires d'un pays étranger ou de la Belgique. La création d'un organisme qui ne s'occuperait que de ce point précis mérite réflexion.

Je proposerai dans un premier temps de mettre en place les différentes structures prévues par la réforme, sans fermer la porte à cette proposition.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il est vrai que le nombre de cas problématiques va vraisemblablement diminuer puisqu'il y aura un meilleur encadrement. Pour l'instant, nous sommes toutefois confrontés à une série de personnes tout à fait déstabilisées. Personnellement, j'en connais une dizaine. Elles ne trouvent pas dans les organismes d'adoption ni d'autres institutions de la Communauté française un accueil qui les aiderait à se reconstruire. Dans les structures que vous voulez mettre en place, une personne, ou un département, pourrait être affectée à l'aide à ces personnes fragilisées. Sans doute pourra-t-on par la suite réorganiser les choses autrement.

8.11 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, ayant pour objet « la politique de la Communauté française face à la problématique de la fugue »

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le président, le Centre de recherche pour enfants disparus, Child Focus, vient de publier ses chiffres pour l'année 2004. On y relève une augmentation sensible des fugues : 1 093 en 2002, 1 244 en 2003 et 1 345 en 2004.

À la lecture de ce rapport, il apparaît que 75 % des fugues sont liées à des problèmes d'alcoolisme, de maltraitance ou de conflit des jeunes avec leur culture d'origine. Les deux tiers des fugueurs sont des filles ; chez celles-ci, la fugue va généralement de pair avec la maltraitance ou les abus sexuels. Il existe souvent des signes avant-coureurs à la fugue, par exemple les mauvais résultats scolaires, l'absentéisme aux cours, les conflits répétés avec les parents, les enseignants et les autres élèves.

Cette situation est terriblement angoissante pour l'entourage même si l'on sait que 90 % des jeunes réintègrent le domicile parental. On peut néanmoins se demander si ces jeunes font l'objet d'un suivi de la part du service d'aide à la jeunesse.

Quand le mineur fugue à plusieurs reprises, ce qui est le signe d'un mal-être évident, et que l'entourage ne souhaite pas coopérer avec le service d'aide à la jeunesse – nous songeons ici aux mariages arrangés, à l'alcoolisme –, outre le placement éventuel du jeune, un suivi des parents est-il organisé ?

Le rapport « Fuguer pour fuir quoi ? », sorti en janvier 2004 à l'initiative de Child Focus, souligne également que la Communauté flamande a mis en place une *integrale jeugd zorg*, c'est-à-dire une véritable politique globale couvrant à la fois

le volet de l'assistance et le volet de la prévention alors que, selon Child Focus, aucune initiative de ce type n'aurait été développée en Communauté française.

Madame la ministre, le gouvernement a-t-il l'intention de lancer ce genre d'initiative ? Dans son rapport, Child Focus énumère un certain nombre de recommandations parmi lesquelles « la détection et le signalement précoces des problèmes familiaux et le soutien à la parentalité, l'accessibilité permanente de certains services d'assistance et l'intervention du réseau social direct pour la détection, le signalement et le soutien ». Il est évident que le renforcement du soutien autour de la famille, privilégiant la communication et l'écoute, tant des parents que du jeune, est indispensable notamment pour prévenir les récides. Peut-on envisager à cet égard une médiation spécifique ?

Enfin, l'information des jeunes sur les organismes d'assistance existants et sur les accompagnements tels que l'écoute, la rencontre, la médiation qui pourraient être proposés, pourrait les amener à faire appel à ces services avant de fuguer et de s'exposer à des dangers qu'ils n'envisagent pas avant de passer à l'acte. Envisagez-vous de lancer prochainement une campagne d'information à cet égard, non seulement à l'attention des jeunes, mais également de leurs parents ? Cette campagne pourrait se dérouler au sein des associations ou des écoles.

Les chiffres qui nous ont été communiqués à propos de ces jeunes en difficulté ne manquent pas de nous inquiéter. Si ces initiatives sont développées, je voudrais savoir de quelles marges vous disposez pour pouvoir entamer une politique de prévention.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Il faut d'emblée rappeler que ni au regard du droit pénal, ni au regard de la réglementation relative à l'aide à la jeunesse, la fugue n'est considérée comme un délit. La problématique des fugues chez les jeunes est une réalité bien connue des services de l'aide à la jeunesse. Comme le rappelle Mme Schepmans dans l'exposé de sa question, la fugue doit être interprétée comme un appel à l'aide d'un enfant en difficulté plutôt que comme de l'indiscipline.

En ce qui concerne l'intervention des services de l'aide à la jeunesse, il faut distinguer deux types de situation. Premièrement, la fugue d'un jeune placé en institution dans le cadre d'un mandat. Dans tous les cas de figure, la fugue de ce jeune sous mandat n'exonère pas l'institution et les services de la jeunesse de leur responsabilité quant à la prise en charge de ce jeune. Dans la pédagogie

gie des équipes et des services d'aide à la jeunesse, faire comprendre à un jeune que sa place est toujours réservée constitue un message important en vue de sa réintégration. Quant au fait que deux tiers des fugueurs soient des fugueuses, cela traduit une réalité bien connue des services de l'aide à la jeunesse, à savoir que les filles prises en charge ont un profil psychologique différent des garçons. Celles-ci expriment davantage le repli sur soi et la fuite. Il n'est donc pas surprenant qu'elles fuguent plus fréquemment.

Deuxièmement, si le jeune fugueur n'est pas encore suivi par les services de l'aide à la jeunesse, la fugue doit être considérée comme un symptôme qui peut amener l'intervention d'un tel service. Toutes les fugues ne nécessitent cependant pas une intervention des services. Les familles peuvent aussi décider elles-mêmes de recourir à d'autres intervenants tels que des thérapeutes familiaux, des centres de santé mentale, etc. Si la famille ne collabore pas et qu'il existe un danger manifeste pour le jeune, l'autorité judiciaire peut, sur la base de l'article 38 de la loi de 1965, mandater le SPJ pour un placement du jeune.

Selon les informations que j'ai pu recueillir dans le délai de la question, le phénomène de jeunes qui fuient leur famille pour des raisons culturelles ou religieuses, telles que les mariages forcés, a fait l'objet de peu de prise en charge.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame le ministre, la Communauté française dispose-t-elle d'une politique d'information afin de mieux mettre les jeunes en garde quant aux dangers de la fugue, et surtout afin de leur dire que des services sont à leur écoute pour les assister face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – J'ai en effet rencontré un certain nombre de personnes dans ce cadre. Le gouvernement se penche sur cette problématique, mais à l'heure actuelle je n'ai pas d'autres informations à vous communiquer. Je me réserve donc le droit de vous répondre lorsque des décisions concrètes auront été prises.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 h 55.

Prochaine réunion ce mercredi 2 mars 2005, à 10 h.

9 Annexes

9.1 Questions écrites (article 63 du règlement)

M. le président. – Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à la ministre-présidente Arena par MM. Petitjean, Senesael, Fontaine, Destexhe et Jeholet et par Mmes Bertouille et Schepmans ; à la ministre Simonet par M. Senesael et par Mme Bertouille ; au ministre Daerden par M. Senesael et par Mme Bertouille ; au ministre Eerdekens par MM. Senesael et Crucke et par Mme Bertouille ; à la ministre Laanan par MM. Senesael, Grimberghs et Di Antonio et par Mme Bertouille ; à la ministre Fonck par M. Senesael et par Mme Bertouille.

9.2 Cour d'arbitrage

M. le président. – Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au parlement :

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 841 alinéa 2 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour rejette les demandes de suspension des articles 10 et 126 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 8, 10 § 1er 5°, 42 § 1er et 46 § 1er du décret de la Région flamande du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Région wallonne du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites, Nature 2000 ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour rejette les demandes de suspension du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 portant modification du décret du 4 avril 2003 portant dispositions visant à créer une universiteit Antwerpen ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour annule dans l'article 160, 2° du décret de la Communauté flamande du 4 avril 2003 relatif à la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre le chiffre « 150 114 » exprimé en milliers d'euros et dans l'article 160, 3° du décret précité le chiffre « 14 616 » exprimé en milliers d'euros ;

– l'arrêt du 9 février 2005 par lequel la Cour

décète le désistement du recours en annulation des mentions « 7°, 8°, a et b et 9° » dans l'article 2 du décret flamand du 19 décembre 2003 contenant diverses mesures d'accompagnement du deuxième ajustement du budget 2003 ;

– l'arrêt du 16 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 171, 6° du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 16 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 93 § 1er 3° b du Code des impôts sur les revenus 1964 viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 16 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 215 alinéa 3, 4° du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 16 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 20 de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer la charte de l'assuré social viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 16 février 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21 de la loi du 1er mars 1958 relative au statut des officiers de carrière des Forces terrestres, aériennes, navales et du service médical ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– le recours en annulation de l'article 13, 12° du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 établissant les exigences et mesures de maintien en matière de performances énergétiques et de climat intérieur de bâtiments introduit par M. G. Timmermans, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

– le recours en annulation du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 portant modification du décret du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996 et du décret du 15 juillet 1997 portant le Code flamand du logement introduit notamment par la commune de Beveren, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Turnhout (en cause de Mme L. Thienpont contre l'État belge) sur le point de savoir si les articles 6, 7 et 8 de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pension violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le Conseil d'État (en cause de M. E. Peelman contre la haute école de Gand) sur le point de savoir si l'article 19 alinéa 3 des lois coordonnées sur le Conseil d'État

et les articles 81, 104, 199 à 202, 217 et 728 §§ 1er et 3 alinéas 1er et 4 du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal du travail de Bruxelles (en cause de Mme L. Chauland contre l'État belge) sur le point de savoir si les articles 664, 665, 672 et 692 du Code judiciaire violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de Mme C. Dieu contre la SA CBC Banque) sur le point de savoir si les articles 1675/12 § 1er 4° et 1675/13 § 1er du Code judiciaire violent les articles 6, 10, 11 et 24 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Turnhout (en cause de M. P. Vrints contre Mme M. Matheussen) sur le point de savoir si les articles 299, 300 et 1429 du Code civil violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Liège (en cause de Mme B. Kals contre M. S. Kals) sur le point de savoir si l'article 335 du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par la Cour d'appel de Mons (en cause de la SA Brussels South Charleroi Airport contre e.a. M. J.L. Abad Gonzales) sur le point de savoir si l'article 1er bis du décret de la Région wallonne du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne viole les articles 10, 11 et 23 de la Constitution.